

**Assemblée générale**

Distr. générale  
27 avril 2023  
Français  
Original : anglais

**Soixante-dix-huitième session**

Points 139 et 140 de la liste préliminaire\*

**Projet de budget-programme pour 2024****Planification des programmes****Projet de budget-programme pour 2024****Titre VIII****Services communs d'appui****Chapitre 29A****Département des stratégies et politiques de gestion  
et de la conformité****Programme 25****Services de gestion et d'appui****Table des matières**

|                                                                                                                                                                                                             | <i>Page</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|
| Avant-propos .....                                                                                                                                                                                          | 3           |
| A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022** .....                                                                                                                             | 4           |
| Orientations générales .....                                                                                                                                                                                | 4           |
| Programme de travail .....                                                                                                                                                                                  | 10          |
| Sous-programme 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième<br>Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme<br>et de la coordination, et services consultatifs de gestion ..... | 10          |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré .....                                                                                                                                                            | 10          |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale<br>et au Comité du programme et de la coordination .....                                                                           | 15          |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion .....                                                                                                                                                        | 19          |

\* [A/78/50](#).

\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution du programme (partie II) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.



|                                                                                                                                                                                                                 |    |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Sous-programme 2. Planification des programmes, finances et budget . . . . .                                                                                                                                    | 23 |
| Composante 1. Finances . . . . .                                                                                                                                                                                | 23 |
| Composante 2. Finances des missions . . . . .                                                                                                                                                                   | 29 |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget . . . .                                                                                                                                   | 34 |
| Sous-programme 3. Ressources humaines . . . . .                                                                                                                                                                 | 40 |
| Composante 1. Stratégies et politiques . . . . .                                                                                                                                                                | 40 |
| Composante 2. Droit administratif . . . . .                                                                                                                                                                     | 46 |
| Sous-programme 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité. .                                                                                                                               | 50 |
| B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024*** . . . . .                                                                                                                                           | 55 |
| Vue d'ensemble . . . . .                                                                                                                                                                                        | 55 |
| Direction exécutive et administration . . . . .                                                                                                                                                                 | 67 |
| Programme de travail . . . . .                                                                                                                                                                                  | 70 |
| Sous-programme 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième<br>Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme<br>et de la coordination, et services consultatifs de gestion . . . . . | 70 |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré . . . . .                                                                                                                                                            | 70 |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale<br>et au Comité du programme et de la coordination . . . . .                                                                           | 72 |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion . . . . .                                                                                                                                                        | 73 |
| Sous-programme 2. Planification des programmes, finances et budget . . . . .                                                                                                                                    | 74 |
| Composante 1. Finances . . . . .                                                                                                                                                                                | 74 |
| Composante 2. Finances des missions . . . . .                                                                                                                                                                   | 76 |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget . . . .                                                                                                                                   | 77 |
| Sous-programme 3. Ressources humaines . . . . .                                                                                                                                                                 | 79 |
| Composante 1. Stratégies et politiques . . . . .                                                                                                                                                                | 79 |
| Composante 2. Droit administratif . . . . .                                                                                                                                                                     | 80 |
| Sous-programme 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité. .                                                                                                                               | 81 |
| Appui au programme . . . . .                                                                                                                                                                                    | 83 |
| Annexes                                                                                                                                                                                                         |    |
| I. Organigramme et répartition des postes pour 2024 . . . . .                                                                                                                                                   | 85 |
| II. État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées<br>par les organes consultatifs et les organes de contrôle . . . . .                                                                    | 76 |
| III. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est<br>proposé d'apporter aux postes . . . . .                                                                                      | 87 |

---

\*\*\* Comme demandé au paragraphe 10 de la résolution [77/267](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes (partie III) est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

---

## Avant-propos

Au lendemain de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19), le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité étoffera et institutionnalisera les réformes en cours en encourageant l'amélioration continue et en faisant évoluer ses méthodes de travail.

Les réformes continueront de porter leurs fruits et de se manifester dans le cycle annuel du budget-programme. L'annualisation de celui-ci a eu pour effet d'instaurer une culture plus axée sur les résultats et de permettre une planification plus souple des programmes. Le budget-programme est présenté de manière à favoriser une plus grande transparence et une meilleure application du principe de responsabilité, et il est établi selon une procédure qui se veut efficace et inscrite dans la durée, l'objectif étant de communiquer l'information de façon plus intégrée et de mieux éclairer la prise de décisions.

En s'appuyant sur les bonnes pratiques et les retours d'expérience, le Département continuera de renforcer le dispositif d'application du principe de responsabilité, de simplifier les politiques, de recourir davantage à l'analyse des données, notamment en mettant à la disposition des États Membres des informations en temps réel, et d'ériger en priorités la bonne conduite et l'intégrité au moyen d'outils automatisés visant à améliorer la transparence et à faciliter la gestion et le suivi des risques et la communication de l'information à ce sujet.

Le Département continuera d'œuvrer à l'accroissement de la diversité du personnel dans ses activités de gestion des aptitudes et de gestion prévisionnelle des besoins en personnel en favorisant l'équité de la représentation géographique et la parité des genres dans toute l'Organisation des Nations Unies, et s'emploiera à renforcer ses moyens d'action face à l'évolution des priorités et des situations d'urgence, afin que l'ONU soit pleinement en mesure d'exécuter ses mandats. Tout au long de l'année 2024, il poursuivra la mise en œuvre du plan d'action stratégique visant à éradiquer le racisme et à promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat. Dans toutes ses fonctions, il s'efforcera d'œuvrer en faveur d'une Organisation plus agile, plus diversifiée et plus responsable.

La Secrétaire générale adjointe  
chargée du Département des stratégies  
et politiques de gestion et de la conformité  
(*Signé*) Catherine **Pollard**

## **A. Projet de plan-programme pour 2024 et exécution du programme en 2022**

### **Orientations générales**

#### **Mandats et considérations générales**

- 29A.1 Le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité est chargé de définir les grandes orientations dans tous les domaines relatifs à la gestion à l'aide d'une stratégie de gestion et d'un cadre directeur clairs et intégrés applicables à l'échelle de l'Organisation, et en renforçant les dispositifs de suivi, d'évaluation et d'application du principe de responsabilité. Il est aussi chargé de diriger les activités du Bureau de l'informatique et des communications en coopération avec le Département de l'appui opérationnel. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans des résolutions et décisions, dont les résolutions [72/266 A](#), [72/266 B](#), [72/254](#) et [73/281](#). Le Département joue un rôle essentiel dans la mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, et accorde une attention particulière à la transparence, à l'application du principe de responsabilité et à une prise de décisions plus proche du point d'exécution.

#### **Stratégie et facteurs externes pour 2024**

- 29A.2 Le Département continuera en 2024 de promouvoir le nouveau modèle de gestion à l'aide d'une approche intégrée, qui s'articule autour de quatre piliers interdépendants : le pilier Progiciel de gestion intégré, le pilier Planification des programmes, finances et budget, le pilier Ressources humaines et le pilier Transformation opérationnelle et questions de responsabilité. Il s'emploiera à :
- a) adopter de nouvelles méthodes de travail internes, notamment en élaborant des politiques et des stratégies globales qui favorisent l'obtention de résultats tangibles, y compris grâce à un investissement accru dans les technologies et à un engagement renouvelé en faveur de l'amélioration continue ;
  - b) renforcer la résilience de l'ONU, notamment sa capacité d'assurer la continuité des opérations dans les situations d'urgence, en orientant, contrôlant et ajustant les nouvelles modalités de travail utilisées au Siège à la suite de la pandémie de COVID-19, l'idée étant de permettre à l'Organisation de s'adapter continuellement à l'évolution de l'environnement et des risques et aux possibilités qui se présentent ;
  - c) intégrer des politiques et des pratiques de gestion axée sur les résultats dans le fonctionnement quotidien et la culture de l'Organisation et adopter un cycle intégré de planification, de gestion des risques et de la performance, et d'évaluation ;
  - d) promouvoir une plus grande transparence et un meilleur respect du principe de responsabilité afin d'accroître la crédibilité de l'ONU et la confiance que lui accordent les États Membres et les populations qu'elle sert ;
  - e) renforcer les capacités d'analyse des données et de communication de l'information en assurant un accès convivial aux données en temps réel afin de favoriser une prise de décisions éclairée et une meilleure gestion des risques permettant à l'Organisation d'atteindre ses objectifs ;
  - f) instaurer un climat d'ouverture et de collaboration à l'aide de solutions intégrées et de partenariats stratégiques dans l'ensemble du système des Nations Unies ;
  - g) progresser dans la mise en œuvre d'une stratégie dynamique en matière de ressources humaines qui permette de promouvoir la diversité du personnel, d'aider les cadres à trouver le personnel dont ils ont besoin, d'offrir un cadre d'apprentissage renforcé, d'appuyer le développement de nouvelles compétences et de nouveaux talents, de renforcer le multilinguisme, d'assurer un

environnement de travail civil et sûr et de promouvoir une culture d'apprentissage permanent, d'innovation et d'amélioration continue afin de bâtir activement une meilleure ONU ;

- h) s'attaquer au racisme et à la discrimination raciale de manière plus directe et plus efficace au sein du Secrétariat en encourageant les signalements, en renforçant le suivi, le respect du principe de responsabilité et la transparence et en rendant régulièrement compte des progrès réalisés dans le domaine et des efforts visant à favoriser la diversité raciale, l'équité et l'inclusion.

- 29A.3 Le Département continuera de diriger l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, politiques et modèles de gestion intégrée destinés à favoriser un modèle décentralisé et axé sur le terrain, dans lequel le personnel d'encadrement gagnera en autonomie grâce au renforcement du dispositif de délégation des pouvoirs. Il entretiendra le dialogue avec les États Membres et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion et favorisera la coordination à la fois au sein du Secrétariat et avec les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, en vue d'établir des partenariats et de promouvoir les meilleures pratiques.
- 29A.4 Les bases d'une plus grande décentralisation ayant été posées, le plus difficile restera d'accélérer le changement d'état d'esprit nécessaire à la pleine mise en œuvre du nouveau modèle de gestion, qui repose sur un renforcement de la délégation des pouvoirs, de la transparence et du régime de responsabilité ainsi que sur l'apprentissage permanent.
- 29A.5 Le Département continuera d'œuvrer en faveur d'une transformation opérationnelle permettant de tirer parti des tendances actuelles et futures en matière de progiciels de gestion intégrés. Umoja et le cadre d'analyse décisionnelle connexe permettront au Département de répondre aux besoins de l'Organisation en ouvrant la voie à une prise de décisions plus rapide et plus efficace, à une amélioration des dispositifs d'application du principe de responsabilité, à l'adoption rapide des meilleures pratiques nouvellement recensées et à la fourniture d'un appui renforcé en matière d'accès aux données en temps réel, d'analyse augmentée et prédictive et de renforcement des capacités de planification et de suivi.
- 29A.6 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Département continuera d'appuyer toutes les entités du Secrétariat, travaillera en étroite collaboration avec celles-ci et nouera des partenariats, à la fois au Secrétariat et avec le système des Nations Unies, pour trouver des solutions globales aux problèmes et élaborer des modèles de fonctionnement novateurs adaptés à l'évolution des besoins de chaque entité, en particulier dans les missions.
- 29A.7 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Département représentera le Secrétaire général au sein des mécanismes de coordination interinstitutions, en particulier le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination et ses réseaux.
- 29A.8 En ce qui concerne les facteurs externes, le Département a pris en considération les risques applicables qu'il a recensés dans son inventaire des risques et, en conséquence, l'hypothèse ci-après a été retenue lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2024 : toutes les parties prenantes apportent leur pleine coopération et leur plein soutien au Département dans l'exécution de ses mandats.
- 29A.9 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Le Département jouera un rôle moteur dans la mise en œuvre de la stratégie du Secrétaire général sur l'avenir du travail applicable à l'ensemble du système des Nations Unies et continuera d'appuyer les efforts déployés pour assurer la parité des genres et réprimer le harcèlement sexuel sur le lieu de travail. En outre, il s'efforcera d'assurer une représentation géographique équitable des États Membres parmi le personnel du Secrétariat et s'attachera en priorité à intégrer les questions de durabilité environnementale et de gestion de la résilience dans les stratégies, politiques et cadres de conformité et de communication de l'information de l'Organisation. Fort de son rôle de chef de file dans ces domaines interdépendants, il contribuera à insuffler un nouvel état d'esprit à tous les niveaux du Secrétariat.

- 29A.10 Dans le cadre de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap, le Département continuera de sensibiliser son personnel à ces questions et aidera les entités à en tenir compte en veillant à ce qu'elles soient intégrées dans les stratégies et politiques en matière de ressources humaines, notamment celles qui ont trait à la direction, à l'inclusivité et à la culture institutionnelle, qui sont des composantes essentielles de la Stratégie.

### Conséquences de la pandémie de COVID-19 et enseignements tirés

- 29A.11 La poursuite de la pandémie en 2022 a eu des conséquences sur l'exécution des mandats. En particulier, il a fallu apporter un appui à la Cinquième Commission pour qu'elle puisse tenir la majeure partie de ses travaux en ligne en début d'année avant un retour progressif aux réunions en présentiel dans le courant de l'année, et, dans les domaines de l'application du principe de responsabilité, de la gestion du risque institutionnel, de l'analyse et de la transformation opérationnelle, il a fallu faire basculer le format de certains ateliers vers un modèle hybride. À partir de 2020, quand la pandémie s'est déclarée, et jusqu'en 2022, les programmes d'apprentissage en présentiel ont été convertis en programmes à distance. Ainsi, les programmes de formation, comme ceux de perfectionnement des cadres, ont pu être menés sans interruption, ce qui a bénéficié au personnel à différents niveaux, dans l'ensemble du Secrétariat. En outre, les économies réalisées sur les voyages ont permis d'accroître la participation à ces programmes. Avec l'assouplissement des restrictions liées à la pandémie en 2022, certains programmes, tels que le Programme pour les hauts responsables des Nations Unies, ont été menés selon des modalités hybrides, à la fois en ligne et en présentiel.
- 29A.12 Le Département continue de tirer parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme du fait de la pandémie, notamment l'amélioration des procédures lui permettant de s'acquitter de ses mandats à distance et la production de contenus pouvant être diffusés plus largement et de diverses applications interactives destinées à maintenir le contact avec les clients. Grâce à la tenue de séances hybrides (sur place et à distance), les voyages deviennent moins nécessaires. Par ailleurs, un plus large éventail de sujets peuvent ainsi être traités et les réponses aux besoins recensés par le personnel sur le terrain peuvent être apportées de façon plus dynamique. À elles seules, les séances en ligne ne permettent pas d'atteindre tous les objectifs, aussi seront-elles complétées par des visites en personne destinées à approfondir les discussions ou à examiner des questions complexes ou sensibles.

### Textes des organes délibérants définissant les mandats

- 29A.13 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|              |                                                                                                                                                                                |                                       |                                                                                                                                                        |
|--------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 52/12 A et B | Rénover l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes                                                                                                            | 61/245                                | Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées |
| 58/269       | Renforcement de l'Organisation des Nations Unies : un programme pour aller plus loin dans le changement                                                                        |                                       |                                                                                                                                                        |
| 58/280       | Étude des opérations et procédures administratives de l'Organisation des Nations Unies qui font double emploi, sont trop complexes ou entraînent des lourdeurs bureaucratiques | 72/266 A et B ;<br>73/281<br>76/246 B | Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies<br>Questions spéciales relatives au projet de budget-programme de 2022              |
| 60/1         | Document final du Sommet mondial de 2005                                                                                                                                       | 76/271<br>77/254                      | Éradiquer le racisme et promouvoir la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies<br>Planification des programmes     |

|               |                                                                       |        |                                                                                                                             |
|---------------|-----------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 77/262        | Questions relatives au projet de budget-programme pour 2023           | 77/267 | Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : examen des modifications apportées au cycle budgétaire |
| 77/263 A et B | Questions spéciales relatives au projet de budget-programme pour 2023 |        |                                                                                                                             |

### Sous-programme 1

### Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion

#### Composante 1

#### Progiciel de gestion intégré

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                                                      |        |                                                                                                                                                    |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 60/260 | Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale                    | 63/262 | Technologies de l'information et des communications ; progiciel de gestion intégré ; sécurité, reprise après sinistre et continuité des opérations |
| 60/283 | Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé |        |                                                                                                                                                    |

#### Composante 2

#### Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination

#### Charte des Nations Unies

|                   |                                               |
|-------------------|-----------------------------------------------|
| Chap. IV, Art. 17 | Fonctions et pouvoirs de l'Assemblée générale |
|-------------------|-----------------------------------------------|

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|                      |                                                                         |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------|
| 45/248 B, section VI | Questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 1990-1991 |
|----------------------|-------------------------------------------------------------------------|

#### Résolutions du Conseil économique et social

|             |                                                                                                                            |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 920 (XXXIV) | Comité spécial de coordination chargé de s'occuper particulièrement de la Décennie des Nations Unies pour le développement |
|-------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

#### Composante 3

#### Services consultatifs de gestion

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                        |        |                                                                 |
|--------|------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------|
| 69/273 | Achats                                                                 | 77/260 | Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies |
| 72/219 | Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures |        |                                                                 |

### Sous-programme 2

### Planification des programmes, finances et budget

#### Composante 1

#### Finances

#### Résolutions de l'Assemblée générale

|        |                                                                                                                      |      |                                                                                                                                                          |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 60/283 | Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé | 77/2 | Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : demandes présentées au titre de l'Article 19 de la Charte |
| 76/272 | Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies                                          |      |                                                                                                                                                          |

77/253 Rapports financiers et états financiers  
audités et rapports du Comité des  
commissaires aux comptes

**Composante 2  
Finances des missions**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

|        |                                                                                                                      |        |                                                                                                                            |
|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 60/283 | Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale : rapport détaillé | 76/239 | Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses relatives aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies |
| 73/307 | Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies                                          | 77/253 | Rapports financiers et états financiers audités et rapports du Comité des commissaires aux comptes                         |

**Composante 3  
Planification des programmes et établissement du budget**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

|                 |                                                                                                                                |        |                                                             |
|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-------------------------------------------------------------|
| 2617 (XXIV)     | Étude de la nature des augmentations du montant des dépenses inscrites au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies | 42/211 | Application de la résolution 41/213 de l'Assemblée générale |
|                 |                                                                                                                                | 55/231 | Budgétisation axée sur les résultats                        |
| 41/213 ; 60/254 | Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies                        |        |                                                             |

**Sous-programme 3  
Ressources humaines**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                          |                                                                                                                                                                        |
|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 52/252 | Révisions du chapitre premier du Statut du personnel et du chapitre premier de la série 100 du Règlement du personnel de l'Organisation des Nations Unies                                                                                                                                           | 61/274                   | Proposition détaillée concernant les moyens d'inciter le personnel des Tribunaux pénaux internationaux pour le Rwanda et pour l'ex-Yougoslavie à rester à leur service |
| 58/144 | Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies                                                                                                                                                                                                                       | 63/271                   | Modifications apportées au Statut du personnel                                                                                                                         |
| 61/262 | Conditions d'emploi et rémunération des personnes qui n'ont pas la qualité de fonctionnaire du Secrétariat : membres de la Cour internationale de Justice et juges et juges <i>ad litem</i> du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda | 68/265                   | Dispositif de mobilité                                                                                                                                                 |
|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 71/263 ; 72/254 ; 77/278 | Gestion des ressources humaines                                                                                                                                        |
|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 74/254                   | Militaires et policiers en service actif détachés par leur gouvernement                                                                                                |
|        |                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 75/245 A ; 77/256        | Régime commun des Nations Unies                                                                                                                                        |

**Sous-programme 4  
Transformation opérationnelle et questions de responsabilité**

*Résolutions de l'Assemblée générale*

|        |                                                                                                                                                        |        |                                                                                                                                                           |
|--------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 59/272 | Examen de l'application des résolutions 48/218 B et 54/244 de l'Assemblée générale                                                                     | 63/276 | Dispositif de responsabilisation, cadre de référence de la gestion globale des risques et du contrôle interne, et cadre de gestion axée sur les résultats |
| 61/245 | Examen global du dispositif de gouvernance et de contrôle de l'Organisation des Nations Unies et de ses fonds, programmes et institutions spécialisées | 64/259 | Élaboration d'un système d'application du principe de responsabilité pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies                              |



## Produits

29A.14 On trouvera dans le tableau 29A.1 les produits de portée générale retenus pour le programme.

Tableau 29A.1

### Produits de portée générale retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                              | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                             |                           |                           |                           |                           |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                      | <b>8</b>                  | <b>26</b>                 | <b>10</b>                 | <b>10</b>                 |
| Réunions ou séances :                                                                                                                                                                    |                           |                           |                           |                           |
| 1. Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                          | 3                         | 13                        | 4                         | 4                         |
| 2. Comité spécial des opérations de maintien de la paix                                                                                                                                  | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 3. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                  | 3                         | 9                         | 4                         | 4                         |
| 4. Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                             | 1                         | 3                         | 1                         | 1                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec les États Membres sur les questions liées aux activités du Département.                  |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                     |                           |                           |                           |                           |
| <b>Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information</b> : manifestations d'information et de sensibilisation ; articles et vidéos ; bulletins d'information. |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : sites Web et médias sociaux du Département.                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Administration</b> : six réunions du Comité des clients des services de gestion et deux réunions du Comité des œuvres d'art.                                                          |                           |                           |                           |                           |

## Activités d'évaluation

29A.15 Une évaluation réalisée en 2022 par le Bureau des services de contrôle interne concernant le dispositif d'application du principe de responsabilité dans les missions de maintien de la paix a orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2024.

29A.16 Il a été tenu compte des résultats et des enseignements de l'évaluation mentionnée plus haut au moment de l'établissement du projet de plan-programme pour 2024. Par exemple, les enseignements tirés de l'évaluation et les mesures d'amélioration recommandées par le Bureau seront appliqués lors de la planification pour 2024 afin de renforcer davantage les différentes composantes du dispositif d'application du principe de responsabilité et la culture de la responsabilité au Secrétariat. Plusieurs axes d'amélioration et d'intervention complémentaire ont été définis, à savoir : améliorer la compréhension des types de procédures de contrôle interne en vigueur et des rôles respectifs (il est envisagé d'inclure cette question dans les programmes de formation à la gestion du risque institutionnel destinés aux personnes référentes) ; étoffer l'information relative à l'exécution du programme en continuant de rationaliser l'utilisation de la solution de planification stratégique, de budgétisation et de gestion de la performance Umoja-Extension 2 afin d'améliorer le contrôle et la gestion ; continuer de faciliter l'analyse, le changement et l'innovation en poursuivant les travaux visant à améliorer les tableaux de bord et à développer le programme de formation à l'analyse et à la visualisation de données et en adoptant de nouvelles méthodes de travail dans l'ensemble du Secrétariat.

- 29A.17 Une évaluation devrait être menée en 2024 par le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, le Département de l'appui opérationnel et le Bureau de l'informatique et des communications concernant l'auto-évaluation de la sécurité informatique.

## **Programme de travail**

### **Sous-programme 1**

#### **Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion**

### **Composante 1**

#### **Progiciel de gestion intégré**

### **Objectif**

- 29A.18 L'objectif auquel la composante contribue est d'améliorer la façon dont l'Organisation gère ses ressources dans les activités qu'elle mène conformément aux mandats.

### **Stratégie**

- 29A.19 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- a) appuyer la transformation opérationnelle dans les domaines de la planification et de la gestion des programmes, du suivi de l'exécution des programmes et de l'analyse des données et des activités, conformément aux mandats, en harmonisant les procédures et les pratiques et en utilisant les technologies modernes ;
  - b) appuyer l'Organisation en mettant les plateformes d'informatique décisionnelle au service de l'accès aux données en temps réel, de l'analyse augmentée et prédictive, notamment l'apprentissage automatique et le traitement du langage naturel, et des capacités de planification ;
  - c) fournir un appui à Umoja et assurer le suivi et la mise à niveau du système de façon à répondre aux besoins évolutifs de l'activité en apportant des améliorations continues sous la direction des entités clientes et travailler avec ces entités pour traduire les besoins en solutions fonctionnelles intégrées qui seront construites, dans la mesure du possible, au moyen de solutions prêtes à l'emploi, dotées de plans de réalisation durables et conformes aux normes architecturales d'Umoja.
- 29A.20 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Permettre une gestion plus efficace et plus transparente des ressources financières, humaines et matérielles de l'Organisation ;
  - b) Donner les moyens aux responsables de prendre des décisions plus rapides et plus efficaces grâce à des outils analytiques de pointe ;
  - c) Permettre à l'Organisation d'adopter et d'intégrer rapidement les meilleures pratiques nouvellement recensées ;
  - d) Assurer la continuité effective des opérations de l'Organisation et le maintien des modalités de travail aménagées, sachant que les activités de l'Organisation s'appuieront largement sur les fonctionnalités d'Umoja au-delà de la pandémie.

## Exécution du programme en 2022

### Des programmes bien exécutés grâce à une technologie adaptée aux besoins

- 29A.21 Au total, 287 améliorations continues ont été apportées à Umoja pour que le système reste adapté aux besoins. La mise en service d'une nouvelle solution a permis de renforcer la continuité des opérations et de garantir une plus grande disponibilité d'Umoja grâce à une technologie de répllication des bases de données à la pointe du progrès. Dans le domaine de la gestion du capital humain, plusieurs améliorations ont été apportées pour renforcer et rationaliser les processus et augmenter l'exactitude des opérations. S'agissant des états de paie, des améliorations complexes ont été apportées pour poursuivre l'automatisation de nombreux processus de paie et réduire le risque d'erreurs. On a également accompagné la refonte des formats d'accord avec les partenaires de réalisation, ainsi que les nouvelles fonctionnalités de suivi des versements aux partenaires et de l'envoi de rapports dont est dotée la solution relative aux partenaires. Dans le domaine financier, les changements apportés à la messagerie de paiement électronique ont contribué à l'automatisation et permis de réduire les erreurs.
- 29A.22 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.2).

Tableau 29A.2  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                           |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Le taux de respect des délais de paiement est proche de 100 % et le nombre de paiements devant faire l'objet d'une nouvelle émission a été réduite |
|                          |                          | Les utilisateurs sont mieux à même d'évaluer les résultats des partenaires de réalisation                                                          |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : des outils d'analytique de pointe pour le personnel et les États Membres

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.23 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que les États Membres aient accès à des informations et à des analyses au moyen de deux portails, le Uniformed Capabilities Support Portal (portail d'assistance à l'intention du personnel en tenue) et l'United Nations Secretariat Workforce Portal (portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.24 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.3).

Tableau 29A.3  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                               | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                      | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                          | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'accès aux données est amélioré pour les responsables et les États Membres, conformément à la stratégie du Secrétaire général en matière d'exploitation des données, et les fonctionnalités d'Umoja-Extension 2 sont mises en service | L'introduction des outils d'analytique d'Umoja a permis aux directeurs de programme de s'appuyer sur les informations reçues pour prendre des décisions plus éclairées en matière de gestion des ressources humaines et du personnel en tenue | Les États Membres ont obtenu un accès à des informations et à des analyses au moyen de deux portails, le Uniformed Capabilities Support Portal (portail d'assistance à l'intention du personnel en tenue) et le United Nations Secretariat Workforce Portal (portail d'information sur le personnel du Secrétariat de l'ONU) | Les parties prenantes internes et externes, ainsi que les États Membres, ont accès à davantage de modèles de données et tableaux de bord/portails | Un plus grand groupe de parties prenantes internes et externes ainsi que d'États Membres ont accès à davantage de modèles de données et tableaux de bord/portails |

**Résultat 2 : amélioration de la stabilité, de la sécurité et de l'expérience utilisateur dans Umoja****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.25 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à améliorer la stabilité, la sécurité et l'expérience utilisateur dans Umoja, notamment grâce à l'authentification multifactorielle et à des mises à jour régulières garantissant la résilience face aux menaces de sécurité, ainsi qu'à la réalisation du projet de mise à niveau d'Umoja par le passage à SAP ERP 6.0 enhancement package 8 de manière à rester à la pointe du progrès technologique, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.26 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.4).

Tableau 29A.4  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                        | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                 | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                      | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| L'ensemble des serveurs et bases de données Umoja ont été mises à niveau, les solutions d'informatique en nuage ont été intégrées, et de nouvelles mises à niveau logicielles et un exercice de | La gestion des documents et les solutions de communication de l'information ont été mises à niveau, la sécurité a été améliorée au moyen de l'authentification Azure, les mécanismes de | Le Comité des changements Umoja a approuvé le plan de projet détaillé pour le passage à SAP ERP 6.0 enhancement package 8<br><br>L'authentification multifactorielle et les mises à jour | L'ensemble des utilisateurs tire parti des améliorations permises par les mises à niveau, notamment SAP ERP 6.0 enhancement package 8 et les dépendances logicielles connexes | L'ensemble des utilisateurs continue de tirer parti des améliorations permises par les mises à niveau, notamment SAP ERP 6.0 enhancement package 8 et les dépendances logicielles connexes |

| 2020 (résultat effectif)                 | 2021 (résultat effectif)                                                                                | 2022 (résultat effectif)                                                                                                      | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| reprise après sinistre ont été effectués | reprise après sinistre ont été consolidés et de nouvelles mises à niveau logicielles ont été effectuées | régulières garantissant la résilience face aux menaces de sécurité ont permis de renforcer la sécurité de l'application Umoja |                          |                          |

### Résultat 3 : une prise de décisions plus efficace grâce à la transformation numérique et aux innovations apportées par Umoja

#### Projet de budget-programme pour 2024

- 29A.27 Guidée par le document Notre Programme commun, sous réserve de toute décision que l'Assemblée générale pourrait prendre à l'avenir, la composante est l'un des acteurs qui facilitent une transformation plus large devant déboucher sur une ONU 2.0 et, à ce titre, elle agit en faveur de la transformation numérique et met l'innovation au service de l'Organisation, se fondant pour ce faire sur les besoins des clients et les technologies les plus récentes. Les innovations visent à contribuer à la mise en œuvre des réformes, à l'amélioration des processus et à la bonne utilisation des ressources de l'Organisation.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 29A.28 L'enseignement tiré est le suivant : le plan d'action technologique du progiciel de gestion intégré évolue constamment en fonction des technologies émergentes et des besoins de l'Organisation et des utilisateurs. Compte tenu de cet enseignement, on veillera à se tenir au fait des nouveautés et des évolutions dans le domaine technologique afin d'assurer la transformation numérique de l'Organisation. Il s'agira d'améliorer l'expérience utilisateur d'Umoja, notamment grâce aux technologies mobiles et à une interface utilisateur plus intuitive. Les mises à niveau du système porteront également sur l'utilisation du système Umoja aux fins de l'élaboration de nouvelles fonctions et fonctionnalités, le renforcement de la résilience de la sécurité informatique, et sur la compatibilité avec de nouveaux navigateurs Web, entre autres.
- 29A.29 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.5).

Tableau 29A.5  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                 | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                   | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                            | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Le module de gestion du risque institutionnel a été mis à la disposition de 6 entités pilotes afin de concrétiser les avantages de la stratégie de réforme du Secrétaire général et la déclaration du Secrétaire général | Des améliorations ont été apportées au traitement des comptes liés à l'assurance maladie après la cessation de service de façon à pouvoir transférer dans Umoja les données des anciens fonctionnaires recrutés localement | De nouvelles fonctionnalités et améliorations novatrices tenant compte des besoins des entités clientes et des plans d'action technologiques les plus récents ont été déployées, contribuant au bon | De nouvelles fonctionnalités et améliorations novatrices tenant compte des besoins des entités clientes et des plans d'action technologiques les plus récents ont été déployées, contribuant au bon fonctionnement des |

## Titre VIII Services communs d'appui

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)     | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2023 (résultat escompté)                                     | 2024 (résultat escompté)                  |
|--------------------------|------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|
|                          | relative au contrôle interne | et bénéficiant de l'assurance maladie après la cessation de service<br><br>Le module de contrôle était disponible pour soutenir davantage l'initiative du Secrétaire général concernant la déclaration relative au contrôle interne, une étape importante pour que l'Organisation justifie les résultats obtenus | fonctionnement des processus opérationnels de l'Organisation | processus opérationnels de l'Organisation |

### Produits

29A.30 On trouvera dans le tableau 29A.6 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.6

#### Composante 1 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | –                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 1. Rapport d'activité sur le fonctionnement et le développement du progiciel de gestion intégré                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | –                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | –                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| 2. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | –                         | 1                         | 2                         | 2                         |
| 3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | –                         | 2                         | 1                         | 1                         |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                           |                           |                           |                           |
| <b>Administration</b> : consultations avec les groupes de clients, dans le cadre des mécanismes de gouvernance et de façon informelle, sur la viabilité du système et les améliorations qui peuvent continuer d'être apportées pour répondre aux besoins de l'activité ; réunions et échanges informels du Comité des changements Umoja ; réunions avec le Comité de gestion, le Comité des clients des services de gestion et le Comité directeur pour l'informatique et les communications ; réunions d'information mondiales à l'intention du personnel du Secrétariat ; environ 12 notes sur les nouveautés visant à informer les utilisateurs des changements apportés à Umoja ; environ 6 bulletins d'information internes comprenant des articles sur les améliorations apportées à Umoja. |                           |                           |                           |                           |
| <b>Informatique et communications</b> : système Umoja, y compris ses mises à niveau et ses améliorations ; appui au Pôle d'assistance centralisée (niveau 3).                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                           |                           |                           |

## **Composante 2**

### **Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

#### **Objectif**

- 29A.31 L'objectif auquel la composante contribue est de permettre à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination de tenir leurs débats et de prendre des décisions de façon efficace et efficiente.

#### **Stratégie**

- 29A.32 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- a) améliorer la communication sur les questions d'organisation et de procédure ;
  - b) accroître l'appui fonctionnel et technique ainsi que les services de secrétariat fournis aux États Membres et aux autres participants aux réunions.
- 29A.33 Le travail qui sera ainsi effectué devrait faciliter le déroulement des réunions des organes intergouvernementaux.

#### **Exécution du programme en 2022**

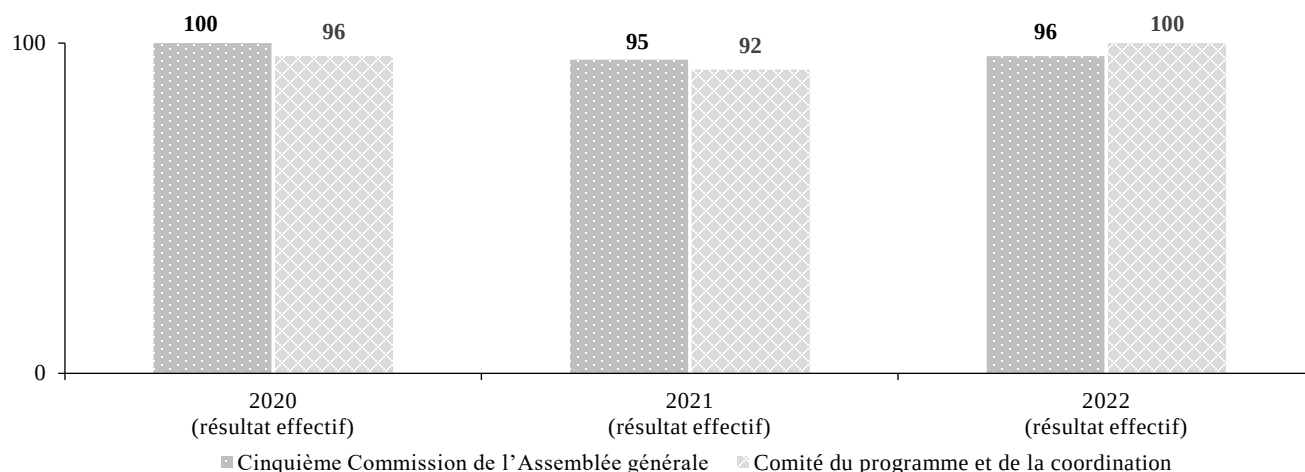
##### **Un recours accru à la technologie à l'appui des travaux de la Commission et du Comité**

- 29A.34 En 2022, on a tiré parti, dans le cadre de la composante, des capacités techniques offertes par les outils disponibles sur le portail e-deleGATE (Espace Cinquième Commission et Espace CPC) pour améliorer la communication avec les membres des deux entités, en tenant compte de l'expérience acquise et des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. La bonne utilisation qui a été faite des modules eSpeakers et e-Announcements mis en service sur le portail e-deleGATE a contribué à mettre rapidement à la disposition des membres des deux entités des informations précises. Il ressort d'une enquête menée auprès des délégations que la diffusion électronique de l'information, y compris de la documentation, a facilité le travail des deux entités.
- 29A.35 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.I).

Figure 29A.I

**Mesure des résultats : représentants des États Membres s'étant déclarés « très satisfaits » ou « satisfaits » des contenus figurant dans l'Espace Cinquième Commission et l'Espace CPC**

(En pourcentage)



## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : amélioration de l'information mise à la disposition des représentants

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.36 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué au niveau élevé de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la disponibilité des informations, 100 % des membres de la Cinquième Commission et 100 % des membres du Comité du programme et de la coordination interrogés ayant indiqué qu'ils étaient « très satisfaits » ou « satisfaits » des informations fournies relatives à l'organisation et aux procédures, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.37 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.7).

Tableau 29A.7

#### Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                 | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                   | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                   | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure | Niveau élevé de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure | Niveau élevé de satisfaction des États Membres en ce qui concerne la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure | Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure | Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête portant sur la communication de renseignements relatifs aux questions d'organisation ou de procédure |
| • Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 100 %                                                                                                   | • Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 100 %                                                                                                     | • Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 100 %                                                                                                     |                                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                                         |



| 2020 (résultat effectif)                            | 2021 (résultat effectif)                           | 2022 (résultat effectif)                            | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|-----------------------------------------------------|----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| • Comité du programme et de la coordination : 100 % | • Comité du programme et de la coordination : 96 % | • Comité du programme et de la coordination : 100 % |                          |                          |

## **Résultat 2 : amélioration de l'accès des États Membres aux informations relatives aux élections et aux nominations**

### **Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.38 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à un taux de satisfaction de 87,9 % des membres de la Cinquième Commission pour ce qui concerne les informations relatives aux élections et aux nominations mises à la disposition des États Membres, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.39 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.8).

Tableau 29A.8  
**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                  | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                | 2023 (résultat escompté)                                                                                                 | 2024 (résultat escompté)                                                                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Des observations et des commentaires informels ont été reçus de la part des États Membres | Le taux de satisfaction des membres de la Cinquième Commission atteint 87,9 % pour ce qui concerne les informations relatives aux élections et aux nominations mises à la disposition des États Membres | Les commentaires reçus sur la disponibilité des informations relatives aux élections et aux nominations restent positifs | Les commentaires reçus sur la disponibilité des informations relatives aux élections et aux nominations restent positifs |

## **Résultat 3 : amélioration de l'accès à des conseils utiles sur les règles, les procédures, l'usage, les pratiques et les méthodes de travail**

### **Projet de budget-programme pour 2024**

- 29A.40 La facilité d'accès aux informations et aux conseils sur les règles, les procédures, l'usage, les pratiques et les méthodes de travail, avant et pendant les sessions, est essentielle aux travaux de la Cinquième Commission et du Comité du programme et de la coordination. Dans le cadre de la composante, des conseils techniques et procéduraux de ce genre sont régulièrement fournis sous diverses formes, ce qui permet aux deux entités de tenir leurs débats et de prendre des décisions de façon efficace et efficiente.

### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 29A.41 L'enseignement tiré des observations et des commentaires est le suivant : l'accent doit être mis sur la communication d'informations, relatives notamment au contexte historique et à l'usage, et de conseils techniques et procéduraux, à l'intention des parties prenantes, notamment des nouveaux

délégués et des coordonnateurs des points de l'ordre du jour. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à examiner les modalités relatives à la communication de ces informations générales et de ces conseils, et à mettre à jour régulièrement les procédures à suivre, tout en donnant des conseils plus ciblés pour répondre à des besoins précis.

29A.42 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.9).

Tableau 29A.9  
**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                          | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                         | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                         |
|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Proportion d'appréciations positives dans l'enquête sur l'accessibilité de l'équipe chargée de la composante et l'efficacité des services fournis<br>• Cinquième Commission de l'Assemblée générale : 100 %<br>• Comité du programme et de la coordination : 94 % | Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête sur l'accessibilité de l'équipe chargée de la composante et l'efficacité des services fournis | Maintien de la proportion d'appréciations positives dans l'enquête sur l'accessibilité de l'équipe chargée de la composante et l'efficacité des services fournis |

## Produits

29A.43 On trouvera dans le tableau 29A.10 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.10  
**Composante 2 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

| Catégorie et sous-catégorie                                                                             | Produits prévus : 2022 | Produits livrés : 2022 | Produits prévus : 2023 | Produits prévus : 2024 |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>            |                        |                        |                        |                        |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                             | <b>235</b>             | <b>269</b>             | <b>247</b>             | <b>247</b>             |
| 1. Notes sur le programme de travail de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                 | 125                    | 145                    | 125                    | 125                    |
| 2. Notes sur l'état d'avancement de la documentation de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale | 40                     | 25                     | 40                     | 40                     |
| 3. Notes de procédure à l'usage de la présidence de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale     | 40                     | 43                     | 40                     | 40                     |

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| 4. Notes sur le programme de travail du Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                                        | 12                        | 33                        | 20                        | 20                        |
| 5. Notes sur l'état d'avancement de la documentation du Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                        | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| 6. Notes de procédure à l'usage de la présidence du Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                            | 16                        | 21                        | 20                        | 20                        |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>200</b>                | <b>209</b>                | <b>200</b>                | <b>200</b>                |
| 7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                            | 160                       | 163                       | 160                       | 160                       |
| 8. Séances du Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 40                        | 46                        | 40                        | 40                        |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils à 15 membres du Bureau ; services consultatifs et fourniture de conseils à une centaine de coordonnateurs ; fourniture de conseils aux délégations et réponse à leurs demandes sur les travaux passés de la Commission et du Comité. |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : sites Web de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination ; mise à jour des informations sur le portail e-deleGATE.                                                                                                           |                           |                           |                           |                           |

### Composante 3 Services consultatifs de gestion

#### Objectif

- 29A.44 L'objectif auquel la composante contribue est d'accroître la transparence des décisions administratives et de renforcer l'équité, l'intégrité et la résilience de l'Organisation dans l'exécution de ses mandats.

#### Stratégie

- 29A.45 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- a) renforcer la résilience de l'ONU, notamment sa capacité d'assurer la continuité des opérations dans les situations d'urgence, en orientant, contrôlant et ajustant les méthodes de travail utilisées au Siège à la suite de la pandémie de COVID-19, l'idée étant de permettre à l'Organisation de s'adapter continuellement à l'évolution de l'environnement et des risques et aux possibilités qui se présentent ;
  - b) améliorer la qualité globale des procédures d'achat et de faire en sorte que ces améliorations se traduisent par des recommandations de fond liées aux politiques et aux orientations, notamment en exploitant les outils d'analyse des données ;
  - c) analyser en toute objectivité les faits présentés dans les demandes de contrôle hiérarchique eu égard aux règles instituées par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU et de communiquer à l'auteur(e) de la demande l'évaluation motivée et complète ayant servi de base à la recommandation de la Section du conseil en gestion et du contrôle hiérarchique sur l'affaire le ou la concernant.
- 29A.46 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une organisation plus résiliente, plus agile et plus durable, et un personnel porté à l'innovation et épanoui qui produit des résultats ;
  - b) Une organisation mieux préparée aux situations d'urgence complexes et appelées à durer ;

- c) Des procédures d'achat et de cession d'actifs renforcées ;
- d) Un règlement rapide des différends qui découlent des décisions administratives concernant les conditions d'emploi d'un membre du personnel ;
- e) Une meilleure connaissance du système interne d'administration de la justice par le personnel.

## Exécution du programme en 2022

### Un meilleur accès au contrôle hiérarchique grâce aux technologies

- 29A.47 Grâce aux nouveaux logiciels utilisés dans l'Organisation, on a pu exploiter les capacités techniques pour améliorer la gestion des dossiers et l'analyse des données au sein du Groupe du contrôle hiérarchique en 2022. Jusqu'alors, pour la gestion des statistiques, le Groupe utilisait une ancienne base de données locale proche de l'obsolescence qui ne permettait pas d'assurer la continuité des opérations. Au cours de l'année 2022, une solution en nuage intégrant la gestion des dossiers et le contrôle des documents relatifs aux dossiers a été mise au point dans le cadre de la composante, ce qui a permis de répondre aux demandes de contrôle hiérarchique de façon plus fluide et d'accroître la résilience en matière de continuité des activités.
- 29A.48 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.11).

Tableau 29A.11  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                     |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Les acteurs du système de justice interne obtiennent plus facilement des réponses précises aux demandes d'information grâce à l'amélioration de l'analyse des données et du processus d'exécution des tâches |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : de nouvelles modalités de travail appliquées au lendemain de la pandémie pour une organisation plus résiliente, plus agile et plus durable

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.49 Le travail effectué dans le cadre de la composante contribué à ce que 31 % des recommandations figurant dans la proposition relative aux nouvelles modalités de travail qu'il convient d'appliquer au Siège de l'ONU aient été mises en œuvre ou soient en cours de mise en œuvre, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.50 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.12).

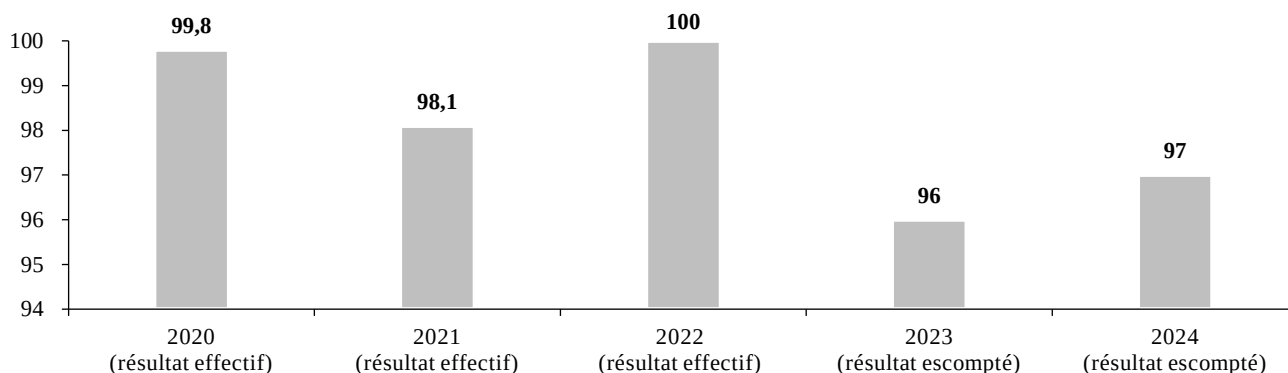
Tableau 29A.12  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                              | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                              | 2022 (résultat effectif)                                                                               | 2023 (résultat escompté)                                                                                 | 2024 (résultat escompté)                                                                                 |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Le Siège de l'ONU passe en mode de continuité des opérations en raison de la COVID-19 | Le Secrétaire général a examiné la proposition concernant les nouvelles modalités de travail qu'il convient d'appliquer au Siège de l'ONU au lendemain de la pandémie | 31 % des recommandations figurant dans la proposition sont mises en œuvre ou en cours de mise en œuvre | Un pourcentage plus important des recommandations figurant dans la proposition est mis en œuvre au Siège | Un pourcentage plus important des recommandations figurant dans la proposition est mis en œuvre au Siège |

**Résultat 2 : recommandations du Comité des marchés du Siège acceptées par les fonctionnaires habilités****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.51 Le travail effectué dans le cadre de la composante a permis que 100 % des recommandations soient acceptées par les fonctionnaires habilités, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée, à savoir 95 %.
- 29A.52 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.II).

Figure 29A.II

**Mesure de performance : pourcentage de recommandations acceptées par les fonctionnaires habilités****Résultat 3 : règlement rapide des différends liés au personnel sans passer par la voie judiciaire****Projet de budget-programme pour 2024**

- 29A.53 Dans le cadre de la composante, on s'emploie à analyser en toute objectivité les faits présentés dans les demandes de contrôle hiérarchique eu égard aux règles instituées par le Statut et le Règlement du personnel de l'ONU et à communiquer à l'auteur(e) de la demande l'évaluation motivée et complète ayant servi de base à la recommandation sur l'affaire le ou la concernant. Le travail mené vise également à aider à mieux faire connaître le système interne d'administration de la justice et les questions connexes auprès du personnel des bureaux extérieurs et du Siège.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 29A.54 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'établir un mécanisme par lequel les informations communiquées au personnel lors de réunions à cet effet peuvent être mises à la disposition du personnel qui rejoint l'entité ultérieurement. Compte tenu de cet enseignement, les entités seront encouragées à incorporer la documentation utilisée dans les réunions d'information de l'entité dans le processus d'entrée en fonction des membres du personnel qui rejoignent l'entité, qu'il s'agisse de personnel venant de l'extérieur ou de personnel nouvellement affecté.
- 29A.55 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.13).

Tableau 29A.13  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                      | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                      | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                      | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                            |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| 77 % des affaires soumises à un contrôle hiérarchique n'ont pas été portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies | 85 % des affaires soumises à un contrôle hiérarchique n'ont pas été portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies | 71 % des affaires soumises à un contrôle hiérarchique n'ont pas été portées devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies | Plus de 65 % des différends liés au personnel font l'objet d'un règlement rapide sans passer par la voie judiciaire<br><br>La collaboration avec les syndicats locaux du personnel est renforcée, ce qui doit permettre d'établir des canaux permanents pour discuter des préoccupations du personnel concernant le système interne d'administration de la justice | Plus de 65 % des différends liés au personnel font l'objet d'un règlement rapide et ne nécessitent pas de passer inutilement par la voie judiciaire |

**Produits**

- 29A.56 On trouvera dans le tableau 29A.14 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.14

**Composante 3 (sous-programme 1) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2022</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2023</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2024</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>1</b>                          | <b>1</b>                          | —                                 | —                                 |
| 1. Rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du système de gestion de la résilience institutionnelle soumis à l'examen de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 1                                 | 1                                 | —                                 | —                                 |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                | <b>2</b>                          | <b>2</b>                          | —                                 | —                                 |
| 2. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 1                                 | 1                                 | —                                 | —                                 |
| 3. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 1                                 | 1                                 | —                                 | —                                 |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Administration</b> : administration du nouveau système de gestion des dossiers et soutien en conséquence ; formation des membres des 34 comités locaux d'examen des marchés et des 43 comités locaux de contrôle du matériel, et formulation d'orientations à leur intention ; fourniture de conseils au sujet des directives sur les achats et les biens ; administration et tenue à jour des outils de formation en ligne destinés aux membres des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel, et apport de la formation et des orientations s'y rapportant.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Justice interne et contrôle interne</b> : formulation de recommandations sur les demandes de contrôle hiérarchique de décisions administratives contestées ; réponses aux demandes de suspension de l'exécution d'une décision administrative contestée dans les affaires pouvant déboucher sur la cessation de service du ou de la fonctionnaire ; prestation d'un appui fonctionnel et technique au Comité des marchés du Siège et formulation de recommandations sur les propositions d'attribution de marchés à l'intention des fonctionnaires habilités ; fourniture d'un appui fonctionnel et technique au Comité central de contrôle du matériel ; établissement de rapports sur le fonctionnement des comités locaux d'examen des marchés et des comités locaux de contrôle du matériel ; publication annuelle d'informations à l'intention du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les résultats en matière de durabilité environnementale à l'échelle du Secrétariat. |                                   |                                   |                                   |                                   |

## Sous-programme 2

### Planification des programmes, finances et budget

#### Composante 1

##### Finances

##### Objectif

- 29A.57 L'objectif auquel la composante contribue est de mobiliser les fonds nécessaires pour couvrir les dépenses de l'Organisation, en application de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies, et de garantir une gestion financière et une communication de l'information financière intégrées, saines, efficaces et rationnelles, grâce à un dispositif de contrôle interne rigoureux.

##### Stratégie

- 29A.58 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- veiller à la bonne application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation, adapter les politiques relatives aux questions financières en fonction des nouveaux problèmes et continuer de renforcer le dispositif de contrôle interne dans la perspective d'une gestion prudente des ressources dans le cadre du dispositif décentralisé de délégation des pouvoirs ;

- b) fournir un soutien efficace au Comité des contributions, veiller à ce que les avis de mise en recouvrement soient produits dans les délais, continuer de communiquer des informations actualisées sur l'état des contributions mises en recouvrement, et suivre de près et planifier le recouvrement des contributions et gérer les décaissements en fonction des prévisions de liquidités ;
- c) établir, pour l'Organisation, des états financiers conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS), en mettant l'accent sur la transparence, grâce à la réalisation d'un examen et d'une analyse de la situation financière, et en veillant à ce que toutes les entités reçoivent des directives appropriées s'agissant des exigences de fin d'année à respecter pour la préparation des états financiers, de même qu'un appui en matière d'établissement et de gestion des fonds extrabudgétaires de l'Organisation ainsi que de communication d'informations sur la question ;
- d) gérer les risques financiers au moyen de pratiques rigoureuses en matière de gestion des placements et de gestion mondiale de la trésorerie et des opérations bancaires ;
- e) coordonner et gérer les régimes d'assurance maladie et d'assurance-vie de groupe, fournir des services au Comité consultatif pour les demandes d'indemnisation et au Comité de l'Organisation des Nations Unies pour les demandes d'indemnisation, et administrer le versement des indemnisations correspondantes ;
- f) assurer la gouvernance des données de base afin de garantir l'intégrité, la présentation normalisée et l'harmonisation des données dans le progiciel de gestion intégré et dans les autres grands systèmes de l'Organisation ;
- g) prévoir des modalités, des directives et la fourniture d'un soutien concernant la gestion des procédures financières dans Umoja, afin d'en garantir l'efficacité et l'efficience.

29A.59 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une gestion financière prudente des ressources confiées au Secrétariat ;
- b) un dispositif de contrôle interne renforcé, favorisant une meilleure gestion de la performance des programmes et le respect du cadre réglementaire ;
- c) une transparence accrue et la simplification des processus financiers et de l'information financière ;
- d) une capacité accrue de l'Organisation à répondre aux chocs extérieurs.

## Exécution du programme en 2022

### **Amélioration de la prise de décision par les gestionnaires de programmes grâce à l'adoption d'une solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information de bout en bout**

29A.60 Après la mise en service réussie de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, en décembre 2020, le tableau de bord intégré destiné aux gestionnaires de projets (un tableau de bord interactif et convivial, doté de capacités d'analyse des données) a été déployé pour améliorer la visibilité des données administratives et des informations de fond à des fins de supervision et d'analyse de la gestion. Cet instrument rassemble des informations issues de plusieurs modules Umoja, dont ceux ayant trait à la gestion stratégique, aux systèmes relatifs aux projets et à la gestion des partenaires d'exécution. Dans la pratique, il s'agit d'une solution permettant de gérer les programmes et les projets de l'Organisation du début jusqu'à la fin, conçue pour renforcer les capacités de gestion interne à l'appui des travaux de l'Organisation et donner aux gestionnaires des informations globales et à jour sur les projets, qu'il s'agisse de la description du projet, du cadre logique, de l'état du suivi, de l'état de l'exécution financière et des modalités d'exécution. Le tableau de bord permet d'établir des correspondances entre les



informations de fond et les données financières à plusieurs niveaux. Les responsables de certaines entités du Secrétariat ont désormais accès à des données transversales et essentielles provenant de différents modules Umoja, ce qui leur permet de mieux communiquer sur les retombées de leur travail et de gérer les ressources de l'Organisation de manière plus efficace et rationnelle. Le tableau de bord sera déployé à l'échelle mondiale en 2023. À l'appui de l'adoption de la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information, une série de documents directifs et du matériel de formation ont été mis au point dans le cadre du sous-programme. Des ateliers ont par ailleurs été organisés avec toutes les entités, lesquelles ont en outre bénéficié d'un soutien ad hoc aux fins du renforcement de leurs capacités.

- 29A.61 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.15).

Tableau 29A.15  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Orientation, par le tableau de bord destiné aux gestionnaires de projets, de la prise de décisions par les responsables des programmes, grâce à la mise à disposition progressive de données de fond sur le suivi des projets dans la solution intégrée de planification, de gestion et de communication de l'information | Amélioration de la prise de décisions par les responsables des programmes grâce à l'utilisation du tableau de bord destiné aux gestionnaires de projets, contenant notamment des informations de fond et des données financières plus opportunes, intuitives et visualisées |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : amélioration de la transparence, de la comparabilité et de l'utilité des états financiers dans l'ensemble du système des Nations Unies

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.62 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'adoption d'une approche intégrée et harmonisée pour l'analyse des états financiers, permettant cohérence et comparabilité à travers le système des Nations Unies, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.63 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.16).

Tableau 29A.16  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                 | 2021 (résultat effectif)                                                                                                             | 2022 (résultat effectif)                                                                                     | 2023 (résultat escompté)                                                                                                        | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Décision du Groupe de travail des normes comptables d'établir le rapport financier conformément au guide des pratiques recommandées n° 2 | Adoption, par le Groupe de travail des normes comptables, d'une approche intégrée et harmonisée pour l'analyse des états financiers, | Publication des états financiers selon une approche harmonisée permettant la cohérence et la comparabilité à | Réalisation d'analyses comparables et cohérentes des états financiers des entités du système des Nations Unies, au bénéfice des | Réalisation d'analyses comparables et cohérentes des états financiers d'un grand nombre d'entités du système des Nations Unies, au bénéfice |

| 2020 (résultat effectif)    | 2021 (résultat effectif)                                                                                                  | 2022 (résultat effectif)             | 2023 (résultat escompté)                        | 2024 (résultat escompté)                            |
|-----------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------|-------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| du Conseil des normes IPSAS | conformément au guide des pratiques recommandées n° 2, à l'appui d'une analyse en bonne et due forme du rapport financier | travers le système des Nations Unies | États Membres et des parties prenantes internes | des États Membres et des parties prenantes internes |

**Résultat 2 : renforcement du cadre réglementaire en vue d'une meilleure application du principe de responsabilité dans les opérations des Nations Unies**

**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.64 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'obtention d'avis positifs, dans le contexte du questionnaire d'auto-évaluation et de la déclaration d'assurance, concernant le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et ses retombées sur l'exécution efficace et efficiente des mandats, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée. Il n'a toutefois pas permis de recevoir des retours positifs concernant les effets de la politique révisée sur la bonne gestion des ressources financières, autre cible fixée, un délai supplémentaire ayant été demandé pour renforcer les capacités et la sensibilisation s'agissant des nouvelles lignes directrices avant qu'une enquête ne soit menée au sujet de cette politique.
- 29A.65 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.17).

Tableau 29A.17  
**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                  | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                 | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                            | 2024 (résultat escompté)                                                                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Détermination et hiérarchisation des priorités en vue de la rationalisation et de l'actualisation des instruments de politique financière | Commentaires positifs concernant le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et ses retombées sur l'exécution efficace et efficiente des mandats | Commentaires positifs concernant les effets de la politique révisée sur la bonne gestion des ressources financières<br><br>Commentaires positifs concernant le fonctionnement du dispositif de contrôle interne et les retombées sur l'exécution efficace et efficiente des mandats | Renforcement de la gestion des ressources financières par l'harmonisation et la mise en œuvre des politiques financières |

**Résultat 3 : section du portail de connaissances Knowledge Gateway relative aux finances : une plateforme numérique intégrée et une communauté mondiale des Nations Unies pour les utilisateurs des services financiers d'Umoja**

**Projet de budget-programme pour 2024**

- 29A.66 En janvier 2021, dans le contexte du cadre intégré d'action et d'orientation adopté à l'échelle du Secrétariat de l'ONU, il a été décidé de commencer à incorporer, dans le cadre de la composante, des orientations financières actualisées dans la plateforme mondiale Knowledge Gateway, au titre de son pilier relatif aux finances. Des liens clairs ont ainsi été faits entre les processus transactionnels financiers et les politiques y ayant trait, une attention particulière étant portée à la mise en place de moyens pratiques pour l'application et le respect de la politique actuelle.

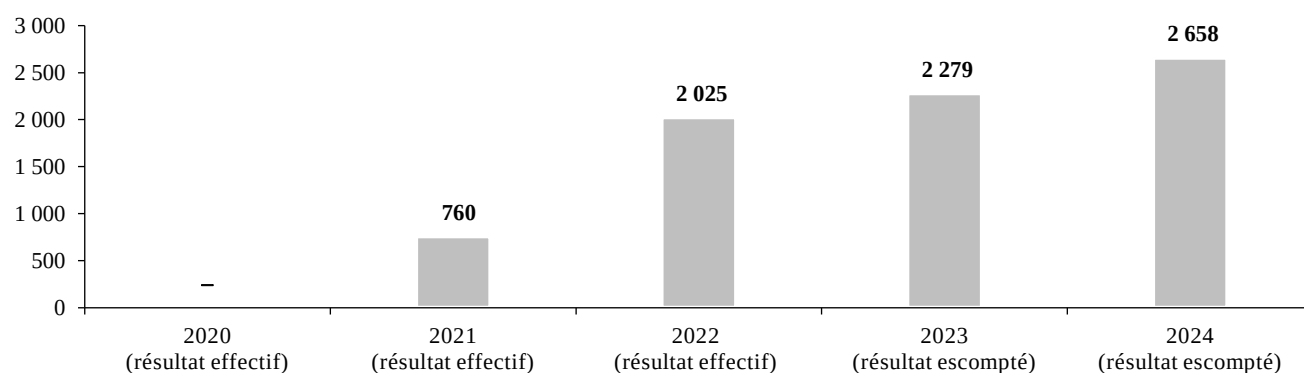
*Enseignements tirés et changements prévus*

- 29A.67 Sur la base d'un examen de la section du portail Knowledge Gateway relative aux finances, l'enseignement tiré est le suivant : l'accessibilité et la facilité d'utilisation des orientations, y compris des politiques et des procédures, pourraient être améliorées grâce au recours à des principes de conception davantage axés sur l'utilisateur ainsi qu'à l'utilisation de service à la clientèle et de portails de formation en ligne. Compte tenu de l'enseignement tiré de l'examen, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à préparer du matériel de formation autonome, des supports d'orientation des utilisateurs, des foires aux questions, des analyses de données graphiques (tableaux de bord) et d'autres éléments d'intérêt dans lesquels il sera tenu compte de l'avis des personnes participantes, lesquels seront continuellement mis à jour pour améliorer les processus en place dans le système Umoja. En outre, des références et des exemples pertinents permettant aux utilisateurs de comprendre les liens existant entre, d'une part, les processus financiers et, d'autre part, le Règlement financier et les règles de gestion financière de l'ONU et les normes IPSAS seront fournis. Ces documents directs aideront les utilisateurs à mener à bien leurs tâches financières et leur permettront de résoudre rapidement toute question ou tout problème. On s'attachera par ailleurs, dans le cadre de la composante, à actualiser et tenir à jour les orientations détaillées destinées aux utilisateurs en matière de processus financiers globaux, ainsi qu'à assurer la liaison avec les portails de service à la clientèle. En 2024, on veillera en outre, au titre de la section du portail Knowledge Gateway relative aux finances, à favoriser le partage des connaissances entre pairs grâce au réseau de praticiens sur les finances (utilisateurs des services financiers d'Umoja) et on organisera des forums réguliers pour permettre aux utilisateurs d'échanger sur leurs problèmes communs en vue de leur règlement. Il sera par ailleurs tenu compte dans la section des mises à jour apportées aux orientations et à la formation relatives aux normes IPSAS à mesure que ces dernières évoluent.
- 29A.68 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.III).

Figure 29A.III

**Mesure des résultats : utilisation accrue de la section du portail Knowledge Gateway relative aux finances pour régler les questions ayant trait aux finances**

(Nombre de visites de la section du portail Knowledge Gateway relative aux finances)



## Produits

29A.69 On trouvera dans le tableau 29A.18 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.18

### Composante 1 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | <b>12</b>                 | <b>12</b>                 | <b>11</b>                 | <b>11</b>                 |
| 1. Rapports financiers annuels destinés à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| 2. Rapports sur les échéanciers de paiement pluriannuels et la situation financière de l'Organisation des Nations Unies destinés à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 3                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| 3. États financiers des opérations de maintien de la paix et autres opérations des Nations Unies destinés à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 7                         | 7                         | 6                         | 6                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>22</b>                 | <b>23</b>                 | <b>22</b>                 | <b>22</b>                 |
| 4. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | 18                        | 19                        | 18                        | 18                        |
| 5. Séances du Comité des placements                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 4                         | 4                         | 4                         | 4                         |
| <b>Services de conférence et de secrétariat pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>20</b>                 | <b>16</b>                 | <b>20</b>                 | <b>31</b>                 |
| 6. Séances du Comité des contributions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 20                        | 16                        | 20                        | 31                        |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |                           |                           |                           |                           |
| <b>Séminaires, ateliers, bourses et activités de formation</b> (nombre de jours)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | <b>24</b>                 | <b>24</b>                 | <b>20</b>                 | <b>20</b>                 |
| 7. Activités de formation, séances d'information et ateliers sur les régimes d'assurance maladie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        | 24                        | 24                        | 20                        | 20                        |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>776</b>                | <b>777</b>                | <b>825</b>                | <b>780</b>                |
| 8. Rapports mensuels sur l'état des contributions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 12                        | 12                        | 12                        | 12                        |
| 9. Documents relatifs à l'évaluation des contributions des États Membres à l'Organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               | 14                        | 13                        | 13                        | 13                        |
| 10. Rapports financiers destinés aux donateurs                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 750                       | 752                       | 800                       | 755                       |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : conseils à quelque 40 donateurs sur les accords financiers de contribution volontaire ; informations ponctuelles sur le barème des quotes-parts, le financement des opérations de maintien de la paix et l'état des contributions.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                           |                           |                           |                           |
| <b>Administration</b> :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |                           |                           |                           |
| Conseils aux départements et bureaux sur l'application du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, les questions comptables et financières et les systèmes connexes ; conseils sur le maintien de la conformité aux normes IPSAS à la communauté financière des Nations Unies dans les missions de maintien de la paix et d'autres entités ; suivi des processus de rapprochement bancaire à l'échelle mondiale et services d'appui y afférents, ainsi que services d'appui en matière d'analyse, de comptabilité et de communication d'informations à l'échelle mondiale s'agissant des biens corporels et incorporels ; appui global à l'exploitation d'Umoja, sur le plan des finances, en matière de processus financiers intégrés, s'agissant notamment de la gestion et de la mise à l'essai des améliorations et des mises à jour du progiciel de gestion intégré ; directives opérationnelles sur la question des finances dans Umoja, par l'intermédiaire du portail Knowledge Gateway, sous la forme notamment de vidéos et d'autres supports de formation ; traitement d'environ 18 000 transactions du Programme des Nations Unies pour le développement relatives à des comptes provisoires (services) ; apport d'un soutien en matière de gestion financière au Bureau de la coordination des activités de développement et au Bureau des Nations Unies pour les partenariats ; mise en place de |                           |                           |                           |                           |

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | Produits      |               |               |               |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------------|---------------|---------------|
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | prévus : 2022 | livrés : 2022 | prévus : 2023 | prévus : 2024 |
| <p>l'Initiative internationale pour la transparence de l'aide et des mécanismes de communication de l'information du Conseil des chefs de secrétariat afin de rendre des comptes de manière cohérente aux parties prenantes.</p> <p>Calcul du montant des quotes-parts des États Membres au titre du budget ordinaire, des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux, et avis de crédit relatifs aux opérations de maintien de la paix.</p> <p>Conseils sur l'interprétation du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'ONU, ainsi que des politiques, procédures et instruments d'orientation en matière de gestion financière ; soutien à la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité dans l'interprétation du dispositif de délégation des pouvoirs renforcé (volet financier) ; publication de la déclaration relative au contrôle interne pour les opérations de 2023 ; trois documents techniques concernant la déclaration relative au contrôle interne ; consultations avec le Groupe consultatif de contrôle interne concernant la déclaration relative au dispositif de contrôle interne ; déploiement du module Umoja de contrôle des processus dans les bureaux et les départements concernés par la déclaration relative au contrôle interne ; sensibilisation aux procédures de contrôle internes ; orientations sur la mise en œuvre du dispositif de contrôle interne ; atelier sur l'analyse générale de l'application des procédures de contrôle interne dans les missions de maintien de la paix et les autres opérations ; prestation de conseils aux États Membres et aux bureaux des Nations Unies sur la gestion des ressources extrabudgétaires ; élaboration de politiques comptables et d'orientations, pratiques et procédures institutionnelles connexes ; organisation de 5 ateliers sur les questions financières à l'intention des chefs des services financiers et de 68 chefs de l'administration ; rapports semestriels destinés au Comité des commissaires aux comptes sur les cas de fraude et de présomption de fraude ; gestion des documents relatifs aux procédures financières d'Umoja ; maintenance des données de base financières d'Umoja ; service d'assistance (finances) pour le progiciel de gestion intégré Umoja ; examen de demandes de création de comptes utilisateur concernant la fonction finances dans Umoja et octroi de la délégation de pouvoir pour ces rôles.</p> <p>Administration de 265 comptes bancaires dans le monde entier, y compris la gestion des registres des personnes autorisées à signer pour chaque compte ; arrangements et contrats bancaires ; paiements pour les comptes bancaires gérés par le Siège de l'ONU ; enregistrement des paiements reçus ; évaluation de 65 caissières et caissiers chargés d'opérations à l'échelle mondiale et de 15 caissières et caissiers régionaux et fourniture d'un soutien en conséquence ; gestion des besoins de trésorerie dans différentes monnaies ; gestion des coordonnées bancaires des fournisseurs, du personnel et des États Membres ; gestion des fonds communs de placement ; fixation des taux de change opérationnels de l'ONU chaque mois pour 153 monnaies ; gestion des procédures financières dans Umoja ; gestion des applications financières ; gestion des données SWIFT et des données de paiement mondiales ; appui technique aux départements en matière d'analyse de gestion ; traitement des paiements ; gestion des contrats d'assurance maladie et d'assurance-vie ; traitement des activités liées à l'assurance maladie et à l'assurance-vie ; traitement des demandes d'indemnisation introduites au titre de l'annexe D du Règlement du personnel et du Comité de l'ONU pour les demandes d'indemnisation, s'agissant notamment du versement de prestations mensuelles de vieillesse et de réversion ; règlement d'environ 700 opérations de placement ; exécution d'environ 5 000 opérations de change.</p> |               |               |               |               |

## Composante 2 Finances des missions

### Objectif

- 29A.70 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels les missions et les autres entités du Secrétariat contribuent et sur les ressources dont elles ont besoin pour exécuter leur mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

### Stratégie

- 29A.71 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à fournir des orientations stratégiques en matière de budgétisation et d'administration financière, et à élaborer des politiques, des méthodes et des outils à cet effet, et notamment à :
- fournir des orientations stratégiques en ce qui concerne la gestion financière et les questions financières, notamment au sujet de nombreuses initiatives intersectorielles mondiales concernant les opérations sur le terrain, telles que des conseils sur la formulation des besoins en ressources humaines, les initiatives institutionnelles, la solidité financière et la trésorerie, et le renforcement des contrôles internes, ainsi que des réponses rapides, réfléchies, simples et

pragmatiques aux questions des gestionnaires œuvrant sur le terrain, et contrôler la liquidité de différents comptes spéciaux ainsi que les flux de trésorerie et les réserves opérationnelles des missions ;

- b) fournir des orientations stratégiques concernant la gestion de l'ensemble des biens immobiliers de l'Organisation, y compris la supervision des grands projets de construction et la planification des projets d'équipement à long terme, comme indiqué dans l'examen stratégique des biens immobiliers ;
- c) donner des conseils d'experts et des orientations sur la gestion des biens et examiner les données financières pour s'assurer de l'exactitude des registres et de la conformité aux normes IPSAS et au cadre de gestion des biens en vigueur pour les entités sur le terrain et les autres entités du Secrétariat, et assurer une supervision centralisée des projets, notamment en intégrant dans la prise de décisions les principes de gestion des risques et les enseignements tirés de l'expérience.

29A.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant : les entités clientes pourront gérer leurs ressources de manière efficace et rationnelle dans les limites des niveaux approuvés, grâce à des prévisions et des projets plus exacts.

## Exécution du programme en 2022

### Amélioration de l'exactitude des registres des biens grâce au programme d'assurance de la qualité

29A.73 À la suite de la mise en œuvre du cadre de gestion des biens – portant sur l'adoption d'une certaine ligne de conduite et les questions de l'auto-évaluation et du suivi des résultats grâce à l'utilisation d'outils de veille stratégique – par toutes les entités du Secrétariat en 2020, la composante s'est engagée avec toutes les entités et tous les clients à stabiliser la solution de gestion et d'administration du matériel de bout en bout. En 2022, la composante a publié une série de documents d'orientation destinés à régir divers aspects de la gestion des biens, ayant trait notamment à la gestion des données article, à la durée d'utilité opérationnelle du matériel, aux orientations à suivre pour la cession des biens et aux directives relatives à la vente de biens aux membres du personnel. Des tableaux de bord d'assurance de la qualité ont également été promulgués en tant qu'outil d'auto-évaluation et de détection et de rectification continues des problèmes de qualité par les entités, lesquels constituent un élément de contrôle interne important pour l'établissement des rapports financiers et la communication d'informations relatives à la gestion.

29A.74 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.19).

Tableau 29A.19  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                           | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                     | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Mise en œuvre, par toutes les entités du Secrétariat, d'un cadre de gestion des biens portant sur l'adoption d'une certaine ligne de conduite et les questions de l'auto-évaluation et du suivi des résultats grâce à l'utilisation d'outils de veille stratégique | Mise à disposition des entités du Secrétariat d'un programme d'assurance de la qualité concernant les actifs, le matériel, les stocks et les processus de comptabilisation en pertes et de cession des biens | Utilisation, par les entités, du cadre amélioré de gestion des biens, portant sur l'adoption d'une certaine ligne de conduite et les questions de l'auto-évaluation et de l'assurance de la qualité, afin de renforcer la supervision des biens de l'ONU et l'application du principe de responsabilité les concernant, d'améliorer la qualité des données utilisées pour la prise de décisions de |

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                               |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                          |                          | gestion et l'élaboration de rapports financiers conformes aux normes IPSAS, d'accroître les taux d'utilisation des biens et de réduire les besoins en matière d'achats |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : amélioration de l'analyse des données à l'appui de la gestion des ressources dans les missions politiques spéciales

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.75 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que toutes les missions politiques spéciales utilisent les nouveaux modules d'Umoja pour effectuer le suivi et l'analyse des résultats programmatiques et financiers, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.76 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.20).

Tableau 29A.20  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                        | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                | 2022 (résultat effectif)                                                                                                   | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                         | 2024 (résultat escompté)                                                                                                   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Analyse de leur situation financière par les missions politiques spéciales (notamment en ce qui concerne l'incidence de la pandémie de COVID-19 sur l'exécution de leur mandat) | Gestion de leurs besoins en personnel et adaptation de leurs prévisions budgétaires par les missions politiques spéciales, compte étant tenu des nouvelles méthodes de travail instaurées en interne au cours des deux dernières années | Capacité accrue des missions politiques spéciales à suivre et à analyser l'exécution de leurs programmes et de leur budget | Adaptation et application par les missions de nouvelles méthodes de travail internes et de nouvelles modalités d'exécution de leur mandat, et renforcement des capacités à intégrer ces améliorations dans les projets de budget | Mise à profit des données disponibles par les missions pour améliorer la gestion des ressources et l'exécution des mandats |

### Résultat 2 : services indépendants de gestion des risques pour les grands projets d'équipement de l'Organisation

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

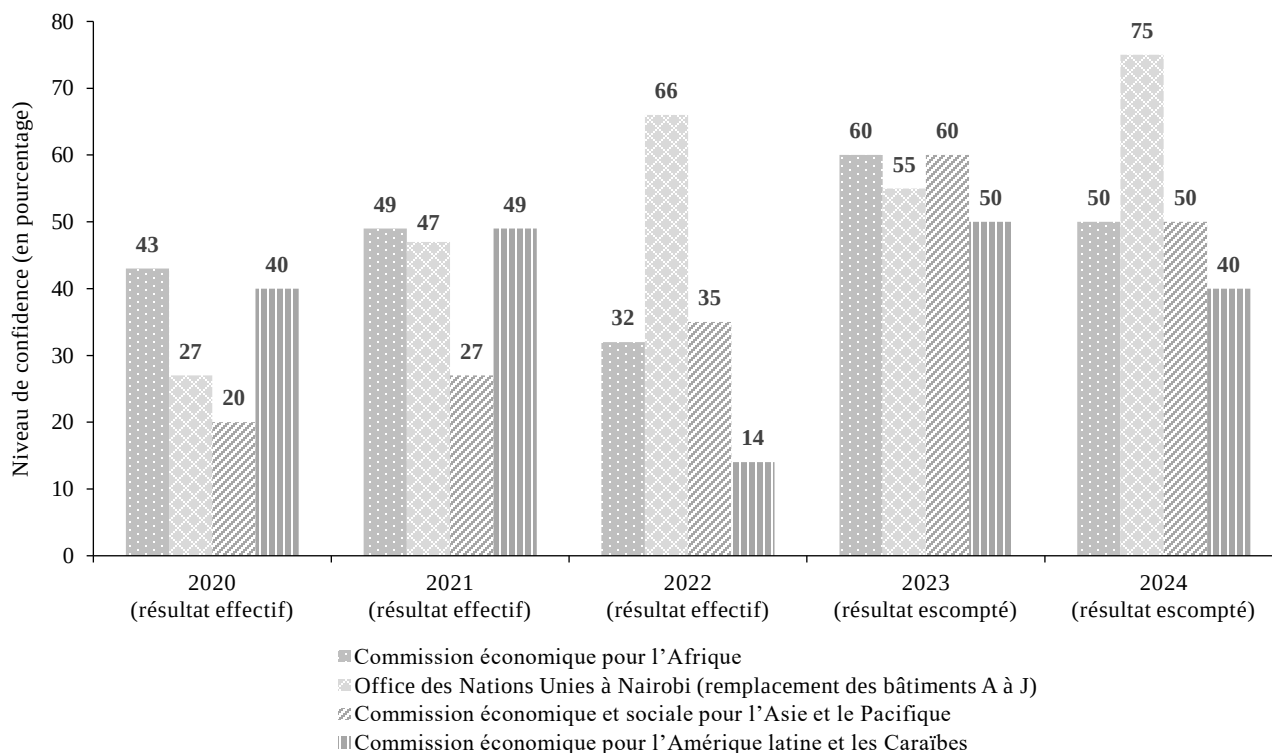
- 29A.77 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à améliorer le niveau de confiance concernant l'achèvement des grands projets d'équipement de l'ONU en cours à l'Office des Nations Unies à Nairobi, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée. En ce qui concerne les projets entrepris à la Commission économique pour l'Afrique (32 %), à la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (35 %) et à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (14 %), il n'a pas été possible d'atteindre la cible fixée, en raison principalement de difficultés rencontrées dans la procédure de sélection d'un entrepreneur principal et de perturbations de la chaîne d'approvisionnement mondiale.

29A.78 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.IV).

Figure 29A.IV

**Mesure des résultats : niveau de confiance concernant l'achèvement des grands projets d'équipement de l'ONU dans la limite du budget approuvé**

(Pourcentage)



**Résultat 3 : facilitation des délibérations des organes délibérants sur les missions politiques spéciales grâce à la fourniture de services de façon proactive**

**Projet de budget-programme pour 2024**

29A.79 Dans le cadre de la composante, un dialogue actif a été établi avec les États Membres pour répondre efficacement aux questions et faciliter la tenue de délibérations productives sur les budgets des missions politiques spéciales.

*Enseignements tirés et changements prévus*

29A.80 L'enseignement tiré est le suivant : en échangeant de façon plus active avec les États Membres aux fins de la préparation de la documentation budgétaire relative aux missions politiques spéciales, et ce dès le début puis tout au long du processus d'examen, il est possible de réduire les questions ultérieures et, partant, de favoriser la rapidité des entretiens et le lancement sans délai des délibérations sur les projets de résolution. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on continuera de soutenir de manière proactive l'examen réalisé par les organes délibérants, à la fois en organisant à l'intention des membres desdits organes des séances d'information informelles avant les sessions et en améliorant la lisibilité des documents écrits et l'accessibilité des informations budgétaires.

29A.81 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.21).



Tableau 29A.21  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                               | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                           | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                               | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                            |
|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| –                        | Augmentation de la quantité d'informations écrites fournies à la Cinquième Commission pour répondre à un intérêt accru | Tenue d'une première séance d'information informelle à l'intention des membres de la Cinquième Commission avant la présentation des budgets des missions politiques spéciales, contribuant à renforcer la capacité des organes délibérants à analyser l'évolution des tendances dans ces documents | Renforcement de la clarté et de la teneur des informations disponibles, tant dans les documents budgétaires que dans les réponses écrites soumises pour examen aux organes délibérants | Accès des organes délibérants à des analyses et à des données plus opportunes et plus riches pour faciliter les délibérations sur les missions politiques spéciales |

## Produits

29A.82 On trouvera dans le tableau 29A.22 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.22  
Composante 2 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                     | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                    |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)</b>                                                                                                                     | <b>41</b>                 | <b>45</b>                 | <b>41</b>                 | <b>41</b>                 |
| 1. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur le projet de budget et l'exécution du budget des opérations de maintien de la paix des Nations Unies                                            | 22                        | 25                        | 22                        | 22                        |
| 2. Rapport destiné à l'Assemblée générale faisant le point sur la situation financière des opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| 3. Rapports sur la liquidation définitive des actifs et rapports finaux sur la situation financière des missions de maintien de la paix en phase de liquidation destinés à l'Assemblée générale | 1                         | 2                         | 1                         | 1                         |
| 4. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix                                                  | 7                         | 7                         | 7                         | 7                         |
| 5. Notes destinées à l'Assemblée générale sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix                                                    | 4                         | 4                         | 4                         | 4                         |

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2022</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2023</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2024</i> |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| 6. Rapports destinés à l'Assemblée générale sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, aux missions de bons offices et aux autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             | 6                                 | 6                                 | 6                                 | 6                                 |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | <b>120</b>                        | <b>75</b>                         | <b>110</b>                        | <b>70</b>                         |
| 7. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 70                                | 49                                | 60                                | 45                                |
| 8. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 50                                | 26                                | 50                                | 25                                |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>5</b>                          | <b>5</b>                          | <b>5</b>                          | <b>5</b>                          |
| 9. Déclarations adressées au Conseil de sécurité et autres rapports sur les incidences financières des activités autres que les opérations sur le terrain autorisées par le Conseil dans ses résolutions                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 5                                 | 5                                 | 5                                 | 5                                 |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : consultations avec tous les États Membres sur les questions financières relatives aux missions ; consultations avec tous les pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police sur les sommes dues par les missions ; conseils aux grandes commissions de l'Assemblée générale sur les incidences budgétaires éventuelles.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Administration</b> : conseils d'experts et orientations en matière de gestion budgétaire et financière pour 13 missions en activité ; versements trimestriels aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police ; définition des ressources nécessaires pour appuyer l'évaluation et la planification de missions nouvelles, élargies, en transition ou en cours de liquidation ; publication et diffusion à toutes les entités, notamment les bureaux des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, du manuel de gestion des biens ; orientations stratégiques sur le suivi des résultats en matière de gestion du matériel et la communication d'informations à ce sujet ; directives supplémentaires pour la préparation de rapports financiers conformes aux normes IPSAS sur les immobilisations corporelles ; formation à la gestion des biens ; fourniture de conseils spécialisés et d'un appui concernant l'utilisation d'Umoja pour la gestion des biens ; supervision de l'exécution de grands projets d'équipement, d'entretien et d'aménagement, et fourniture de directives techniques à ce sujet. |                                   |                                   |                                   |                                   |

### Composante 3

#### Planification des programmes et établissement du budget

##### Objectif

- 29A.83 L'objectif auquel la composante contribue est de garantir des débats fructueux entre les États Membres sur les résultats auxquels le Secrétariat concourt, sur la concrétisation des mandats sous la forme de plans de travail et sur les ressources dont le Secrétariat a besoin pour exécuter son mandat, et de garantir une gestion des ressources efficace et rationnelle.

##### Stratégie

- 29A.84 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on continuera de s'employer à :
- a) formuler des orientations stratégiques pour l'établissement du budget-programme et associer les États Membres dès les premières étapes du processus ;
  - b) mettre au point et présenter aux organes délibérants les budgets-programmes annuels du Secrétaire général et le budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux, les rapports sur l'exécution du budget et d'autres rapports

sur les questions budgétaires, y compris les états récapitulatifs des incidences sur le budget-programme et les projets de budget-programme révisés, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU et au Règlement et aux règles régissant la planification des programmes, les aspects du budget qui ont trait aux programmes, le contrôle de l'exécution et les méthodes d'évaluation ;

- c) fournir des services fonctionnels concernant les questions budgétaires à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale, au Comité du programme et de la coordination et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, et mettre des outils en ligne à la disposition des États Membres en vue de faciliter les délibérations sur les questions budgétaires ;
- d) formuler des orientations stratégiques en matière de budgétisation et de gestion financière, y compris la gestion des autorisations d'engager des dépenses, et élaborer des politiques, des méthodes et des outils à cet égard et fournir des conseils sur toutes les questions budgétaires.

29A.85 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) une transparence accrue et un dialogue renforcé entre le Secrétariat et les États Membres ;
- b) une mise en œuvre efficace des programmes, tout en assurant une utilisation prudente des ressources ;
- c) une amélioration de l'exactitude des budgets-programmes.

## Exécution du programme en 2022

### **Disponibilité des chiffres définitifs nécessaires à l'établissement des résolutions sur le budget et des rapports de la Cinquième Commission, permettant à cette dernière de se prononcer sur l'adoption des résolutions dans un délai inférieur à six heures**

29A.86 La Cinquième Commission a pour objectif d'adopter des résolutions reposant sur le résultat de ses délibérations aussi rapidement que possible après la prise de décisions finales. Atteindre de telles décisions nécessite néanmoins de réaliser de nombreux calculs, lesquels touchent à de multiples dimensions, ayant trait notamment aux chapitres du budget et aux entités concernées par ce dernier, aux objets de dépenses, aux changements généraux ou très spécifiques à effectuer, ainsi qu'aux modifications relatives aux recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires. Ce processus demande beaucoup de travail et de temps.

29A.87 Les années passées, le Secrétariat a indiqué que le calcul des chiffres définitifs, y compris s'agissant des tableaux d'effectifs approuvés, et leur inclusion dans les projets de résolution devant être soumis pour adoption à la Cinquième Commission prenait entre 12 et 24 heures. En 2021, la Cinquième Commission est parvenue à un consensus sur le projet de budget-programme en début d'après-midi et a programmé la tenue de la séance visant l'adoption du budget-programme à 19 heures, soit après que moins de la moitié du temps estimé nécessaire pour produire la documentation finale se soit écoulé. Malgré le traitement en urgence des informations, tous les calculs n'ont pas pu être réalisés à temps et la séance a dû être reportée d'une heure. En plus de commencer en retard, cette dernière a dû être entamée alors que certaines informations manquaient encore, lesquelles sont finalement toutes arrivées en cours de séance.

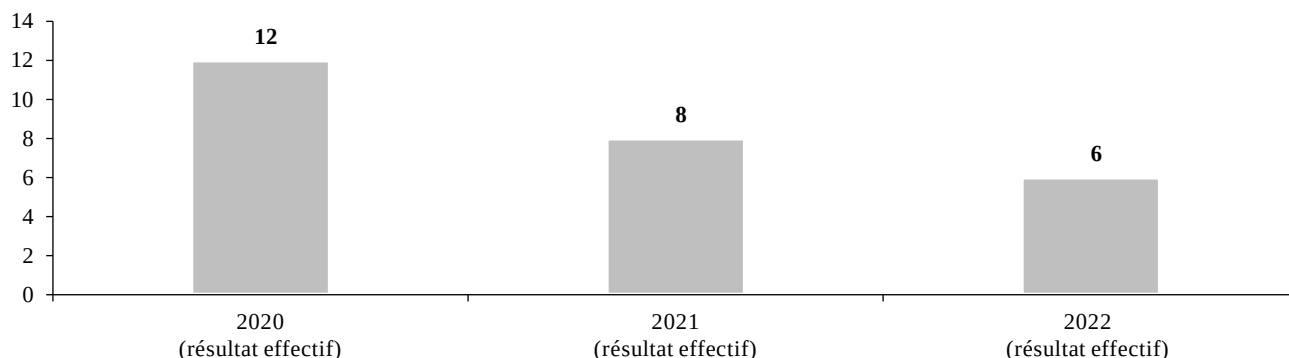
29A.88 Dans le cadre de la composante, le mode de fonctionnement interne a été revu afin de diviser cette tâche titanesque en des activités plus petites et plus faciles à gérer, dont beaucoup pouvaient être exécutées en parallèle. En conséquence, en 2022, le calcul des ressources nécessaires pour 41 chapitres du budget, compte tenu des décisions informelles de la Cinquième Commission, a été réalisé dans un délai permettant l'établissement définitif du projet de résolution sur le financement et du projet de rapport de la Cinquième Commission – en vue de leur adoption par la Commission et l'Assemblée générale – dans les six heures.

29A.89 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.V).

Figure 29A.V

**Mesure des résultats : délai de préparation de la résolution sur le financement en vue de son adoption**

(Nombre d'heures)

**Résultats escomptés pour 2024****Résultat 1 : amélioration de la présentation du budget****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

29A.90 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que les États Membres décident définitivement de mettre fin à la période d'expérimentation et confirment le passage à un exercice budgétaire annuel, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.

29A.91 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.23).

Tableau 29A.23

**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 2023 (résultat escompté)                                   | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Décision des États Membres d'améliorer le format de présentation du budget pour 2022 en incorporant un plus grand nombre de descriptifs de résultats, en améliorant la structure et la cohérence des stratégies et en fournissant des informations supplémentaires sur les postes et les emplois de | Décision des États Membres de perfectionner la présentation du budget pour 2023 en améliorant la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme, tout en préservant le volume d'informations nécessaires | Décision des États Membres de mettre fin à la période d'expérimentation et de confirmer le passage à un exercice budgétaire annuel<br><br>Reconnaissance des États Membres pour les efforts déployés en vue d'améliorer la qualité, la clarté et la facilité d'utilisation du projet de budget-programme, tout en | Stabilisation du processus et de la présentation du budget | Améliorations supplémentaires des aspects du projet de budget-programme liés aux programmes, en particulier pour ce qui est des résultats escomptés, des mesures des résultats et des facteurs externes, à des fins de renforcement de la qualité, de la clarté et de la facilité d'utilisation de ce document |

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                              | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                        | 2023 (résultat escompté) | 2024 (résultat escompté) |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------------------------|--------------------------|--------------------------|
| temporaire, des estimations préliminaires pour les grands projets de construction et des informations consolidées sur les dépenses afférentes aux technologies de l'information et des communications |                          | préservant le volume d'informations nécessaires |                          |                          |

**Résultat 2 : possibilité supplémentaire donnée aux États Membres d'intervenir en amont**
**Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.92 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à la tenue d'une série de sessions d'échanges en amont avec les États Membres, au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant la présentation du budget, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.93 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.24).

Tableau 29A.24

**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                             | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                         | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                              | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                           | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                           |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Organisation de sessions d'échanges en amont avec les États Membres au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant la présentation du budget (février) | Organisation de deux séries de sessions d'échanges en amont avec les États Membres au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant la présentation du budget (février et septembre) | Organisation de sessions d'échanges en amont entre les États Membres au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale concernant la présentation du budget (février) | Organisation de deux séries de sessions d'échanges en amont entre les États Membres au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale (février) et des points à examiner lors de la session principale (septembre) | Organisation de deux séries de sessions d'échanges en amont entre les États Membres au sujet de l'application des résolutions de l'Assemblée générale (février) et des points à examiner lors de la session principale (septembre) |

**Résultat 3 : amélioration de l'exactitude des projets de budget**
**Projet de budget-programme pour 2024**

- 29A.94 Conformément à la méthode approuvée d'actualisation des coûts, le projet de budget-programme des Nations Unies est actualisé sur la base de l'indice des prix à la consommation (IPC) en différents endroits. Les ajustements auxquels il est procédé visent à préserver le pouvoir d'achat conféré par le budget approuvé. Bien qu'elle soit généralement simple et précise, l'utilisation d'indices locaux pour ajuster les crédits réservés aux objets de dépense autres que les postes peut avoir des retombées sur le pouvoir d'achat de l'Organisation, en raison principalement de différences existant entre les habitudes de consommation des ménages et celles des grandes organisations internationales, telles

que l'ONU. En particulier, dans les situations de forte inflation et de perturbations économiques majeures (des perturbations de la chaîne d'approvisionnement, par exemple), l'évolution des prix des articles composant le panier de l'IPC peut être très variable, les coûts de certains produits augmentant de façon bien supérieure à la moyenne, tandis que d'autres n'enregistrent qu'une faible hausse ou vont même jusqu'à diminuer. De ce fait, la variation moyenne des prix mesurée au titre de l'IPC perd en fiabilité pour les opérations des Nations Unies. Par exemple, au début de 2023, la variation moyenne de l'IPC sur 12 mois pour les États-Unis d'Amérique était d'environ 6,5 %, bien que, pour de nombreux éléments pris en considération dans son calcul, ce taux était tout autre. Ainsi, pour la composante logement, élément le plus important du calcul de l'IPC (plus de 30 %), celui-ci était de 3,5 %, tandis qu'il était de plus de 10 % pour l'énergie et de plus de 20 % pour les frais de voyage et d'hébergement. En revanche, les prix des voitures d'occasion avaient, eux, diminué de plus de 10 %.

#### *Enseignements tirés et changements prévus*

- 29A.95 L'enseignement tiré est le suivant : si, dans des conditions macroéconomiques stables (faible inflation et absence de perturbations de la chaîne d'approvisionnement, par exemple), le degré de variation des prix entre les biens et services d'un panier d'IPC donné est relativement faible et n'a donc qu'une incidence négligeable sur la précision de l'actualisation des coûts, dans un environnement macroéconomique plus volatil, se caractérisant par des variations de prix plus prononcées, il est préférable d'affiner l'approche suivie et de s'appuyer sur les chiffres de l'inflation par composante pour gagner en précision. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, il sera proposé de procéder à des ajustements individuels de l'actualisation des coûts de certains articles spécifiques dans les cas où le degré de variation diffère significativement de la variation moyenne de l'IPC.

Tableau 29A.25

#### **Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif)                                                                           | 2021 (résultat effectif)                                                                           | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                     | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                              | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Budget approuvé sur la base d'une méthode d'actualisation des coûts standard, en fonction de l'IPC | Budget approuvé sur la base d'une méthode d'actualisation des coûts standard, en fonction de l'IPC | Budget approuvé sur la base d'une méthode d'actualisation des coûts en fonction de l'IPC ainsi que d'une méthode d'actualisation des coûts distincte pour les composantes énergie et voyages | Application d'une méthode d'actualisation des coûts distincte pour les composantes énergie et voyages plutôt que d'une méthode d'actualisation standard, reposant uniquement sur l'IPC, permettant de réduire l'écart entre les incidences estimée et réelle de la variation des prix | Application d'une méthode d'actualisation des coûts distincte pour divers articles particuliers, permettant de réduire l'écart entre les incidences estimée et réelle de la variation des prix |

#### **Produits**

- 29A.96 On trouvera dans le tableau 29A.26 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.26

**Composante 3 (sous-programme 2) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           | <b>83</b>                 | <b>86</b>                 | <b>87</b>                 | <b>84</b>                 |
| Rapports destinés à :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |                           |                           |                           |
| 1. l'Assemblée générale sur le projet de budget-programme, y compris des informations relatives aux plans-programmes et à l'exécution des programmes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 50                        | 48                        | 48                        | 47                        |
| 2. l'Assemblée générale sur le projet de budget, les prévisions révisées et l'exécution du budget du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 3                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| 3. l'Assemblée générale sur les prévisions révisées comme suite aux résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social et le Conseil des droits de l'homme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 2                         | 3                         | 2                         | 3                         |
| 4. l'Assemblée générale concernant les incidences des projets de résolutions sur le budget-programme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 8                         | 13                        | 10                        | 13                        |
| 5. l'Assemblée générale sur des questions financières et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 20                        | 19                        | 24                        | 18                        |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <b>176</b>                | <b>202</b>                | <b>176</b>                | <b>202</b>                |
| 6. Séances de la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et du Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         | 97                        | 107                       | 97                        | 107                       |
| 7. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 79                        | 95                        | 79                        | 95                        |
| <b>B. Création et transfert de connaissances</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>Activités ou documentation techniques</b> (nombre d'activités ou de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <b>110</b>                | <b>116</b>                | <b>120</b>                | <b>116</b>                |
| 8. Rapports oraux concernant les incidences de projets de résolution sur le budget-programme                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 100                       | 104                       | 110                       | 104                       |
| 9. Lettres destinées au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires concernant les postes ou emplois de temporaire de la classe D-1 ou de rang supérieur financés au moyen de ressources extrabudgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 10                        | 12                        | 10                        | 12                        |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : séances d'information à l'intention des États Membres sur la planification des programmes et les questions budgétaires, dont des sessions de formation organisées à l'intention des nouveaux représentants et nouvelles représentantes ; conseils sur les incidences budgétaires éventuelles d'environ 500 projets de résolution des grandes commissions de l'Assemblée générale ; réponses écrites au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires et à la Cinquième Commission dans le cadre de leur examen du projet de budget-programme et des incidences sur le budget-programme des projets de résolution. |                           |                           |                           |                           |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |                           |                           |                           |                           |
| <b>Administration</b> : conseils spécialisés et orientations concernant les questions et politiques budgétaires relatives à la planification et à la budgétisation de 28 programmes et 41 chapitres du budget                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |

### **Sous-programme 3 Ressources humaines**

#### **Composante 1 Stratégies et politiques**

##### **Objectif**

- 29A.97 L'objectif auquel la composante contribue est de mettre en place un modèle de gestion décentralisé, souple et axé sur le terrain, afin de garantir la gestion efficace et transparente des ressources humaines, de faire en sorte que le personnel de l'Organisation soit compétent et motivé et de veiller à la diversité des effectifs.

##### **Stratégie**

- 29A.98 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- a) faire en sorte que la composition du personnel obéisse aux principes de diversité, d'inclusion et d'équilibre entre les genres, afin que celui-ci soit représentatif des différents peuples du monde. En veillant à ce que le personnel incarne les valeurs et les comportements promus par l'Organisation et permette à celle-ci de mieux fonctionner, on simplifiera et rationalisera les politiques de gestion qui sous-tendront un cadre de gestion moderne permettant l'exécution efficace des mandats ;
  - b) fournir des orientations stratégiques efficaces sur les ressources humaines en s'appuyant sur un cadre normatif visant à permettre aux clients de s'acquitter de leur mandat, dans lequel les objectifs de performance des équipes, des personnes et de l'Organisation sont harmonisés et les risques pesant sur les ressources humaines sont gérés efficacement et en toute transparence, comme se doit de le faire toute organisation responsable, et favoriser l'innovation de façon à assurer une meilleure exécution des programmes relatifs aux ressources humaines et de favoriser ainsi une évolution de la culture institutionnelle ;
  - c) mettre en place des impératifs en matière de politiques stratégiques fondés sur les orientations et les retours des entités, notamment celles qui se trouvent sur le terrain, continuer de fournir des interprétations de principe pour ce qui est des politiques, afin que le traitement des fonctionnaires soit cohérent, juste et équitable dans l'ensemble du Secrétariat, et superviser le calcul des traitements et des indemnités dus aux membres du personnel recrutés sur le plan local en appliquant les méthodes établies par la Commission de la fonction publique internationale ;
  - d) dialoguer activement avec l'Administration sur tous les aspects des relations que celle-ci entretient avec le personnel et collaborer avec les autres entités appliquant le régime commun des traitements et indemnités des Nations Unies pour faire progresser les travaux du Comité de haut niveau sur la gestion et du Réseau ressources humaines du Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (CCS), et par l'intermédiaire de la Commission de la fonction publique internationale, notamment en dirigeant la mise en œuvre de la stratégie pour la santé mentale et le bien-être au travail dans tout le système des Nations Unies ;
  - e) faire davantage d'efforts pour parvenir à terme à la reconnaissance mutuelle, selon laquelle les entités appliquant le régime commun des Nations Unies s'engagent à mener leurs activités selon le principe de la reconnaissance par chacune d'elles des meilleures pratiques en matière de politiques et procédures, et diriger les efforts faits pour renforcer l'harmonisation et l'efficacité dans le système des Nations Unies ;
  - f) continuer d'améliorer la gestion des aptitudes dans l'Organisation et, en particulier, s'efforcer de mettre en place une nouvelle conception de la mobilité du personnel et de l'apprentissage



institutionnel, d'adopter de nouvelles valeurs et de nouveaux comportements en matière de gestion des aptitudes, de garantir l'universalité des méthodes d'évaluation des candidats et de renforcer le cadre de gestion de la performance ;

- g) veiller à ce que le calcul des besoins futurs en personnel soit fondé sur l'orientation stratégique des entités, de sorte que la gestion prévisionnelle des besoins en personnel reste alignée sur l'évolution des priorités de ces dernières et joue un rôle dans l'analyse future des effectifs pour informer les mesures prises en la matière, telles que le perfectionnement des compétences ou la création de nouvelles fonctions, l'objectif étant d'attirer les meilleurs talents grâce à des activités de communication stratégiques, notamment en ce qui concerne la diversité géographique et la parité femmes-hommes.

29A.99 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :

- a) les cadres utilisent des politiques relatives aux ressources humaines leur permettant d'exercer efficacement les pouvoirs qui leur sont délégués, en pleine conformité avec les textes portant autorisation du programme et les politiques internes de l'Organisation ;
- b) le recrutement est axé sur les lacunes actuelles en matière de personnel et les besoins futurs, et les aptitudes existantes sont améliorées par l'apprentissage et le développement professionnel, la mobilité, l'efficacité de la gestion de la performance et des mesures favorisant la satisfaction professionnelle ;
- c) les effectifs sont conformes au principe de la représentation géographique équitable, reflètent les populations auxquelles l'Organisation prête assistance et incarnent les valeurs et les comportements promus par celle-ci.

## Exécution du programme en 2022

**La continuité des activités et la sécurité et le bien-être du personnel sont garantis grâce à la fourniture d'appui en matière de ressources humaines dans les situations d'urgence**

29A.100 En 2022, dans le cadre de la composante, on a apporté un appui au personnel dans des situations d'urgence, comme la situation d'urgence en Ukraine et la situation en Afghanistan, en réponse à laquelle un appui continue d'être fourni, notamment en ce qui concerne le personnel recruté sur le plan local qui a été évacué du pays. On a aidé les entités concernées en leur donnant des conseils pratiques et en élaborant les directives administratives du Réseau ressources humaines du CCS, qui contiennent un résumé de la politique en matière de ressources humaines, des conditions d'emploi et des mesures de rémunération applicables au personnel recruté sur les plans international et local travaillant dans des environnements complexes et dangereux. Ces directives ont été établies sur la base d'éléments communiqués par les entités du Secrétariat, les autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies et les fédérations du personnel. On a facilité l'adoption par l'ensemble de ces entités d'une approche harmonisée et cohérente au niveau national, la présentation régulière d'informations actualisées et de recommandations sur les questions recensées par les parties concernées, et la participation à diverses réunions, notamment celles du Comité permanent du Réseau ressources humaines pour les lieux d'affectation hors siège, en vue de discuter des préoccupations soulevées et d'y trouver des solutions, l'objectif étant de garantir la continuité des activités. On continue de se tenir informé des environnements complexes et dangereux et des mesures d'administration du personnel des Nations Unies sur le terrain, telles que le classement temporaire de lieux d'affectation comme des lieux d'affectation présentant des difficultés particulières, la prime de danger et le cycle de congé de détente pour tous les lieux d'affectation.

29A.101 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.27).

Tableau 29A.27  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                                                       |
|--------------------------|--------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | La continuité des activités et la sécurité et le bien-être du personnel dans les situations d'urgence sont garantis grâce à la publication de directives administratives mises à la disposition des entités du Secrétariat et des autres entités appliquant le régime commun des Nations Unies |

**Résultats escomptés pour 2024****Résultat 1 : amélioration de l'accès des États Membres aux informations sur les ressources humaines****Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024**

- 29A.102 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que, dans un premier temps, 20 États Membres aient accès à un portail en ligne amélioré présentant des données supplémentaires et des données plus actuelles sur la composition du personnel du Secrétariat et à ce que tous les États membres aient accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.103 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.28).

Tableau 29A.28  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                         | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                            | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                       | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                            | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight | Les États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire de HR Insight<br><br>Les bases du nouvel entrepôt de données commun, y compris des informations sur les ressources humaines, sont mises en place | 20 États Membres ont accès aux données relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire d'un portail en ligne amélioré, qui reprend les données du nouvel entrepôt de données commun | Les États Membres ont accès à des données supplémentaires relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire d'un portail en ligne amélioré<br><br>Davantage de données sont mises à la disposition des États Membres sur le nouveau portail, pour une plus grande transparence des données | Les États Membres ont accès à des données supplémentaires relatives à la composition du personnel du Secrétariat par l'intermédiaire d'un portail en ligne amélioré |

## Résultat 2 : une méthode de gestion prévisionnelle des besoins en personnel permettant de déterminer les besoins futurs en matière d'effectifs

### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.104 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que les entités aient, dans le contexte de l'établissement de leur budget, une meilleure connaissance des compétences prioritaires pour 2023 lorsqu'elles créent des avis de vacance de poste et déterminent leurs besoins en matière de formation, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.105 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.29).

Tableau 29A.29  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                    | 2022 (résultat effectif)                                                          | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                          | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                 |
|--------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Les entités ont une meilleure connaissance des compétences prioritaires pour 2022 et en tirent avantage dans leurs décisions de recrutement et de formation | Les entités ont une meilleure connaissance des compétences prioritaires pour 2023 | Les entités ont accès à des profils d'emploi nouvellement créés et les utilisent pour répondre aux besoins en matière de compétences prioritaires | Les entités utilisent de plus en plus fréquemment des profils d'emploi nouvellement créés ou mis à jour pour répondre aux besoins en matière de compétences prioritaires |

## Résultat 3 : un personnel plus diversifié

### Projet de budget-programme pour 2024

- 29A.106 Dans le cadre de la composante, des efforts continueront d'être déployés pour attirer, recruter et engager des talents afin d'atteindre l'objectif fondamental qu'est la mise en place d'un personnel diversifié. On définira des stratégies pour la mise sur pied d'un vivier de talents diversifié à chaque stade du recrutement, en veillant à ce que le dispositif de sélection du personnel reste un mécanisme de recrutement efficace, équitable, efficient et souple et facilite le respect du principe consistant à prendre dûment en considération l'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible, comme il est indiqué au paragraphe 3 de l'Article 101 de la Charte des Nations Unies.

### Enseignements tirés et changements prévus

- 29A.107 L'enseignement tiré est le suivant : comme il ressort des analyses quantitatives menées en 2021, les personnes originaires d'États surreprésentés ou se situant dans la fourchette optimale sont plus nombreuses à présenter leur candidature à des postes au Secrétariat et ont plus de chances d'être sélectionnées que celles originaires d'États non représentés ou sous-représentés. Sur la base de ces analyses, il a été conclu que les lacunes dans la procédure de recrutement étaient systémiques et structurelles et qu'il serait donc difficile d'y remédier dans le cadre du dispositif de sélection actuel, comme l'atteste la lenteur des progrès vers une répartition géographique équitable. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on lancera un programme pluriannuel de sélection du personnel 2.0, qui devrait à terme produire un système de recrutement nouveau, efficace et efficient, juste et souple permettant de respecter les principes énoncés à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies. Le programme de sélection du personnel 2.0 est une réponse directe aux différents mandats réaffirmés par l'Assemblée générale (résolutions [77/278](#) et [71/263](#)). Plus précisément, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à : a) mener une analyse complète des emplois et recenser

les compétences ; b) repenser la procédure de candidature et mettre au point des méthodes et outils d'évaluation ; c) procéder à l'analyse, au suivi et à l'amélioration continue des politiques, procédures et méthodes requises, en tenant compte du progrès technologique.

29A.108 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.30).

Tableau 29A.30  
**Mesure des résultats**

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif) | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | —                        | <p>Les gestionnaires de programme sont en mesure d'évaluer les compétences des candidates et candidats dans les six langues officielles lors du recrutement, en se fondant sur le Cadre des Nations Unies pour les langues</p> <p>La procédure de recrutement est améliorée, ce qui la rend plus inclusive et exempte de préjugés et permet d'offrir des chances égales à tous les candidats et à toutes les candidates</p> | <p>Le nombre de candidates et de candidats qualifiés issus d'États Membres non représentés ou sous-représentés ajoutés aux viviers de talents augmente</p> <p>Les gestionnaires de programme ont un accès leur permettant de surveiller la représentation géographique et les statistiques générées dans les filières de candidatures, et de suivre les progrès</p> <p>Les gestionnaires de programme utilisent des profils d'emploi types mis à jour ou nouvellement créés, qui définissent des responsabilités tournées vers l'avenir, inclusives et diversifiées, notamment du point de vue de la représentation géographique, de la parité des genres et du handicap, ainsi que les exigences professionnelles associées à ces responsabilités</p> |

## Produits

29A.109 On trouvera dans le tableau 29A.31 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.31

**Composante 1 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie**

| <i>Catégorie et sous-catégorie</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <i>Produits<br/>prévus : 2022</i> | <i>Produits<br/>livrés : 2022</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2023</i> | <i>Produits<br/>prévus : 2024</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <b>6</b>                          | <b>6</b>                          | <b>3</b>                          | <b>6</b>                          |
| 1. Rapports destinés à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 6                                 | 6                                 | 3                                 | 6                                 |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | <b>119</b>                        | <b>118</b>                        | <b>129</b>                        | <b>129</b>                        |
| Réunions ou séances :                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |
| 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 6                                 | 6                                 | 6                                 | 6                                 |
| 3. Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 35                                | 34                                | 35                                | 35                                |
| 4. Commission de la fonction publique internationale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | 78                                | 78                                | 88                                | 88                                |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                                   |                                   |                                   |                                   |
| <b>Administration :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Documents directifs et outils intéressant les politiques et procédures relatives aux ressources humaines, notamment les conditions d'emploi et le renforcement de la délégation de pouvoir ; fourniture aux entités du Secrétariat d'avis d'experts et de directives autorisées concernant les règles et politiques relatives aux ressources humaines ; enquêtes sur les traitements ; fourniture d'avis sur le classement des emplois et les recours correspondants.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Stratégies, politiques, processus et outils intéressant la gestion des aptitudes et traitant de la diversité des effectifs, de l'inclusion, de la mobilité et de l'information, qui s'appuient sur l'innovation, la créativité et les bonnes pratiques, y compris un nouvel outil sur la diversité des effectifs, la création de 60 profils de prospection propres aux États Membres non représentés et sous-représentés en vue de permettre une campagne de communication ciblée, et le recours aux nouvelles technologies pour mettre sur pied un vivier de talents diversifié ; prospection axée sur les canaux et plateformes en ligne, qui comprend la participation à 27 salons de l'emploi organisés en partenariat avec le monde universitaire et d'autres réseaux professionnels ; prestation de services aux organes de gestion du personnel, dont le Comité Administration-personnel ; produits de gestion prévisionnelle des besoins en personnel, y compris contribution aux processus budgétaires, élaboration de nouveaux profils d'emploi et analyse des effectifs ; rapports ad hoc sur les ressources humaines mis en ligne à l'intention des États Membres et aide à tous les utilisateurs dans les missions permanentes.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                                   |                                   |                                   |                                   |
| Stratégies de gestion des performances et de développement du personnel, renforcement des programmes et des produits visant à développer les capacités de direction et de gestion, y compris les initiatives de formation destinées à améliorer les compétences stratégiques et les comportements attendus du personnel aux différentes fonctions de direction et d'encadrement, telles que les programmes de formation aux fonctions de direction et le programme d'accompagnement concernant les postes de haute direction à l'intention des sous-secrétaires généraux et des secrétaires généraux adjoints ; conseil stratégique, outils et directives sur le développement organisationnel, y compris la promotion des valeurs et des comportements de l'Organisation ; diversité des effectifs et inclusion ; élaboration de programmes de développement des compétences professionnelles et techniques et appui à ces programmes, dont six programmes d'apprentissage institutionnel obligatoires, ainsi que des programmes portant sur des qualifications techniques ; stratégies et outils destinés à améliorer la satisfaction professionnelle et à soutenir la mobilité du personnel ; cadres, stratégies, outils et conseils sur la gestion de la performance, y compris l'efficacité des hauts fonctionnaires ; lancement d'un nouveau système de gestion de la formation qui répondra à l'évolution des besoins en matière d'apprentissage et renforcera les capacités du personnel dans l'ensemble du Secrétariat ; analyse des besoins d'apprentissage en vue de recenser les nouvelles compétences qui doivent être développées en priorité pour que les mandats puissent être exécutés. |                                   |                                   |                                   |                                   |

## Composante 2

### Droit administratif

#### Objectif

- 29A.110 L'objectif auquel la composante contribue est de renforcer le principe de responsabilité conformément aux normes de conduite dans toutes les catégories de personnel.

## Stratégie

- 29A.111 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre de la composante, on s'emploiera à :
- a) déployer et utiliser un système global de gestion des dossiers, dégager les enseignements à retenir, notamment en ce qui concerne les situations de crise qui font courir à l'Organisation des risques de réputation graves pouvant compromettre ses valeurs fondamentales et ses normes, et mettre au point des outils et des documents directifs à l'intention des hauts dirigeants ;
  - b) renforcer les capacités, notamment au moyen de la plateforme en ligne de partage de l'information, ALD Connect, communiquer directement avec les cadres supérieurs et continuer de mettre au point des outils et des documents directifs, l'objectif étant d'aider lesdits cadres à s'acquitter de leurs responsabilités et à exercer leur autorité ;
  - c) examiner le contentieux disciplinaire à des fins de sanctions, représenter le Secrétaire général auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans le cadre des recours formés contre des décisions de l'Administration, continuer d'étendre la sélection fondée sur le critère d'intégrité pour le Secrétariat et poursuivre l'examen et l'actualisation des politiques relatives à la conduite du personnel.
- 29A.112 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un contrôle plus rigoureux à l'échelle du Secrétariat et un suivi des affaires qui nuisent à la réputation de l'Organisation, ainsi qu'un examen et un traitement rapides des cas de manquement ;
  - b) la prise de décisions éclairées par les cadres supérieurs en ce qui concerne la gestion du personnel ;
  - c) le renforcement de la culture de la responsabilité individuelle.

## Exécution du programme en 2022

### Utilisation systématique du système global de gestion des dossiers dans l'ensemble du Secrétariat

- 29A.113 La composante a permis d'améliorer le système global de gestion des dossiers afin qu'il soit plus convivial et plus largement utilisé pour contrôler et suivre le contentieux administratif. Les efforts faits pour développer, déployer et utiliser le système ont consisté à rendre les praticiens mieux à même d'enregistrer et de suivre les dossiers et de comprendre les flux de travail liés à leur gestion, notamment en renforçant les liens entre des processus tels que l'application des règles et l'assistance aux victimes.
- 29A.114 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.32).

Tableau 29A.32  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif)                                                                                      | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                    |
|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | Le système global de gestion des dossiers est systématiquement utilisé dans toutes les entités du Secrétariat | Environ 95 % des parties prenantes internes et externes du Secrétariat utilisent le système global numérique de gestion des dossiers pour interagir avec la Division du droit administratif |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : des responsabilités individuelles renforcées

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.115 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à l'adoption d'une approche cohérente du traitement des questions disciplinaires afin d'améliorer la prise de décisions et l'élaboration des politiques, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.116 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.33).

Tableau 29A.33  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                           | 2021 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                           | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                            | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Partage structuré de connaissances entre praticiens de la déontologie et de la discipline de toutes les entités relevant du Secrétariat, par l'intermédiaire du réseau ALD Connect | Utilisation complète du système global de gestion des dossiers, une fois que celui-ci a été mis en place, par le réseau des spécialistes de la déontologie et de la discipline aux fins de l'enregistrement, du contrôle et du suivi des problèmes | Adoption d'une approche cohérente du traitement des questions disciplinaires afin d'améliorer la prise de décisions et l'élaboration des politiques | Renforcement de la capacité de toutes les entités du Secrétariat de gérer les cas de manquement, grâce à l'amélioration des moyens de signalement, le partage de connaissances et le recensement de tendances, aux fins d'une prise de décisions et d'une élaboration de politiques cohérentes | Gestion harmonisée des dossiers entre toutes les entités du Secrétariat grâce à un système unique pour toutes les entités, ce qui favorise la cohérence et l'efficacité ainsi qu'une prise de décisions éclairée et rationnelle |

### Résultat 2 : gestion des risques pour une prise de décisions éclairée en matière de gestion du personnel

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.117 Le travail effectué dans le cadre de la composante a contribué à ce que les cadres supérieurs consultent plus fréquemment la Division du droit administratif avant de prendre des décisions de gestion sensibles liées à la déontologie, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.118 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.34).

Tableau 29A.34  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                              | 2021 (résultat effectif)                                             | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                          | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                     |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Au moment de leur entrée en fonctions, les cadres supérieurs ont bénéficié de séances de formation ou d'information sur le dispositif d'administration de la justice et les questions de déontologie et de discipline | Une formation a été dispensée à 100 % des nouveaux cadres supérieurs | Les cadres supérieurs ont consulté plus fréquemment la Division du droit administratif avant de prendre des décisions de gestion sensibles liées à la déontologie | Les cadres supérieurs ont une bonne compréhension du système et du dispositif d'administration de la justice, ce qui leur permet de déterminer les risques liés aux décisions sensibles | Les cadres supérieurs régularisent la pratique consistant à demander conseil avant de prendre des décisions sensibles liées à la déontologie |

**Résultat 3 : prévention du harcèlement sexuel au Secrétariat grâce à une approche holistique et centrée sur les victimes commune à tout le système**

**Projet de budget-programme pour 2024**

- 29A.119 Le Secrétariat de l'ONU dispose d'une politique, de pratiques (mesures d'enquête et mesures disciplinaires) et de programmes de formation conçus pour lutter contre le harcèlement sexuel sur le lieu de travail et appliqués dans plusieurs domaines. En outre, il participe activement à l'Équipe spéciale du CCS chargée de la question de la lutte contre le harcèlement sexuel dans les organismes des Nations Unies, afin de profiter des enseignements tirés de l'expérience des membres du CCS. Le travail effectué dans le cadre de la composante consiste à harmoniser ces efforts et à mettre au point une approche renforcée de la lutte contre le harcèlement sexuel qui soit centrée sur les victimes, complète et conforme aux recommandations du CCS.

*Enseignements tirés et changements prévus*

- 29A.120 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire d'améliorer la communication et la coordination entre toutes les parties prenantes, d'assurer une collecte plus cohérente de données sur les allégations de harcèlement sexuel et de renforcer la culture institutionnelle de tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre de la composante, on s'emploiera en particulier à mener des campagnes de sensibilisation et à former le personnel à la prévention du harcèlement sexuel, ainsi qu'à donner plus de moyens d'action aux victimes et aux témoins. On redoublera d'efforts pour que les organismes des Nations Unies participent davantage à l'alimentation de la base de données ClearCheck et l'utilisent encore plus afin d'éviter d'engager ou de réengager les personnes dont le contrat de travail avec une entité du système des Nations Unies a pris fin parce qu'il avait été établi qu'elles s'étaient rendues coupables de harcèlement sexuel ou d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
- 29A.121 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.35).



Tableau 29A.35  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                   | 2023 (résultat escompté)                                                   | 2024 (résultat escompté)                                                                   |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Augmentation d'environ 48 % du nombre de demandes de vérification des antécédents dans la base de données ClearCheck reçues (de 81 071 demandes en 2021 à 120 068 en 2022) | Augmentation du nombre d'organismes des Nations Unies utilisant ClearCheck | Augmentation du nombre de signalements de comportements constitutifs de harcèlement sexuel |

## Produits

29A.122 On trouvera dans le tableau 29A.36 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.36  
Composante 2 (sous-programme 3) : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés : 2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                         |                           |                           |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                          | <b>1</b>                  | <b>1</b>                  | <b>1</b>                  | <b>1</b>                  |
| 1. Rapport destiné à l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                            | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                  | <b>23</b>                 | <b>23</b>                 | <b>23</b>                 | <b>23</b>                 |
| Réunions ou séances :                                                                                                                                                                                                                                                                                                |                           |                           |                           |                           |
| 2. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                              | 5                         | 5                         | 5                         | 5                         |
| 3. Cinquième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                      | 10                        | 10                        | 10                        | 10                        |
| 4. Comité spécial des opérations de maintien de la paix                                                                                                                                                                                                                                                              | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| 5. Quatrième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                      | 2                         | 2                         | 2                         | 2                         |
| 6. Sixième Commission de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                        | 3                         | 3                         | 3                         | 3                         |
| 7. Comité du programme et de la coordination                                                                                                                                                                                                                                                                         | 1                         | 1                         | 1                         | 1                         |
| <b>C. Activités de fond</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |                           |                           |                           |
| <b>Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause</b> : fourniture de conseils sur les questions de déontologie à d'autres organisations internationales comme l'Union africaine et le CCS ; actions de sensibilisation aux questions de déontologie et de discipline auprès des États Membres. |                           |                           |                           |                           |
| <b>Bases de données et autres supports numériques</b> : base de données publique et site Web consacré au Code de conduite des fonctionnaires des Nations Unies.                                                                                                                                                      |                           |                           |                           |                           |
| <b>D. Activités de communication</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                           |                           |                           |                           |
| <b>Plateformes numériques et contenus multimédias</b> : site Web consacré à la déontologie et à la discipline.                                                                                                                                                                                                       |                           |                           |                           |                           |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |                           |                           |                           |
| <b>Administration</b> : application et contrôle, y compris l'actualisation, des politiques de l'Organisation relatives à la déontologie et à la discipline ; élaboration et tenue du cadre stratégique relatif à la riposte face aux incidents, de sorte à satisfaire aux                                            |                           |                           |                           |                           |

obligations qui incombent à l'Organisation en matière de protection, notamment de sécurité du personnel ; formation du réseau mondial des coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline (plus de 200 praticiens).

**Justice interne et contrôle interne** : représentation du Secrétaire général auprès du Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies dans des cas de contestation de décisions prises par l'Administration, y compris la contestation de sanctions disciplinaires ; facilitation du règlement à l'amiable des différends en partenariat avec les entités du Secrétariat concernées ; prestation de conseils à toutes les entités du Secrétariat au sujet de questions de déontologie et de discipline et d'administration de la justice, ainsi que des situations de crise qui font courir à l'Organisation des risques de réputation pouvant compromettre ses valeurs fondamentales et ses normes.

## Sous-programme 4 Transformation opérationnelle et questions de responsabilité

### Objectif

- 29A.123 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'aider l'Organisation à placer les résultats et les données au centre de ses activités, à être agile, à privilégier l'efficacité, l'application du principe de responsabilité, la transparence et le respect des normes établies, à tirer les enseignements de son expérience et à s'améliorer continuellement.

### Stratégie

- 29A.124 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à :
- a) mettre l'accent sur les systèmes de responsabilité institutionnels par l'évaluation des tendances globales en matière de performance de l'Organisation, l'analyse de la mise en conformité des attributions et le contrôle de l'exercice de la délégation de pouvoir, le suivi des contrats de mission des cadres supérieurs, la généralisation de l'utilisation de l'évaluation dans le cycle de planification des programmes, la coordination des relations entre le Secrétariat et les organes de contrôle, et la recherche de tendances dans les recommandations formulées par ces derniers ;
  - b) mener des activités de renforcement des capacités en vue d'aider les entités des Nations Unies à déterminer, analyser, évaluer et maîtriser les risques, au moyen d'une démarche de gestion du risque institutionnel, et concourir à l'obtention des résultats fixés pour les programmes en dispensant aux entités une formation à la gestion axée sur les résultats ;
  - c) appuyer la mise en œuvre de la stratégie du Secrétariat pour l'exploitation des données, permettre aux entités d'accéder aux données relatives à la gestion conservées dans les systèmes du Secrétariat et d'accéder aux outils d'analyse qui facilitent une prise de décisions fondée sur des données ou de mettre au point de tels outils, et prendre en main et coordonner un portefeuille de projets de transformation opérationnelle, tel celui relatif à la mise à disposition d'une plateforme complète d'analyse décisionnelle.
- 29A.125 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) un renforcement de la culture de la responsabilité dans l'Organisation pour ce qui est de la sensibilisation aux risques, du suivi de la performance et de l'exercice de la délégation de pouvoir ;
  - b) un recours accru aux données institutionnelles et à l'analyse de données dans la prise de décisions et l'exécution des programmes ;
  - c) l'adoption de méthodes agiles et novatrices et le recours accru à de nouvelles pratiques collaboratives faisant appel à des plateformes en ligne par toutes les équipes du Secrétariat.

## Exécution du programme en 2022

### Outils et ressources mis en place à l'échelle du Secrétariat pour prévenir la fraude et la corruption

- 29A.126 Dans son rapport intitulé « Un nouveau modèle de gestion pour l'Organisation des Nations Unies : garantir à chacun un avenir meilleur » (A/72/492), le Secrétaire général a donné la priorité à la gestion des risques, afin de veiller à ce que les risques cachés ou sous-jacents soient mis au jour et dûment traité (A/72/492, par. 63). En conséquence, l'inventaire des risques institutionnels de 2020 a permis de déterminer les risques de fraude et de corruption les plus critiques qui nécessitaient l'élaboration de mesures d'atténuation appropriées et proportionnées pour renforcer les mesures de préparation et d'intervention de l'Organisation. L'une des mesures d'atténuation définies consistait à sensibiliser l'ensemble du personnel aux questions de fraude et de corruption, car il avait été constaté que, dans l'ensemble, le personnel n'avait qu'une connaissance limitée de la manière dont la fraude et la corruption pouvaient se manifester dans les divers processus et fonctions du Secrétariat. Pour atteindre cet objectif, dans le cadre du sous-programme, on a élaboré et publié un manuel de sensibilisation à la fraude et à corruption (Fraud and Corruption Awareness Handbook) à la suite de consultations approfondies tenues avec les entités concernées du Secrétariat.
- 29A.127 Le manuel de sensibilisation à la fraude et à la corruption a pour but d'aider le personnel à comprendre les diverses formes que peuvent revêtir la fraude et la corruption dans le cadre des processus et des fonctions du Secrétariat. Il comprend des études de cas sur les types de fraude et de corruption les plus courants au sein de l'Organisation, et énonce les signaux d'alarme qui peuvent indiquer la présence de fraude ou de corruption. Il contribue grandement à l'application cohérente et transparente de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière de fraude et de corruption au sein de l'Organisation.
- 29A.128 Le manuel a été publié en anglais et en français en 2022 et diffusé par courriel auprès de l'ensemble du personnel le 9 décembre 2022, à l'occasion de la Journée internationale de la lutte contre la corruption. En outre, dans le cadre du sous-programme, on a mené une campagne de communication qui a notamment consisté à produire des affiches électroniques téléchargeables et imprimables, des articles de presse ainsi qu'un message pop-up contre la fraude et la corruption afin de sensibiliser l'opinion à la lutte contre la fraude et la corruption au sein de l'Organisation.
- 29A.129 Les progrès concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.37).

Tableau 29A.37  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                                                                                |
|--------------------------|--------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Le personnel a accès au manuel de sensibilisation à la fraude et à la corruption, ce qui contribue à l'application cohérente et transparente de la politique de tolérance zéro de l'ONU en matière de fraude et de corruption au sein de l'Organisation |

## Résultats escomptés pour 2024

### Résultat 1 : vers la transformation et l'innovation institutionnelles

#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.130 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à créer davantage de possibilités de transformation et d'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat et du système des Nations Unies, notamment grâce à la Journée de l'innovation, manifestation bimensuelle qui réunit chaque fois entre 150 et 200 participants actifs, à l'expansion du réseau NewWork (fort désormais de 1 800 membres) et à la participation active au développement du réseau UNLOCK et à la codirection de celui-ci, dans le cadre duquel les organismes des Nations Unies prennent part à la gestion du changement et à l'innovation et promeuvent l'évolution de la culture institutionnelle, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée.
- 29A.131 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.38).

Tableau 29A.38  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif)                                                                                   | 2021 (résultat effectif)                                                                                   | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                                                                              | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                      | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Davantage de possibilités de transformation et d'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat | Davantage de possibilités de transformation et d'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat | Davantage de possibilités de transformation et d'innovation opérationnelles dans l'ensemble du Secrétariat grâce à des manifestations spécifiques ou à la participation aux réseaux NewWork et UNLOCK | Nombre encore plus grand de possibilités en matière d'activités et de réseaux pour la transformation et l'innovation opérationnelles, et expansion de ces possibilités dans tout le système des Nations Unies | Amélioration des perspectives en matière d'innovation et de transformation opérationnelles grâce à la multiplication des possibilités sous forme de manifestations, d'initiatives, d'activités de réseaux et d'échanges de bonnes pratiques sur les questions de transformation opérationnelle et d'évolution de la culture institutionnelle dans l'ensemble du système des Nations Unies |

### Résultat 2 : renforcement des capacités en matière de science des données et de visualisation des données grâce au programme de formation interne Kamino

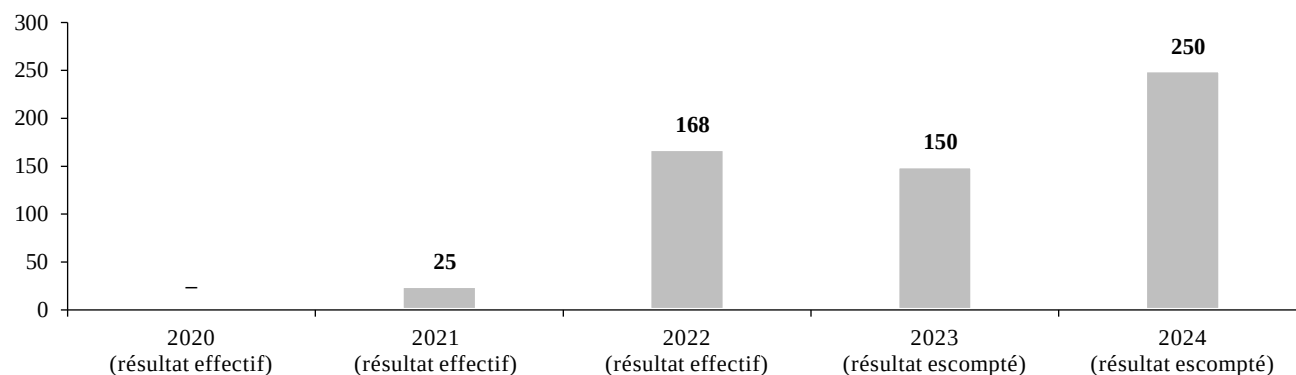
#### Exécution du programme en 2022 et cible pour 2024

- 29A.132 Le travail effectué dans le cadre du sous-programme a contribué à ce que 168 membres du personnel formés à la science des données et à la visualisation des données aient participé au programme de formation interne Kamino, ce qui permis notamment de mettre à jour, au moyen d'infographies, la page « Les États Membres au fil des sessions » du site Web de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, et, partant, d'atteindre la cible fixée, à savoir 100 participants.

- 29A.133 Les progrès concernant l'objectif, de même que la cible pour 2024, sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 29A.VI).

Figure 29A.VI

**Mesure des résultats : nombre de membres du personnel formés à la science des données et à la visualisation des données qui ont participé au programme Kamino**



### Résultat 3 : renforcement de l'exercice de la délégation de pouvoirs

#### Projet de budget-programme pour 2024

- 29A.134 Dans le cadre du sous-programme, on gère le dispositif de délégation des pouvoirs conformément aux objectifs de la réforme de la gestion, en rapprochant le pouvoir de décision du lieu d'exécution des activités, en faisant mieux correspondre l'exécution des mandats et les responsabilités et obligations en matière de gestion, et en donnant aux cadres les moyens de déterminer la meilleure façon d'utiliser les ressources qui leur sont confiées pour une bonne exécution du programme. On améliore continuellement le dispositif de délégation des pouvoirs, c'est-à-dire les politiques, processus et outils qui aident les chefs d'entités dans l'exercice de leurs pouvoirs. Les retours d'informations reçus des clients et les résultats des activités de suivi sont utilisés pour déterminer les possibilités d'améliorer le suivi en renforçant les indicateurs clés de performance et en accordant les pouvoirs délégués avec le cadre administratif simplifié.

#### Enseignements tirés et changements prévus

- 29A.135 L'enseignement tiré est le suivant : il importe non seulement de rapprocher le pouvoir de décision du lieu d'exécution des activités en suivant un modèle décentralisé, mais également de bien comprendre la performance et de mieux appliquer le principe de responsabilité. Compte tenu de cet enseignement, dans le cadre du sous-programme, on s'emploiera à faire profiter aux chefs d'entité d'outils améliorés, de directives ciblées et d'analyses afin que la performance soit visible et que les problèmes soient décelés et réglés au niveau des entités, en mettant en place des mesures plus claires permettant de faire remonter aux niveaux supérieurs les problèmes systémiques liés à l'exercice des pouvoirs délégués. En outre, on soutiendra la migration du tableau de bord de gestion vers une nouvelle plateforme et analysera les données pour éclairer l'élaboration des politiques. Il s'agira notamment de recenser les problèmes systémiques et de mieux définir les mesures d'application du principe de responsabilité, y compris en clarifiant et en ajustant les politiques.
- 29A.136 Les progrès escomptés concernant l'objectif sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir le tableau 29A.39).

Tableau 29A.39  
Mesure des résultats

| 2020 (résultat effectif) | 2021 (résultat effectif) | 2022 (résultat effectif)                                                                                                                     | 2023 (résultat escompté)                                                                                                                          | 2024 (résultat escompté)                                                                                                                                 |
|--------------------------|--------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| —                        | —                        | Les chefs d'entité ont accès au dispositif de délégation des pouvoirs, y compris les politiques, les processus et les outils, et l'utilisent | Les pouvoirs délégués sont mieux exercés, comme le montre le dispositif de délégation des pouvoirs, y compris les indicateurs clés de performance | Les pouvoirs délégués sont encore mieux exercés, comme le montre le dispositif de délégation des pouvoirs, y compris les indicateurs clés de performance |

## Produits

29A.137 On trouvera dans le tableau 29A.40 les produits retenus pour la composante.

Tableau 29A.40  
Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2022-2024, par catégorie et sous-catégorie

| Catégorie et sous-catégorie                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Produits<br>prévus : 2022 | Produits<br>livrés :2022 | Produits<br>prévus : 2023 | Produits<br>prévus : 2024 |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|---------------------------|
| <b>A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                         |                           |                          |                           |                           |
| <b>Documentation destinée aux organes délibérants</b> (nombre de documents)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | <b>3</b>                  | <b>3</b>                 | <b>3</b>                  | <b>3</b>                  |
| 1. Rapport destiné à l'Assemblée générale sur le principe de responsabilité                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          | 1                         | 1                        | 1                         | 1                         |
| 2. Rapports du Secrétaire général sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | 2                         | 2                        | 2                         | 2                         |
| <b>Services fonctionnels pour les réunions</b> (nombre de réunions de trois heures)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  | <b>13</b>                 | <b>11</b>                | <b>11</b>                 | <b>12</b>                 |
| 3. Entretiens menés par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      | 5                         | 4                        | 3                         | 4                         |
| 4. Séances de l'Assemblée générale                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | 4                         | 4                        | 4                         | 4                         |
| 5. Séances du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | 4                         | 3                        | 4                         | 4                         |
| <b>E. Activités d'appui</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |                           |                          |                           |                           |
| <b>Administration</b> : fourniture d'un appui à l'application de l'instruction administrative sur l'évaluation au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies à 50 entités du Secrétariat ; publication d'un rapport trimestriel sur les indicateurs clés de performance concernant plus de 230 entités pourvues d'une délégation de pouvoir ; amélioration continue du portail de délégation de pouvoirs ; évaluation de la performance de 70 chefs d'entité au titre des contrats de mission des hauts fonctionnaires ; organisation d'ateliers et de séances d'information et prestation de conseils à l'intention d'environ 190 responsables des contrats ; activités d'information à l'échelle de l'Organisation, campagnes de sensibilisation, création de réseaux et activités de formation sur la gestion du changement, l'innovation opérationnelle et les nouvelles façons de travailler en interne ; amélioration continue de l'analyse et des tableaux de bord ; mise en place d'un programme de perfectionnement sur les grandes composantes de la science des données et de l'analyse des données (du niveau débutant(e) au niveau avancé) composé de formations en ligne ou animées par un(e) formateur(trice) et de formations de formateurs à l'intention du personnel des Nations Unies ; fourniture aux entités de formations et d'orientations sur la gestion axée sur les résultats ; 2 ateliers sur la gestion du risque institutionnel avec les cadres et les coordonnateurs ; 1 programme de formation en ligne sur la sensibilisation à la fraude et à la corruption ; organisation d'un atelier à l'intention de quelque 120 responsables du contrôle. |                           |                          |                           |                           |

## B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2024

### Vue d'ensemble

29A.138 On trouvera dans les tableaux 29A.41 à 29A.43 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 29A.41

#### Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

| Objet de dépense                 | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |              |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                  |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total        | Pourcentage |                                                             |
| Postes                           | 42 463,5                         | 42 391,1                     | 503,6                     | –                                            | 214,2                 | 717,8        | 1,7         | 43 108,9                                                    |
| Autres dépenses de personnel     | 3 435,1                          | 4 304,5                      | (490,9)                   | –                                            | 341,4                 | (149,5)      | (3,5)       | 4 155,0                                                     |
| Dépenses de représentation       | –                                | 0,2                          | –                         | –                                            | –                     | –            | –           | 0,2                                                         |
| Consultants                      | 1 084,2                          | 478,7                        | –                         | –                                            | 50,9                  | 50,9         | 10,6        | 529,6                                                       |
| Voyages du personnel             | 905,5                            | 381,3                        | (9,3)                     | –                                            | 18,6                  | 9,3          | 2,4         | 390,6                                                       |
| Services contractuels            | 5 917,9                          | 8 650,2                      | –                         | –                                            | 36,7                  | 36,7         | 0,4         | 8 686,9                                                     |
| Frais généraux de fonctionnement | 258,2                            | 318,6                        | –                         | –                                            | 0,6                   | 0,6          | 0,2         | 319,2                                                       |
| Fournitures et accessoires       | 18,4                             | 71,4                         | –                         | –                                            | (9,1)                 | (9,1)        | (12,7)      | 62,3                                                        |
| Mobilier et matériel             | 297,0                            | 173,1                        | (3,9)                     | –                                            | 26,1                  | 22,2         | 12,8        | 195,3                                                       |
| Aménagement des locaux           | 3,0                              | –                            | –                         | –                                            | –                     | –            | –           | –                                                           |
| Subventions et contributions     | 4 174,9                          | 4 116,1                      | –                         | –                                            | (26,4)                | (26,4)       | (0,6)       | 4 089,7                                                     |
| <b>Total</b>                     | <b>58 557,8</b>                  | <b>60 885,2</b>              | <b>(0,5)</b>              | <b>–</b>                                     | <b>653,0</b>          | <b>652,5</b> | <b>1,1</b>  | <b>61 537,7</b>                                             |

Tableau 29A.42

#### Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2024

(Nombre de postes)

|                                                                           | Nombre | Informations sur les postes                                                              |
|---------------------------------------------------------------------------|--------|------------------------------------------------------------------------------------------|
| Effectif approuvé pour 2023                                               | 265    | 1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 17 D-1, 33 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1°C), 73 G(AC)       |
| Transfert                                                                 | –      | 1 G(AC) de New York à Nairobi (AL) au sein de la composante 2 du sous-programme 3        |
| Transformation d'un poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires | 1      | 1 D-1 au titre de la composante Direction exécutive et administration                    |
| Réaffectation                                                             | –      | 1 P-3 et 1 G(1°C) au sein de la composante 1 du sous-programme 3                         |
| Effectif proposé pour 2024                                                | 266    | 1 SGA, 2 SSG, 7 D-2, 18 D-1, 33 P-5, 46 P-4, 41 P-3, 25 P-2/1, 20 G(1°C), 72 G(AC), 1 AL |

*Note* : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; AL = agent(e) local(e) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 29A.43

**Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe**

(Nombre de postes)

| Catégorie et classe                                        | Effectif approuvé<br>pour 2023 | Changements               |                                              |                       | Total | Effectif proposé<br>pour 2024 |
|------------------------------------------------------------|--------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------|
|                                                            |                                | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |                               |
| Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur        |                                |                           |                                              |                       |       |                               |
| SGA                                                        | 1                              | —                         | —                                            | —                     | —     | 1                             |
| SSG                                                        | 2                              | —                         | —                                            | —                     | —     | 2                             |
| D-2                                                        | 7                              | —                         | —                                            | —                     | —     | 7                             |
| D-1                                                        | 17                             | —                         | —                                            | 1                     | 1     | 18                            |
| P-5                                                        | 33                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 33                            |
| P-4                                                        | 46                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 46                            |
| P-3                                                        | 41                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 41                            |
| P-2/1                                                      | 25                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 25                            |
| Total partiel                                              | 172                            | —                         | —                                            | 1                     | 1     | 173                           |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                |                           |                                              |                       |       |                               |
| G(1°C)                                                     | 20                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 20                            |
| G(AC)                                                      | 73                             | —                         | —                                            | (1)                   | (1)   | 72                            |
| AL                                                         | —                              | —                         | —                                            | 1                     | 1     | 1                             |
| Total partiel                                              | 93                             | —                         | —                                            | —                     | —     | 93                            |
| Total                                                      | 265                            | —                         | —                                            | 1                     | 1     | 266                           |

29A.139 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 29A.44 à 29A.46 et dans la figure 29A.VII.

29A.140 Comme le montrent les tableaux 29A.44 1) et 29A.46, les ressources proposées pour 2024 s'élèvent globalement à 61 537 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 652 500 dollars (1,1 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2023. La variation découle d'ajustements techniques et d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.



Tableau 29A.44

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme**

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

| Composante/sous-programme                                                                                                                                                        | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |              | Total      | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------------|------------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                                                                                                                                                  |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |              |            |             |                                                             |
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 5 934,2                          | 7 064,8                      | (475,8)                   | –                                            | 220,8                 | (255,0)      | (3,6)      |             | 6 809,8                                                     |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                                  |                              |                           |                                              |                       |              |            |             |                                                             |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                                  |                              |                           |                                              |                       |              |            |             |                                                             |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | 3 677,7                          | 3 731,9                      | –                         | –                                            | –                     | –            | –          |             | 3 731,9                                                     |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination                                                         | 1 123,3                          | 1 575,0                      | 308,5                     | –                                            | (1,5)                 | 307,0        | 19,5       |             | 1 882,0                                                     |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                                                                                   | 2 872,9                          | 3 106,6                      | –                         | –                                            | (2,8)                 | (2,8)        | (0,1)      |             | 3 103,8                                                     |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                                                                              |                                  |                              |                           |                                              |                       |              |            |             |                                                             |
| Composante 1. Finances                                                                                                                                                           | 7 194,3                          | 5 659,9                      | –                         | –                                            | 47,9                  | 47,9         | 0,8        |             | 5 707,8                                                     |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                                                                              | 1 343,1                          | 1 466,9                      | 55,3                      | –                                            | 18,1                  | 73,4         | 5,0        |             | 1 540,3                                                     |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                                                                            | 6 020,8                          | 6 201,2                      | 135,9                     | –                                            | (10,7)                | 125,2        | 2,0        |             | 6 326,4                                                     |
| 3. Ressources humaines                                                                                                                                                           |                                  |                              |                           |                                              |                       |              |            |             |                                                             |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                                                                           | 17 990,8                         | 18 968,1                     | –                         | –                                            | 467,9                 | 467,9        | 2,5        |             | 19 436,0                                                    |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                                                                                | 3 197,8                          | 3 799,9                      | (24,4)                    | –                                            | (74,4)                | (98,8)       | (2,6)      |             | 3 701,1                                                     |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                                                                                  | 7 410,5                          | 7 468,8                      | –                         | –                                            | (12,3)                | (12,3)       | (0,2)      |             | 7 456,5                                                     |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                                                                         | <b>50 831,2</b>                  | <b>51 978,3</b>              | <b>475,3</b>              | <b>–</b>                                     | <b>432,2</b>          | <b>907,5</b> | <b>1,7</b> |             | <b>52 885,8</b>                                             |
| C. Appui au programme                                                                                                                                                            | 1 792,4                          | 1 842,1                      | –                         | –                                            | –                     | –            | –          |             | 1 842,1                                                     |
| <b>Total partiel (1)</b>                                                                                                                                                         | <b>58 557,8</b>                  | <b>60 885,2</b>              | <b>(0,5)</b>              | <b>–</b>                                     | <b>653,0</b>          | <b>652,5</b> | <b>1,1</b> |             | <b>61 537,7</b>                                             |

**Titre VIII Services communs d'appui**
**2) Quotes-parts hors budget ordinaire**

| <i>Composante/sous-programme</i>                                                                                                                                                 | <i>2022<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2023<br/>(estimations)</i> | <i>Variation</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2024<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------|------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 1 534,6                                   | 1 490,1                       | 18,0             | 1,2                | 1 508,1                      |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                                           |                               |                  |                    |                              |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | 15 799,5                                  | 15 201,0                      | 223,9            | 1,5                | 15 424,9                     |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination                                                         | 475,8                                     | 434,5                         | 23,4             | 5,4                | 457,9                        |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                                                                                   | 1 684,4                                   | 1 827,9                       | 41,2             | 2,3                | 1 869,1                      |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                                                                              |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Finances                                                                                                                                                           | 10 194,7                                  | 12 058,5                      | (1 029,2)        | (8,5)              | 11 029,3                     |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                                                                              | 8 011,0                                   | 9 505,4                       | 174,7            | 1,8                | 9 680,1                      |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                                                                            | (0,4)                                     | —                             | —                | —                  | —                            |
| 3. Ressources humaines                                                                                                                                                           |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                                                                           | 2 944,0                                   | 3 932,5                       | 355,4            | 9,0                | 4 287,9                      |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                                                                                | 5 332,6                                   | 5 953,2                       | 577,9            | 9,7                | 6 531,1                      |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                                                                                  | 8 082,0                                   | 7 811,1                       | 398,7            | 5,1                | 8 209,8                      |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                                                                         | <b>52 523,6</b>                           | <b>56 724,1</b>               | <b>766,0</b>     | <b>1,4</b>         | <b>57 490,1</b>              |
| C. Appui au programme                                                                                                                                                            | 134,7                                     | 147,6                         | (3,8)            | (2,6)              | 143,8                        |
| <b>Total partiel (2)</b>                                                                                                                                                         | <b>54 192,9</b>                           | <b>58 361,8</b>               | <b>780,2</b>     | <b>1,3</b>         | <b>59 142,0</b>              |

**3) Ressources extrabudgétaires**

| <i>Composante/sous-programme</i>                                                                                                                                                 | <i>2022<br/>(dépenses<br/>effectives)</i> | <i>2023<br/>(estimations)</i> | <i>Variation</i> | <i>Pourcentage</i> | <i>2024<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------|-------------------------------|------------------|--------------------|------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 2 237,9                                   | 2 428,1                       | 50,5             | 2,1                | 2 478,6                      |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                                           |                               |                  |                    |                              |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | 5 639,1                                   | 5 722,2                       | —                | —                  | 5 722,2                      |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination                                                         | —                                         | —                             | —                | —                  | —                            |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                                                                                   | —                                         | —                             | —                | —                  | —                            |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                                                                              |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Finances                                                                                                                                                           | 22 820,2                                  | 14 990,1                      | —                | —                  | 14 990,1                     |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                                                                              | 545,6                                     | 503,6                         | —                | —                  | 503,6                        |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                                                                            | 121,8                                     | 286,4                         | —                | —                  | 286,4                        |
| 3. Ressources humaines                                                                                                                                                           |                                           |                               |                  |                    |                              |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                                                                           | 1 303,3                                   | 1 848,6                       | —                | —                  | 1 848,6                      |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                                                                                | 1 475,1                                   | 1 867,5                       | —                | —                  | 1 867,5                      |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                                                                                  | 3 374,8                                   | 3 197,7                       | —                | —                  | 3 197,7                      |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                                                                         | <b>35 279,9</b>                           | <b>28 416,1</b>               | <b>—</b>         | <b>—</b>           | <b>28 416,1</b>              |
| C. Appui au programme                                                                                                                                                            | 295,5                                     | 501,3                         | —                | —                  | 501,3                        |
| <b>Total partiel (3)</b>                                                                                                                                                         | <b>37 813,3</b>                           | <b>31 345,5</b>               | <b>50,5</b>      | <b>0,2</b>         | <b>31 396,0</b>              |
| <b>Total</b>                                                                                                                                                                     | <b>150 564,0</b>                          | <b>150 592,5</b>              | <b>1 483,2</b>   | <b>1,0</b>         | <b>152 075,7</b>             |

Tableau 29A.45

**Vue d'ensemble : postes proposés pour 2024, par source de financement, composante et sous-programme**

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

| Composante/sous-programme                                                                                                                                                        | Effectif approuvé pour 2023 | Changements            |                                     |                    | Total    | Effectif proposé pour 2024 |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|------------------------|-------------------------------------|--------------------|----------|----------------------------|
|                                                                                                                                                                                  |                             | Ajustements techniques | Nouveaux mandats et mandats élargis | Autres changements |          |                            |
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 24                          | —                      | —                                   | 1                  | 1        | 25                         |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                             |                        |                                     |                    |          |                            |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                             |                        |                                     |                    |          |                            |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | —                           | —                      | —                                   | —                  | —        | —                          |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination                                                         | 9                           | —                      | —                                   | —                  | —        | 9                          |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                                                                                   | 14                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 14                         |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                                                                              |                             |                        |                                     |                    |          |                            |
| Composante 1. Finances                                                                                                                                                           | 38                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 38                         |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                                                                              | 8                           | —                      | —                                   | —                  | —        | 8                          |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                                                                            | 40                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 40                         |
| 3. Ressources humaines                                                                                                                                                           |                             |                        |                                     |                    |          |                            |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                                                                           | 62                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 62                         |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                                                                                | 19                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 19                         |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                                                                                  | 39                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 39                         |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                                                                         | <b>229</b>                  | <b>—</b>               | <b>—</b>                            | <b>1</b>           | <b>1</b> | <b>229</b>                 |
| C. Appui au programme                                                                                                                                                            | 12                          | —                      | —                                   | —                  | —        | 12                         |
| <b>Total partiel (1)</b>                                                                                                                                                         | <b>265</b>                  | <b>—</b>               | <b>—</b>                            | <b>1</b>           | <b>1</b> | <b>266</b>                 |

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

| <i>Composante/sous-programme</i>                                                                                                                                                 | <i>2023<br/>(estimations)</i> | <i>Variation</i> | <i>2024<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 3                             | —                | 3                            |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                               |                  |                              |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                               |                  |                              |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | —                             | —                | —                            |
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination                                                         | 2                             | —                | 2                            |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                                                                                   | 7                             | —                | 7                            |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                                                                              |                               |                  |                              |
| Composante 1. Finances                                                                                                                                                           | 54                            | (11)             | 43                           |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                                                                              | 44                            | —                | 44                           |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                                                                            | —                             | —                | —                            |
| 3. Ressources humaines                                                                                                                                                           |                               |                  |                              |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                                                                           | 13                            | —                | 13                           |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                                                                                | 27                            | —                | 27                           |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                                                                                  | 43                            | —                | 43                           |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                                                                         | <b>190</b>                    | <b>(11)</b>      | <b>179</b>                   |
| C. Appui au programme                                                                                                                                                            | —                             | —                | —                            |
| <b>Total partiel (2)</b>                                                                                                                                                         | <b>193</b>                    | <b>(11)</b>      | <b>182</b>                   |

3) *Ressources extrabudgétaires*

| <i>Composante/sous-programme</i>                                                                                                                                                 | <i>2023<br/>(estimations)</i> | <i>Variation</i> | <i>2024<br/>(prévisions)</i> |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------------------|
| A. Direction exécutive et administration                                                                                                                                         | 9                             | (1)              | 8                            |
| B. Programme de travail                                                                                                                                                          |                               |                  |                              |
| 1. Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion |                               |                  |                              |
| Composante 1. Progiciel de gestion intégré                                                                                                                                       | —                             | —                | —                            |

**Titre VIII Services communs d'appui**

| <i>Composante/sous-programme</i>                                                                                         | <i>2023<br/>(estimations)</i> | <i>Variation</i> | <i>2024<br/>(prévisions)</i> |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|------------------|------------------------------|
| Composante 2. Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination | –                             | –                | –                            |
| Composante 3. Services consultatifs de gestion                                                                           | –                             | –                | –                            |
| 2. Planification des programmes, finances et budget                                                                      |                               |                  |                              |
| Composante 1. Finances                                                                                                   | 69                            | –                | 69                           |
| Composante 2. Finances des missions                                                                                      | 1                             | –                | 1                            |
| Composante 3. Planification des programmes et établissement du budget                                                    | 1                             | –                | 1                            |
| 3. Ressources humaines                                                                                                   |                               |                  |                              |
| Composante 1. Stratégies et politiques                                                                                   | 8                             | –                | 8                            |
| Composante 2. Droit administratif                                                                                        | 4                             | –                | 4                            |
| 4. Transformation opérationnelle et questions de responsabilité                                                          | 15                            | –                | 15                           |
| <b>Total partiel (B)</b>                                                                                                 | <b>98</b>                     | <b>–</b>         | <b>98</b>                    |
| C. Appui au programme                                                                                                    | 2                             | –                | 2                            |
| <b>Total partiel (3)</b>                                                                                                 | <b>109</b>                    | <b>(1)</b>       | <b>108</b>                   |
| <b>Total</b>                                                                                                             | <b>567</b>                    | <b>(11)</b>      | <b>556</b>                   |

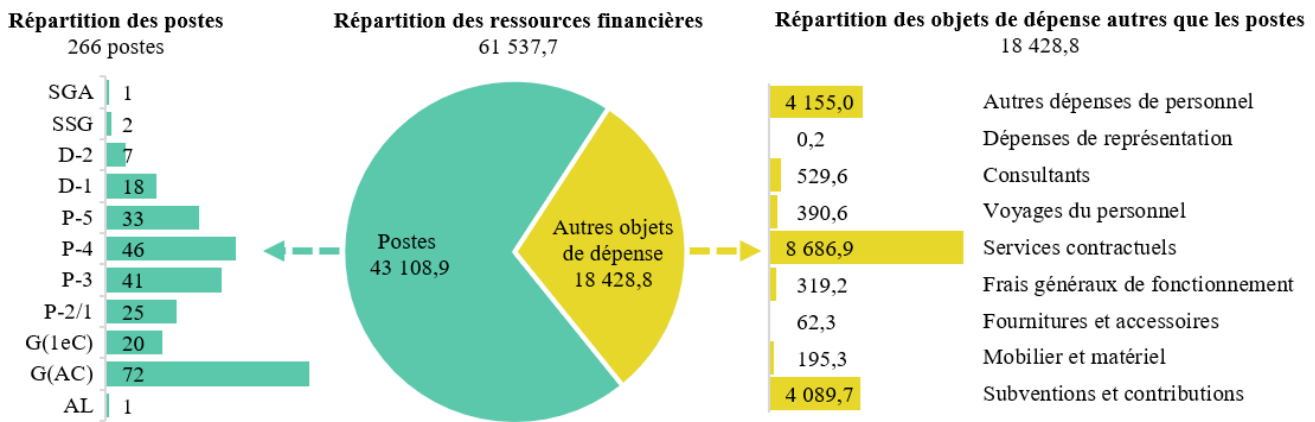
Tableau 29A.46

**Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |                      | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |          |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------------------|-------------------------------------------------------------|----------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total<br>Pourcentage |                                                             |          |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |                      |                                                             |          |
| Postes                                                        | 42 463,5                         | 42 391,1                     | 503,6                     | –                                            | 214,2                 | 717,8                | 1,7                                                         | 43 108,9 |
| Autres objets de dépense                                      | 16 094,3                         | 18 494,1                     | (504,1)                   | –                                            | 438,8                 | (65,3)               | (0,4)                                                       | 18 428,8 |
| Total                                                         | 58 557,8                         | 60 885,2                     | (0,5)                     | –                                            | 653,0                 | 652,5                | 1,1                                                         | 61 537,7 |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |                      |                                                             |          |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 172                          | –                         | –                                            | 1                     | 1                    | 0,6                                                         | 173      |
| Agents des services généraux et<br>des catégories apparentées |                                  | 93                           | –                         | –                                            | –                     | –                    | –                                                           | 93       |
| Total                                                         |                                  | 265                          | –                         | –                                            | 1                     | 1                    | 0,4                                                         | 266      |

Figure 29A.VII  
**Répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**  
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme**

**Récapitulatif des changements relatifs aux ressources**

**Ajustements techniques**

- 29A.141 Comme le montre le tableau 29A.44 1), les changements entraînent une diminution nette de 500 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Direction exécutive et administration** (diminution de 475 800 dollars). Cette diminution s'explique par une réduction des dépenses prévues au titre des autres dépenses de personnel (466 500 dollars) et des voyages du personnel (9 300 dollars) du fait du non-renouvellement des crédits prévus pour 2023 pour deux emplois de temporaire dont les titulaires ont contribué à l'examen des questions de compétence demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution [77/257](#) ;
  - b) **Composante 2 du sous-programme 1 (Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination)** (augmentation de 308 500 dollars). Cette augmentation nette tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à un poste de secrétaire adjoint(e) (D-1), à un poste de spécialiste de la gestion de programme (P-3) et à un poste d'assistant(e) principal(e) (gestion des programmes) [G(1<sup>re</sup>C)] créés en 2023 comme suite à la résolution [77/262](#) de l'Assemblée et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes (312 400 dollars), et est compensée en partie par une diminution au titre du mobilier et du matériel, qui tient au non-renouvellement de certaines dépenses connexes prévues pour 2023 au titre des objets de dépense autres que les postes (3 900 dollars) ;
  - c) **Composante 2 du sous-programme 2 (Finances des missions)** (augmentation de 55 300 dollars). L'augmentation tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à un poste de spécialiste des finances et du budget (P-3) qui avait été créé en 2023 comme suite à la résolution [77/262](#) de l'Assemblée et auquel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie ;
  - d) **Composante 3 du sous-programme 2 (Planification des programmes et établissement du budget)** (augmentation de 135 900 dollars). L'augmentation tient au fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à un poste de spécialiste du budget-programme (P-3), à un poste de spécialiste des finances et du budget (adjoint de 1<sup>re</sup> classe) (P-2) et à un

poste d'assistant(e) principal(e) (budget) [G(1°C)] qui avaient été créés en 2023 comme suite à la résolution 77/262 de l'Assemblée et auxquels un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie ;

- e) **Composante 2 du sous-programme 3 (Droit administratif)** (diminution de 24 400 dollars). La diminution nette au titre des autres dépenses de personnel tient au non-renouvellement des crédits prévus en 2023 pour le personnel temporaire, qui avait été approuvé pour une période de six mois en 2023 (120 400 dollars), et est partiellement contrebalancée par le fait que le taux de vacance convenu pour les postes existants a été appliqué à un emploi de juriste (P-4) créé en 2023 comme suite à la résolution 77/262 de l'Assemblée et auquel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie (96 000 dollars).

#### Autres changements

- 29A.142 Comme le montre le tableau 29A.44 1), l'effet net des changements proposés est une augmentation de 653 000 dollars. Ces changements se répartissent comme suit :

*Transformation, transfert et réaffectation de postes existants (augmentation nette de 214 200 dollars)*

- a) **Direction exécutive et administration** (augmentation de 267 500 dollars). L'augmentation tient à la transformation du poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1), qui est financé au moyen de ressources extrabudgétaires depuis 2020, à laquelle il est proposé de procéder. On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe III ;
- b) **Composante 1 du sous-programme 3 (Stratégies et politiques)** (aucune incidence sur les coûts). Il s'agit de la réaffectation d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (P-3), qui deviendrait un poste d'analyste de données, et d'un poste d'assistant(e) principal(e) (systèmes d'information) [G(1°C)], qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données), dans le droit fil de la stratégie du Secrétaire général pour l'exploitation des données. On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe III ;
- c) **Composante 2 du sous-programme 3 (Droit administratif)** (diminution de 53 300 dollars). La diminution tient au transfert d'un poste d'assistant(e) administratif(ve) [G(AC)] de New York à Nairobi (AL). On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe III ;

*Réduction des ressources grâce à des gains d'efficacité (diminution de 418 100 dollars)*

- d) **Direction exécutive et administration** (diminution de 52 700 dollars). Cette diminution tient à la réduction des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel, qui s'explique par la baisse prévue des heures supplémentaires qui devraient être faites au Bureau de la Secrétaire générale adjointe (9 200 dollars) et au Bureau du Contrôleur (3 000 dollars), ainsi qu'à une réduction des ressources nécessaires au titre des consultants chargés de la question de l'éradication du racisme et de la promotion de la dignité de toutes et tous au Secrétariat de l'ONU (14 100 dollars) et au titre des subventions et contributions liées aux ressources nécessaires au financement des travaux de l'équipe chargée de mettre au point un dispositif efficace de prestation de services de gestion (26 400 dollars) ;
- e) **Composante 2 du sous-programme 1 (Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination)** (diminution de 1 500 dollars). La diminution au titre des autres dépenses de personnel s'explique par la baisse prévue des heures supplémentaires ;
- f) **Composante 3 du sous-programme 1 (Services consultatifs de gestion)** (diminution de 2 000 dollars). La diminution au titre des autres dépenses de personnel s'explique par la baisse prévue des heures supplémentaires qui devraient être faites au secrétariat du Comité des marchés du Siège et du Comité central de contrôle du matériel ;
- g) **Composante 1 du sous-programme 2 (Finances)** (diminution de 33 200 dollars). La diminution au titre des autres dépenses de personnel s'explique par une révision à la baisse des



dépenses liées à la surcapacité temporaire et au remplacement de fonctionnaires en congé de longue durée ;

- h) **Composante 3 du sous-programme 2 (Planification des programmes et établissement du budget)** (diminution de 10 700 dollars). La diminution au titre des autres dépenses de personnel s'explique par une révision à la baisse des dépenses liées à la surcapacité temporaire ;
- i) **Composante 1 du sous-programme 3 (Stratégies et politiques)** (diminution de 284 600 dollars). La diminution s'explique par une réduction des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, qui tient à une révision à la baisse des dépenses liées à la surcapacité temporaire et au remplacement de fonctionnaires en congé de longue durée (28 300 dollars), et par une réduction des ressources demandées au titre des services contractuels concernant les ressources centrales d'apprentissage, compte tenu des efforts qui ont été faits ces dernières années pour modifier les modalités d'accès aux programmes de formation en faveur de cours en ligne ou de cours virtuels (256 300 dollars) ;
- j) **Composante 2 du sous-programme 3 (Droit administratif)** (diminution de 21 100 dollars). La diminution au titre des autres dépenses de personnel s'explique par une révision à la baisse des dépenses liées à la surcapacité temporaire et au remplacement de fonctionnaires en congé de longue durée ;
- k) **Sous-programme 4 (Transformation opérationnelle et questions de responsabilité)** (diminution de 12 300 dollars). La diminution s'explique par une réduction des ressources demandées au titre des autres dépenses de personnel, qui tient à la baisse prévue des heures supplémentaires (7 700 dollars), ainsi que par une réduction des ressources demandées au titre des services contractuels (1 400 dollars), des fournitures et accessoires (300 dollars) et du mobilier et du matériel (2 900 dollars) ;

*Autres changements (augmentation de 856 900 dollars)*

- l) **Direction exécutive et administration** (augmentation de 6 000 dollars). Les changements proposés entraînent une augmentation principalement au titre des voyages du personnel au Bureau de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines (augmentation de 5 200 dollars), qui tiennent essentiellement à la reprise des réunions en présentiel et au nombre de ces réunions auxquelles la Sous-Secrétaire générale devra participer ;
- m) **Composante 3 du sous-programme 1 (Services consultatifs de gestion)** (diminution de 800 dollars). Les changements proposés entraînent une diminution au titre des voyages du personnel pour la Section de la gestion de la résilience et de la viabilité ;
- n) **Composante 1 du sous-programme 2 (Finances)** (augmentation de 81 100 dollars). Les changements proposés entraînent une augmentation principalement au titre des consultants, qui s'explique par le non-renouvellement des crédits prévus en 2023 pour l'établissement de rapports conformes aux normes IPSAS (avantages du personnel) grâce à l'amélioration de la documentation portant sur le processus actuariel, notamment la fréquence des évaluations et l'utilisation des hypothèses (65 000 dollars), ainsi qu'au titre des services contractuels s'agissant des coûts supplémentaires associés à la maintenance des données de base financières (9 000 dollars) et de la licence annuelle relative à une plateforme de négociation (6 100 dollars) ;
- o) **Composante 2 du sous-programme 2 (Finances des missions)** (augmentation de 18 100 dollars). L'augmentation au titre des voyages du personnel tient au nombre de déplacements à effectuer, qui s'explique par la reprise des ateliers consacrés à la gestion du matériel depuis la fin de la pandémie, ainsi que par les visites officielles à effectuer auprès des missions politiques spéciales pour examiner les questions budgétaires et financières propres à chaque mission ;
- p) **Composante 1 du sous-programme 3 (Stratégies et politiques)** (augmentation de 752 500 dollars). L'augmentation tient à l'augmentation des ressources nécessaires au titre des autres dépenses de personnel pour un emploi de spécialiste hors classe de la gestion de programme

(P-5) et un emploi de spécialiste de la gestion de programme (P-4) (458 100 dollars), ainsi qu'au titre des services contractuels pour des vacataires chargés d'apporter un appui aux titulaires des emplois de temporaire (300 600 dollars) dans le cadre du programme porteur de transformation devant aboutir au dispositif de sélection du personnel 2.0, l'objectif étant de mettre au point un dispositif rationalisé de sélection du personnel, qui soit efficace, équitable, efficient et souple et qui permette de doter l'Organisation d'un personnel divers, inclusif et capable d'exécuter les mandats en constante évolution qui lui sont confiés, augmentation qui est compensée en partie par une réduction des ressources nécessaires au titre des voyages du personnel en raison d'une révision à la baisse du nombre de déplacements devant être effectués par le Comité Administration-personnel, compte tenu du lieu de réunion prévu (6 200 dollars).

### **Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 29A.143 Comme le montrent les tableaux 29A.44 2) et 29A.45 2), le Département reçoit des quotes-parts hors budget ordinaire, qui servent à financer les activités d'appui aux opérations de maintien de la paix. En 2024, le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 59 142 000 dollars. L'augmentation nette prévue de 780 200 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023 s'explique principalement par : a) une diminution nette des ressources demandées au titre des postes, qui tient au transfert au Département de l'appui opérationnel de 11 postes, contrebalancée en partie par l'actualisation des coûts salariaux ; b) une augmentation des ressources demandées pour financer les services d'un(e) consultant supplémentaire spécialiste des normes IPSAS, compte tenu de changements majeurs apportés au traitement comptable des contrats de location, et d'un(e) consultant(e) chargé(e) de concourir à la mise en œuvre de la stratégie relative à la santé mentale ; c) une augmentation des ressources demandées au titre du mobilier et du matériel pour les logiciels, licences et redevances. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

### **Ressources extrabudgétaires**

- 29A.144 Comme le montrent les tableaux 29A.44 3) et 29A.45 3), le Département reçoit des ressources extrabudgétaires émanant de plusieurs sources. En 2024, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 31 396 000 dollars. Le Département reçoit des contributions volontaires versées au fonds d'affectation spéciale en faveur des victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, créé par le Secrétaire général en 2016, et des contributions volontaires liées à la gestion et à la réforme, qui sont versées à un autre fonds d'affectation spéciale. D'autres ressources extrabudgétaires ont trait : a) aux montants servant à financer une partie des activités et moyens centralisés d'appui, tels que le progiciel de gestion intégré (y compris les activités d'appui) et la mise au point d'un dispositif efficace de prestation de services de gestion, ainsi que les activités d'appui financées au moyen de contributions volontaires ; b) aux montants financés en commun à l'échelle du système servant à financer les enquêtes locales sur les conditions d'emploi ; c) à un fonds de recouvrements des coûts pour les activités d'appui financées de cette façon. L'augmentation prévue de 50 500 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre des postes en raison des trois nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Bureau du Contrôleur, compensée en partie par une diminution des dépenses prévues du fait de la transformation d'un poste D-1 financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste financé au moyen du budget ordinaire au Bureau de la Secrétaire générale adjointe (on trouvera des précisions à l'annexe II).
- 29A.145 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

## **Direction exécutive et administration**

- 29A.146 La composante Direction exécutive et administration se compose du Bureau de la Secrétaire générale adjointe, qui comprend le Service interinstitutionnel et intergouvernemental et l'équipe chargée de la lutte contre le racisme, du Bureau du Contrôleur et du Bureau de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines.
- 29A.147 La Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité assure la direction et l'administration générales du Département et fournit au Secrétaire général des conseils stratégiques sur les questions de gestion. Elle représente le Secrétaire général pour ces questions devant les organes d'experts et les organes intergouvernementaux compétents, tels que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, la Cinquième Commission et la Commission de la fonction publique internationale, ainsi qu'auprès de mécanismes de coordination interinstitutions, notamment le Comité de haut niveau sur la gestion du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, et lors des consultations entre l'administration et le personnel. Elle supervise le Sous-Secrétaire général à la planification des programmes, aux finances et au budget et Contrôleur, la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines, le Directeur de la Division de la transformation opérationnelle et des questions de responsabilité et la Directrice de la Division du progiciel de gestion intégré, et leur fournit des orientations. En collaboration avec le Secrétaire général adjoint à l'appui opérationnel, elle donne des conseils et des orientations stratégiques au Sous-Secrétaire général et Directeur général de l'informatique et des communications.
- 29A.148 Le Bureau de la Secrétaire générale adjointe pilote l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies, politiques et modèles de gestion institutionnelle intégrée au service d'un mode de fonctionnement décentralisé et axé sur le terrain, où les responsables disposent d'une plus grande latitude depuis l'entrée en vigueur du nouveau dispositif de délégation des pouvoirs. Il fournit des orientations qui aident à exploiter les enseignements tirés de l'expérience et les méthodes novatrices afin d'améliorer continuellement la gestion et de répondre ainsi à l'évolution des besoins du Secrétariat. Il assure la liaison avec les États Membres et d'autres entités extérieures sur les questions de gestion et favorise la coordination à l'intérieur du Secrétariat et avec les fonds, programmes et institutions spécialisées du système des Nations Unies, de façon à créer des partenariats et à promouvoir les meilleures pratiques.
- 29A.149 La Secrétaire générale adjointe est secondée par le Contrôleur, qui assure la direction stratégique et définit les grandes orientations en ce qui concerne toutes les questions relatives à la planification, à la programmation, au budget, aux finances et à l'administration du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies, et par la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines, qui assure la direction stratégique du cadre simplifié et rationalisé de gestion des ressources humaines et veille à la prise en compte des questions de genre et des questions liées à la représentation géographique équitable et à l'accessibilité dans tous les aspects de l'activité de l'Organisation au moyen de stratégies et de politiques intégrées. Collaborant étroitement sous la direction de la Secrétaire générale adjointe, le Contrôleur et la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines jouent un rôle directeur en ce qui concerne les éléments stratégiques et politiques à adapter en priorité pour favoriser des modèles d'activité innovants, gage d'efficacité et de souplesse dans l'exécution des programmes.
- 29A.150 Le Contrôleur représente le Secrétaire général auprès des commissions de l'Assemblée générale, du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité du programme et de la coordination et du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit. À ce titre, il présente tous les documents relatifs au programme et au budget, notamment ceux qui portent sur le budget ordinaire et les budgets des opérations de maintien de la paix et des tribunaux internationaux, ainsi que les états financiers de l'Organisation. Il donne au Secrétaire général et à la Secrétaire générale adjointe chargée du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité des conseils sur les questions de politique générale relatives aux budgets et aux finances de l'Organisation et aux plans et programmes de travail connexes. Par l'intermédiaire du Bureau de la

planification des programmes, des finances et du budget, il veille à ce que le cadre de financement permette une exécution efficace des mandats. La Directrice de la Division des finances, en plus des responsabilités qui lui incombent d'ores et déjà au titre de la composante 1 du sous-programme 2, apporte un appui direct au Contrôleur en ce qui concerne la supervision des fonctions transversales, telles que la politique financière et le Comité des contributions, et supplée le Contrôleur en ce qui concerne toutes les politiques financières liées aux entités du système des Nations Unies et aux autres partenaires du Secrétariat. Les tâches sont ainsi équitablement réparties entre le Contrôleur et la Directrice de la Division des finances et Contrôleuse adjointe, ce qui leur permet de traiter les questions complexes et cruciales liées à la gestion financière en faisant preuve d'initiative.

- 29A.151 La Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines tire parti des technologies et cherche, par des approches innovantes et globales, à transformer la culture de l'Organisation, à renforcer le devoir de diligence, à promouvoir l'inclusion, l'accessibilité et la diversité des effectifs et à faciliter l'instauration d'un environnement de travail accueillant et sain. Le Bureau des ressources humaines s'emploie activement à répondre aux questions concernant les procédures formelles et informelles d'administration de la justice afin de veiller à l'application effective, efficiente et équitable des principes, valeurs fondamentales et normes de l'Organisation. Il tire parti de l'extension des services déontologie et discipline à l'ensemble du Secrétariat et à toutes les catégories de personnel pour renforcer la cohérence, la transparence et l'application du principe de responsabilité dans la mise en œuvre des normes de déontologie.
- 29A.152 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution [72/219](#), le Département incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Conformément aux responsabilités qui lui incombent, il continuera, en 2024, à intégrer la gestion de la durabilité environnementale au cadre directeur et au dispositif de gestion et d'application du principe de responsabilité du Secrétariat. Sur le plan opérationnel, le Département donnera la priorité à la réduction de ses émissions de gaz à effet de serre liées aux voyages en optimisant l'utilisation des plateformes de collaboration et des systèmes de conférence en ligne, en simplifiant et en regroupant les ressources demandées au titre des voyages, en utilisant systématiquement les outils élaborés par l'Organisation de l'aviation civile internationale pour organiser des réunions et des stages de formation et en privilégiant les voyages en train chaque fois que cela est possible.
- 29A.153 On trouvera dans le tableau 29A.47 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Le Département continuera à prendre des mesures visant à améliorer le respect des directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion en programmant les manifestations aussi rapidement que possible et en désignant aussi tôt que possible les personnes appelées à voyager, en sensibilisant les directeurs de programme et les voyageurs à l'importance qu'il y a à se conformer aux directives et en réduisant les dérogations autant que possible. Les quelques cas où les directives n'ont pas été respectées étaient dus à des raisons indépendantes de la volonté du Département.

Tableau 29A.47  
**Respect des délais**

(En pourcentage)

|                                                                  | 2020<br>(taux effectif) | 2021<br>(taux effectif) | 2022<br>(taux effectif) | 2023<br>(taux prévu) | 2024<br>(taux prévu) |
|------------------------------------------------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|----------------------|----------------------|
| Soumission de la documentation dans les délais                   | 88                      | 92                      | 97                      | 100                  | 100                  |
| Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ | 52                      | 75                      | 75                      | 100                  | 100                  |

29A.154 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 6 809 800 dollars et font apparaître une diminution de 255 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 29A.141 a) et 29A.142 a), d) et l) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.48 et dans la figure 29A.VIII.

Tableau 29A.48

**Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes**

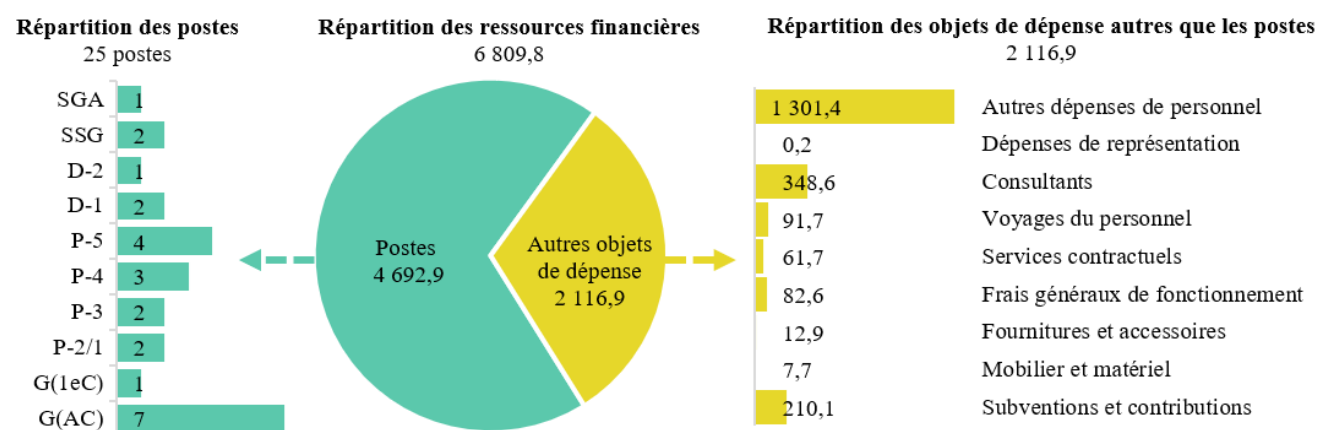
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |         |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total   | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |         |             |                                                             |
| Postes                                                        | 4 528,2                          | 4 425,4                      | —                         | —                                            | 267,5                 | 267,5   | 6,0         | 4 692,9                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 1 406,0                          | 2 639,4                      | (475,8)                   | —                                            | (46,7)                | (522,5) | (19,8)      | 2 116,9                                                     |
| Total                                                         | 5 934,2                          | 7 064,8                      | (475,8)                   | —                                            | 220,8                 | (255,0) | (3,6)       | 6 809,8                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |         |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 16                           | —                         | —                                            | 1                     | 17      | 6,3         | 17                                                          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | 8       | —           | 8                                                           |
| Total                                                         |                                  | 24                           | —                         | —                                            | 1                     | 25      | 4,2         | 25                                                          |

Figure 29A.VIII

**Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.155 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 1 508 100 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

29A.156 Le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 2 478 600 dollars. Au Bureau de la Secrétaire générale adjointe, ces ressources serviront essentiellement à veiller à l'application et à la prise en compte systématique des initiatives de réforme en matière de gestion du Département, ainsi qu'à assurer la coordination interinstitutions. Au Bureau du Contrôleur, elles serviront à apporter un appui au Contrôleur en ce qui concerne les questions budgétaires, financières et administratives, notamment pour ce qui est des délibérations de tous les organes intergouvernementaux et organes de contrôle. L'accent étant mis de plus en plus sur les partenariats en vue de faire face à des problèmes mondiaux complexes, les ressources serviront à apporter une orientation stratégique et à appuyer la gestion des partenariats couvrant à la fois le secteur public et le secteur non public. Il est prévu que des capacités supplémentaires soient ajoutées petit à petit. L'augmentation prévue de 50 500 dollars par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023 s'explique par l'augmentation des dépenses prévues au titre des postes en raison des trois nouveaux postes qu'il est proposé de créer au Bureau du Contrôleur, compensée en partie par une diminution des dépenses prévues du fait de la transformation d'un poste D-1 financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste financé au moyen du budget ordinaire au Bureau de la Secrétaire générale adjointe. On trouvera des précisions à ce sujet à l'annexe II.

**Programme de travail****Sous-programme 1****Progiciel de gestion intégré, services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination, et services consultatifs de gestion****Composante 1****Progiciel de gestion intégré****Ressources du budget ordinaire**

29A.157 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 731 900 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.49.

Tableau 29A.49

**Composante 1 (sous-programme 1) : évolution des ressources financières (budget ordinaire)**

(En milliers de dollars des États-Unis)

|                                                          | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Objets de dépense autres que les postes                  |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Subventions et contributions                             | 3 677,7                          | 3 731,9                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 3 731,9                                                     |
| Total                                                    | 3 677,7                          | 3 731,9                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 3 731,9                                                     |

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 29A.158 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 15 424 900 dollars, ce qui permettra de financer la part des dépenses afférentes au progiciel de gestion intégré à imputer sur le budget des opérations de maintien de la paix. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

- 29A.159 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 5 722 200 dollars, ce qui couvrira la part des dépenses afférentes au progiciel de gestion intégré à financer par ce moyen en 2024. Il devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

**Ressources nécessaires (budget global)**

- 29A.160 Le montant du budget global proposé pour 2024, qui s'élève à 24 879 000 dollars, ne fait apparaître aucun changement par rapport au budget approuvé pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.50 et dans la figure 29A.IX.

Tableau 29A.50

**Composante 1 (sous-programme 1) : évolution des ressources financières et des postes (budget global)**

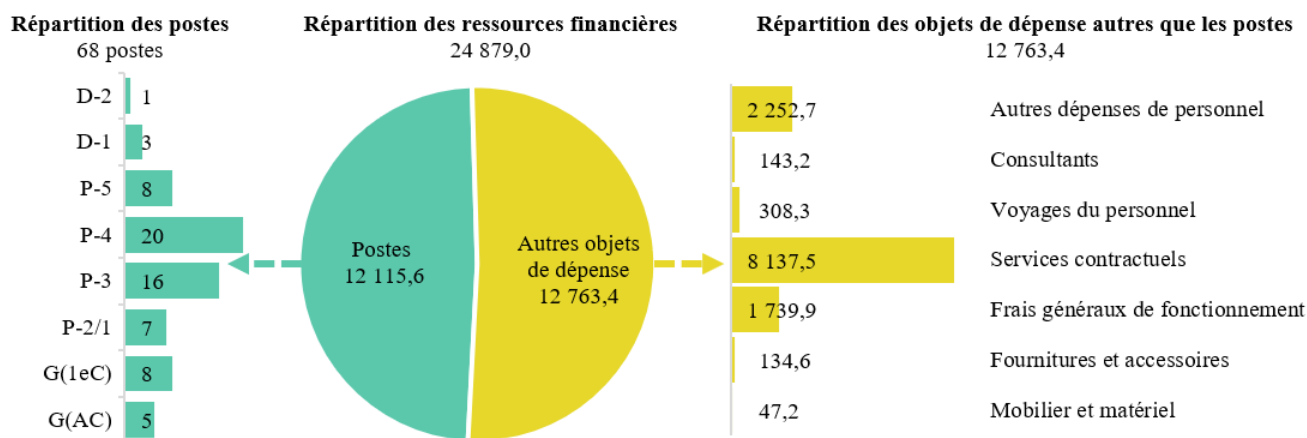
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | Changements                      |                              |                           |                                              |                       |       | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |             |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------------------------------------------------------|-------------|
|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total |                                                             | Pourcentage |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Postes                                                        | 11 537,2                         | 12 115,6                     | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 12 115,6    |
| Autres objets de dépense                                      | 11 477,1                         | 12 763,4                     | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 12 763,4    |
| Total                                                         | 23 014,3                         | 24 879,0                     | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 24 879,0    |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |                                                             |             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 55                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 55          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 13                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 13          |
| Total                                                         |                                  | 68                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —                                                           | 68          |

Figure 29A.IX

**Composante 1 (sous-programme 1) : répartition des ressources proposées pour 2024 (budget global) (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Composante 2****Services à la Cinquième Commission de l'Assemblée générale et au Comité du programme et de la coordination**

29A.161 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 882 000 dollars et font apparaître une augmentation nette de 307 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 29A.141 b) et 29A.142 e) des explications sur l'augmentation nette qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.51 et dans la figure 29A.X.

Tableau 29A.51

**Composante 2 (sous-programme 1) : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

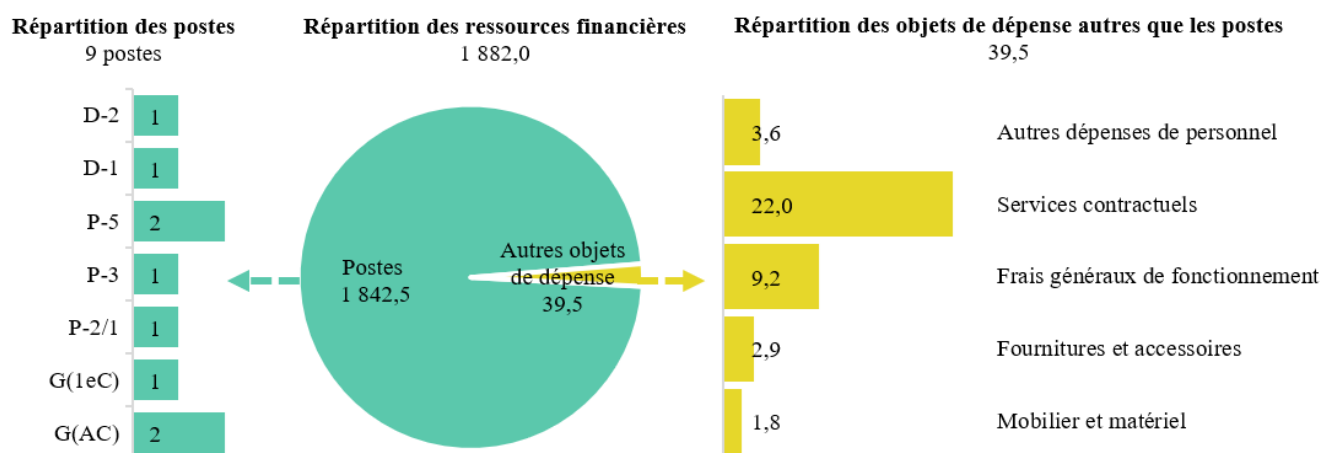
|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 1 059,1                          | 1 530,1                      | 312,4                     | —                                            | —                     | 312,4 | 20,4        | 1 842,5                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 64,2                             | 44,9                         | (3,9)                     | —                                            | (1,5)                 | (5,4) | (12,0)      | 39,5                                                        |
| Total                                                         | 1 123,3                          | 1 575,0                      | 308,5                     | —                                            | (1,5)                 | 307,0 | 19,5        | 1 882,0                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 6                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 6                                                           |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 3                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 3                                                           |
| Total                                                         |                                  | 9                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 9                                                           |



Figure 29A.X

**Composante 2 (sous-programme 1) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.162 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 457 900 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Composante 3  
Services consultatifs de gestion**

29A.163 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 103 800 dollars et font apparaître une diminution de 2 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 29A.142 f) et m) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.52 et dans la figure 29A.XI.

Tableau 29A.52

**Composante 3 (sous-programme 1) : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

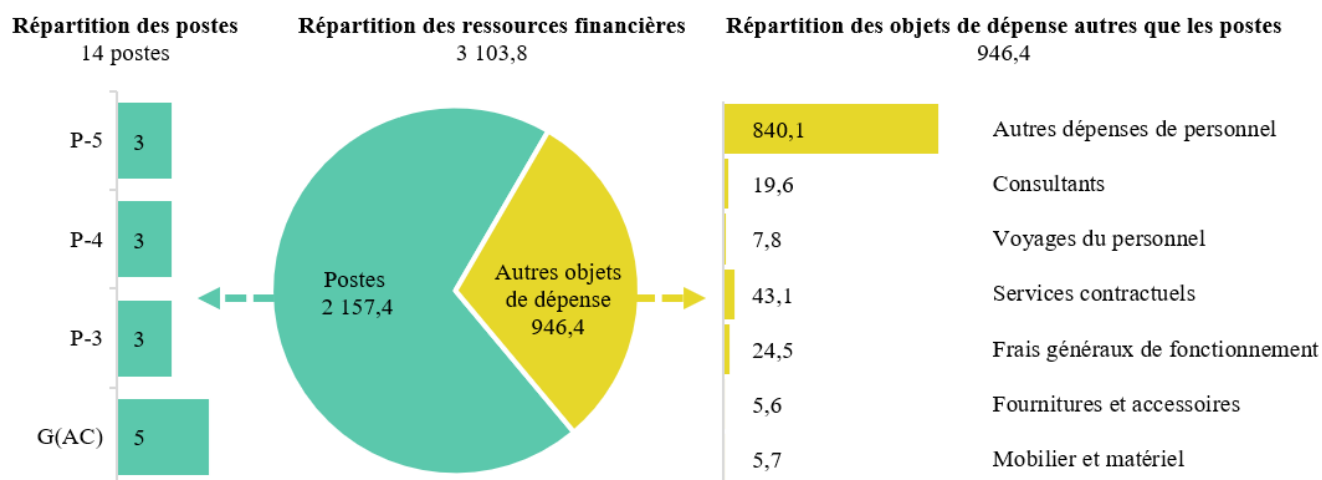
|                                                          | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|----------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                          |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                   | 2 169,2                          | 2 157,4                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 2 157,4                                                     |
| Autres objets de dépense                                 | 703,7                            | 949,2                        | —                         | —                                            | (2,8)                 | (2,8) | (0,3)       | 946,4                                                       |
| Total                                                    | 2 872,9                          | 3 106,6                      | —                         | —                                            | (2,8)                 | (2,8) | (0,1)       | 3 103,8                                                     |
| Postes, par catégorie                                    |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur   |                                  | 9                            | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 9                                                           |

|                                                            | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |          | Total    | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|----------|----------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                            |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |          |          |             |                                                             |
| Agents des services généraux et des catégories apparentées |                                  | 5                            | –                         | –                                            | –                     | –        | –        | –           | 5                                                           |
| <b>Total</b>                                               |                                  | <b>14</b>                    | <b>–</b>                  | <b>–</b>                                     | <b>–</b>              | <b>–</b> | <b>–</b> | <b>–</b>    | <b>14</b>                                                   |

Figure 29A.XI

**Composante 3 (sous-programme 1) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.164 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 1 869 100 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Sous-programme 2****Planification des programmes, finances et budget****Composante 1****Finances**

29A.165 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 5 707 800 dollars et font apparaître une augmentation de 47 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 29A.142 g) et n) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.53 et dans la figure 29A.XII.

Tableau 29A.53

**Composante 1 (sous-programme 2) : évolution des ressources financières et des postes**

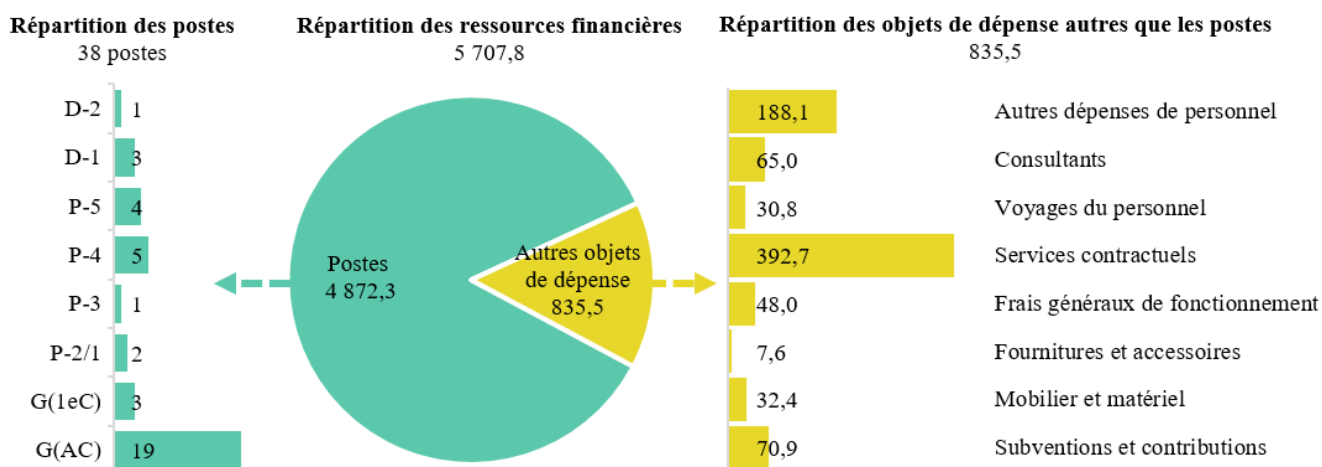
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |       |             | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements | Total | Pourcentage |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 6 409,3                          | 4 872,3                      | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 4 872,3                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 785,0                            | 787,6                        | —                         | —                                            | 47,9                  | 47,9  | 6,1         | 835,5                                                       |
| Total                                                         | 7 194,3                          | 5 659,9                      | —                         | —                                            | 47,9                  | 47,9  | 0,8         | 5 707,8                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 16                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 16                                                          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 22                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 22                                                          |
| Total                                                         |                                  | 38                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —           | 38                                                          |

Figure 29A.XII

**Composante 1 (sous-programme 2) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.166 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 11 029 300 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

29A.167 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 14 990 100 dollars. Ces ressources serviront à apporter un appui au programme au titre des activités de coopération technique et de coopération de fond et au titre des structures administratives, ainsi qu'un appui au Compte spécial pour les services de voyages. Elles serviront également à fournir une assistance au titre des activités de fond liées au Fonds de péréquation des impôts et au Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

**Composante 2**  
**Finances des missions**

29A.168 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 540 300 dollars et font apparaître une augmentation de 73 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 29A.141 c) et 29A.142 o) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.54 et dans la figure 29A.XIII.

Tableau 29A.54

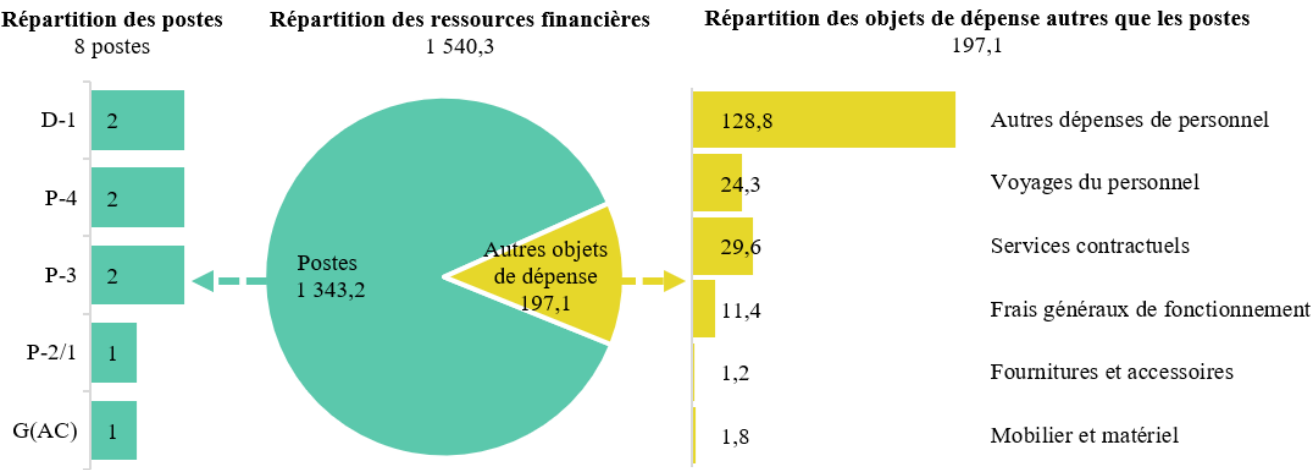
**Composante 2 (sous-programme 2) : évolution des ressources financières et des postes**

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Ajustements<br>techniques | Changements                                  |                       |      | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              |                           | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |      |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |      |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 1 121,9                          | 1 287,9                      | 55,3                      | —                                            | —                     | 55,3 | 4,3   |             | 1 343,2                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 221,2                            | 179,0                        | —                         | —                                            | 18,1                  | 18,1 | 10,1  |             | 197,1                                                       |
| Total                                                         | 1 343,1                          | 1 466,9                      | 55,3                      | —                                            | 18,1                  | 73,4 | 5,0   |             | 1 540,3                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |      |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 7                            | —                         | —                                            | —                     | —    | —     |             | 7                                                           |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 1                            | —                         | —                                            | —                     | —    | —     |             | 1                                                           |
| Total                                                         |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | —    | —     |             | 8                                                           |

Figure 29A.XIII  
**Composante 2 (sous-programme 2) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.169 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 9 680 100 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

29A.170 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 503 600 dollars. Ces ressources faciliteront la fourniture de directives de politique générale aux opérations sur le terrain concernant l'établissement, l'exécution et le suivi du budget, l'établissement de rapports budgétaires, ainsi que la gestion du matériel et les grands projets de construction et de rénovation. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

**Composante 3**  
**Planification des programmes et établissement du budget**

29A.171 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 6 326 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 125 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 29A.141 d) et 29A.142 h) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.55 et dans la figure 29A.XIV.

Tableau 29A.55

**Composante 3 (sous-programme 2) : évolution des ressources financières et des postes**

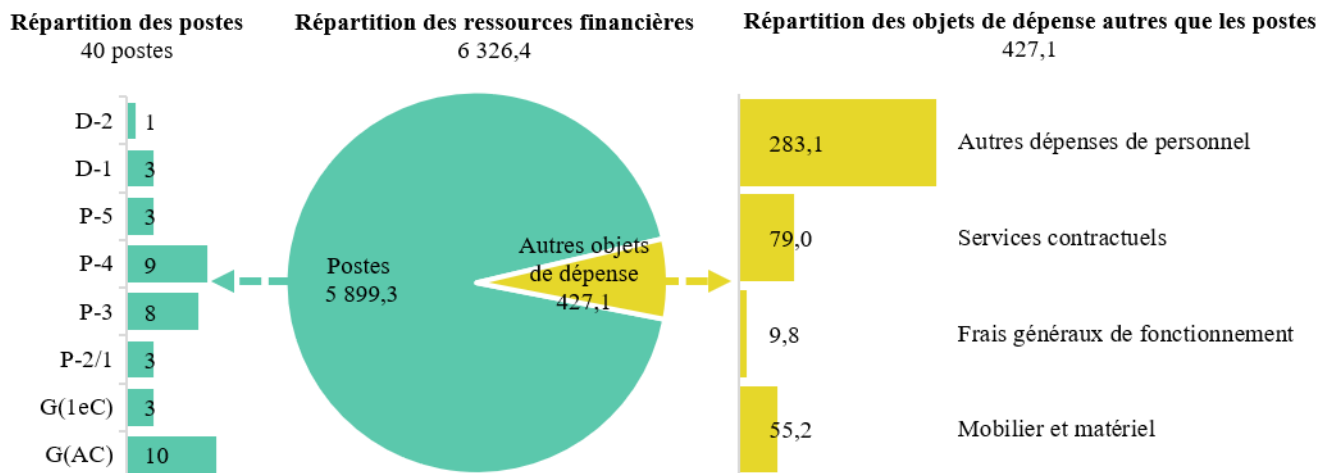
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |        | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |        |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 5 393,1                          | 5 763,4                      | 135,9                     | –                                            | –                     | 135,9  | 2,4   | 5 899,3     |                                                             |
| Autres objets de dépense                                      | 627,7                            | 437,8                        | –                         | –                                            | (10,7)                | (10,7) | (2,4) | 427,1       |                                                             |
| Total                                                         | 6 020,8                          | 6 201,2                      | 135,9                     | –                                            | (10,7)                | 125,2  | 2,0   | 6 326,4     |                                                             |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 27                           | –                         | –                                            | –                     | –      | –     | 27          |                                                             |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 13                           | –                         | –                                            | –                     | –      | –     | 13          |                                                             |
| Total                                                         |                                  | 40                           | –                         | –                                            | –                     | –      | –     | 40          |                                                             |

Figure 29A.XIV

**Composante 3 (sous-programme 2) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Ressources extrabudgétaires**

- 29A.172 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 286 400 dollars. Ces ressources serviront à faciliter l'estimation des ressources extrabudgétaires présentées dans le budget et la gestion des emplois pour le compte d'entités du Secrétariat. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

### Sous-programme 3 Ressources humaines

#### Composante 1 Stratégies et politiques

29A.173 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 19 436 000 dollars et font apparaître une augmentation de 467 900 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 29A.142 b), i) et p) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.56 et dans la figure 29A.XV.

Tableau 29A.56

#### Composante 1 (sous-programme 3) : évolution des ressources financières et des postes

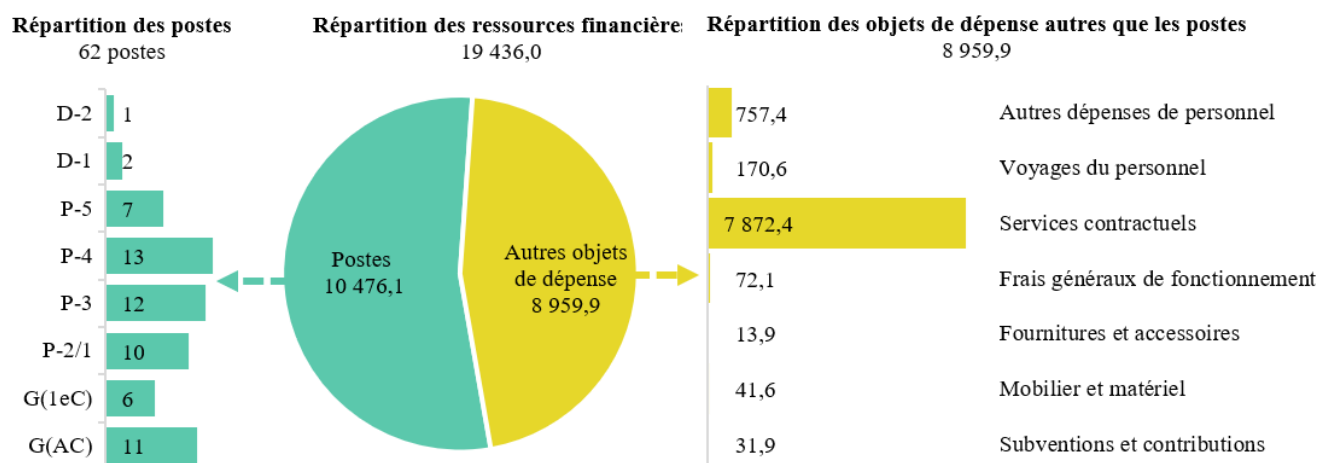
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |       | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|-------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |       |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 10 379,5                         | 10 476,1                     | —                         | —                                            | —                     | —     | —     | —           | 10 476,1                                                    |
| Autres objets de dépense                                      | 7 611,3                          | 8 492,0                      | —                         | —                                            | 467,9                 | 467,9 | 5,5   | —           | 8 959,9                                                     |
| Total                                                         | 17 990,8                         | 18 968,1                     | —                         | —                                            | 467,9                 | 467,9 | 2,5   | —           | 19 436,0                                                    |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |       |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 45                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —     | —           | 45                                                          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 17                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —     | —           | 17                                                          |
| Total                                                         |                                  | 62                           | —                         | —                                            | —                     | —     | —     | —           | 62                                                          |

Figure 29A.XV

#### Composante 1 (sous-programme 3) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 29A.174 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 4 287 900 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

- 29A.175 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 848 600 dollars. Il servira principalement à faciliter la réalisation, au niveau local, d'activités cofinancées relatives aux enquêtes sur les conditions d'emploi. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

**Composante 2  
Droit administratif**

- 29A.176 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 3 701 100 dollars et font apparaître une diminution de 98 800 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera aux paragraphes 29A.141 e) et 29A.142 c) et j) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.57 et dans la figure 29A.XVI.

Tableau 29A.57

**Composante 2 (sous-programme 3) : évolution des ressources financières et des postes**

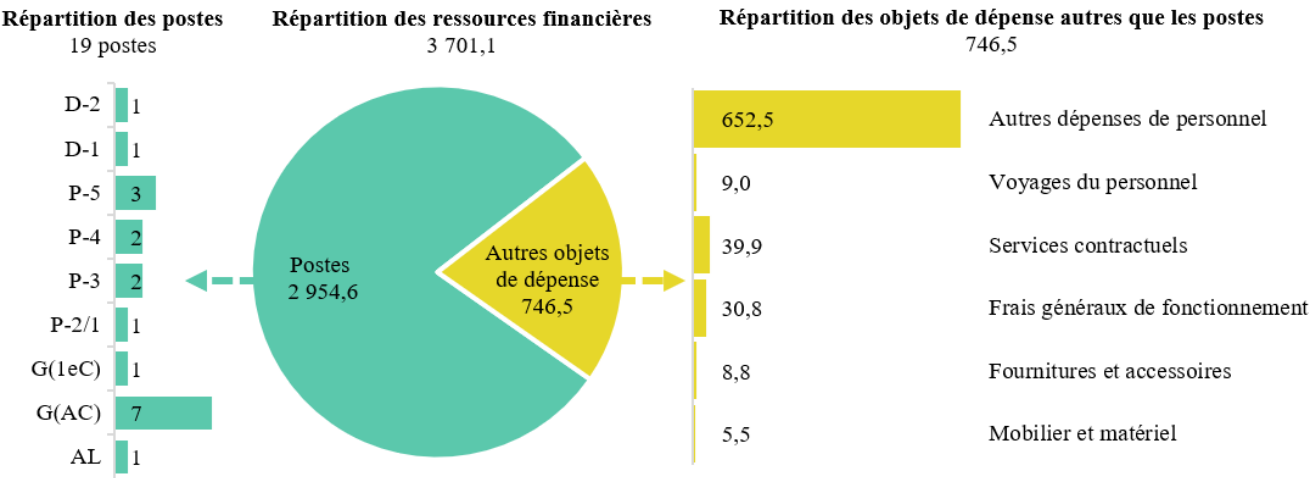
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |        | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |        |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 2 592,8                          | 3 007,9                      | —                         | —                                            | (53,3)                | (53,3) | (1,8) |             | 2 954,6                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 605,1                            | 792,0                        | (24,4)                    | —                                            | (21,1)                | (45,5) | (5,7) |             | 746,5                                                       |
| Total                                                         | 3 197,8                          | 3 799,9                      | (24,4)                    | —                                            | (74,4)                | (98,8) | (2,6) |             | 3 701,1                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 10                           | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 10                                                          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 9                            | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 9                                                           |
| Total                                                         |                                  | 19                           | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 19                                                          |



Figure 29A.XVI  
**Composante 2 (sous-programme 3) : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



**Quotes-parts hors budget ordinaire**

29A.177 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 6 531 100 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

29A.178 Le montant des ressources extrabudgétaires pour la composante devrait s'élever à 1 867 500 dollars. Ces ressources serviront à fournir une assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, ainsi qu'à apporter un soutien en matière de déontologie et de discipline du personnel. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

**Sous-programme 4**  
**Transformation opérationnelle et questions de responsabilité**

29A.179 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 7 456 500 dollars et font apparaître une diminution de 12 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera au paragraphe 29A.142 k) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.58 et dans la figure 29A.XVII.

Tableau 29A.58

**Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes**

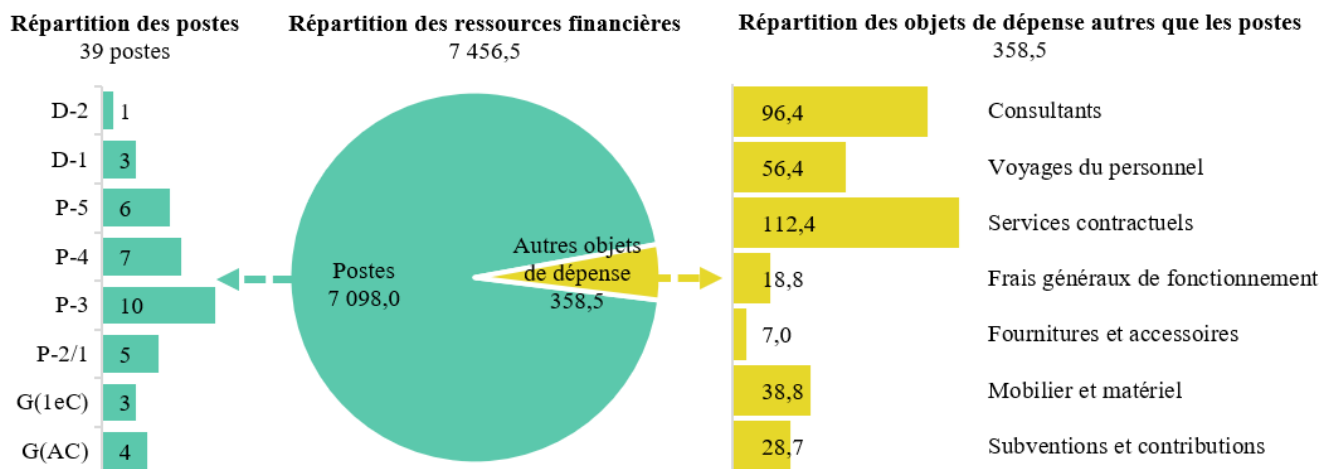
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |        | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|--------|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |        |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 7 129,3                          | 7 098,0                      | —                         | —                                            | —                     | —      | —     | —           | 7 098,0                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 281,2                            | 370,8                        | —                         | —                                            | (12,3)                | (12,3) | (3,3) |             | 358,5                                                       |
| Total                                                         | 7 410,5                          | 7 468,8                      | —                         | —                                            | (12,3)                | (12,3) | (0,2) |             | 7 456,5                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |        |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 32                           | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 32                                                          |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 7                            | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 7                                                           |
| Total                                                         |                                  | 39                           | —                         | —                                            | —                     | —      | —     |             | 39                                                          |

Figure 29A.XVII

**Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 29A.180 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 8 209 800 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

- 29A.181 Le montant des ressources extrabudgétaires pour le sous-programme devrait s'élever à 3 197 700 dollars. Ces ressources compléteront celles financées au moyen du budget ordinaire et serviront principalement à financer la poursuite des activités d'appui et de coordination afférentes aux contributions volontaires versées aux fonds d'affectation spéciale, y compris les entités du

Secrétariat financées principalement par des contributions volontaires, telles que le système des coordonnatrices et coordonnateurs résidents, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et des entités financées par des contributions statutaires et des contributions volontaires. Les domaines d'activité couverts sont les suivants : délégation de pouvoirs, transformation opérationnelle, gestion de projet, analytique, coordination des activités de contrôle, gestion du risque institutionnel, gestion axée sur les résultats, évaluation et mesure des performances organisationnelles. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

## Appui au programme

- 29A.182 Le Service Partenaires aide la Secrétaire générale adjointe à assumer les responsabilités qui incombent au Département dans les domaines de la gestion des ressources humaines, des finances et de l'administration générale.
- 29A.183 Le Service Partenaires travaille en collaboration avec les secrétariats du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires, du Comité des commissaires aux comptes et du Comité consultatif indépendant pour les questions d'audit, en les aidant à s'acquitter de leurs responsabilités sur les plans financier et administratif et en matière de personnel, et gère les voyages des membres du Comité du programme et de la coordination et du Comité des contributions.
- 29A.184 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2024 s'élèvent à 1 842 100 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2023. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 29A.59 et dans la figure 29A.XVIII.

Tableau 29A.59

### Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

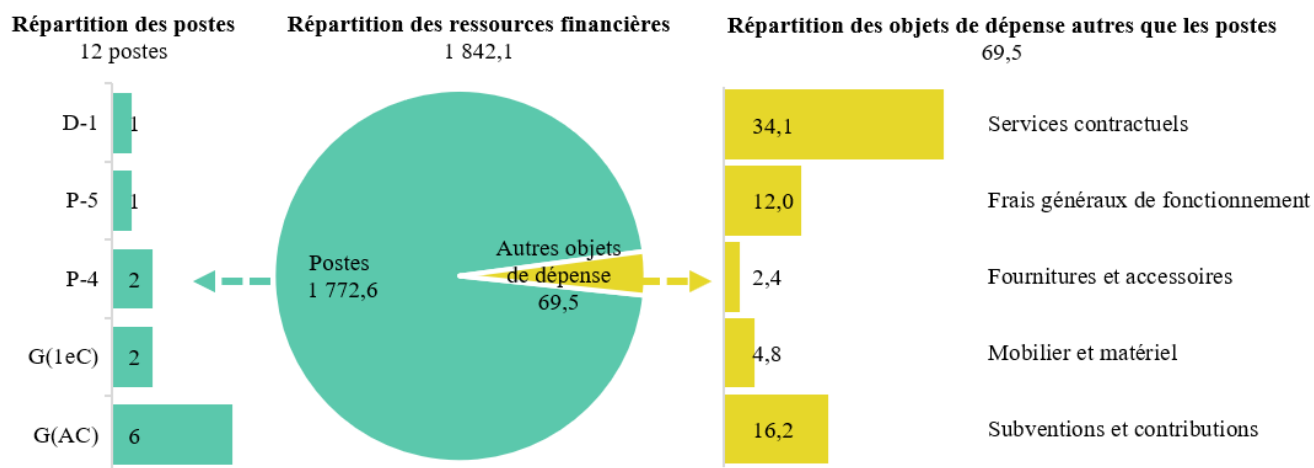
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

|                                                               | 2022<br>(dépenses<br>effectives) | 2023<br>(crédits<br>ouverts) | Changements               |                                              |                       |   | Total | Pourcentage | 2024<br>(prévisions<br>avant<br>actualisation<br>des coûts) |
|---------------------------------------------------------------|----------------------------------|------------------------------|---------------------------|----------------------------------------------|-----------------------|---|-------|-------------|-------------------------------------------------------------|
|                                                               |                                  |                              | Ajustements<br>techniques | Nouveaux<br>mandats<br>et mandats<br>élargis | Autres<br>changements |   |       |             |                                                             |
| Ressources financières, par grande catégorie de dépenses      |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Postes                                                        | 1 681,0                          | 1 772,6                      | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 1 772,6                                                     |
| Autres objets de dépense                                      | 111,4                            | 69,5                         | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 69,5                                                        |
| Total                                                         | 1 792,4                          | 1 842,1                      | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 1 842,1                                                     |
| Postes, par catégorie                                         |                                  |                              |                           |                                              |                       |   |       |             |                                                             |
| Administrateurs et fonctionnaires<br>de rang supérieur        |                                  | 4                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 4                                                           |
| Agents des services généraux et des<br>catégories apparentées |                                  | 8                            | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 8                                                           |
| Total                                                         |                                  | 12                           | —                         | —                                            | —                     | — | —     | —           | 12                                                          |

Figure 29A.XVIII

**Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2024 (avant actualisation des coûts)**

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

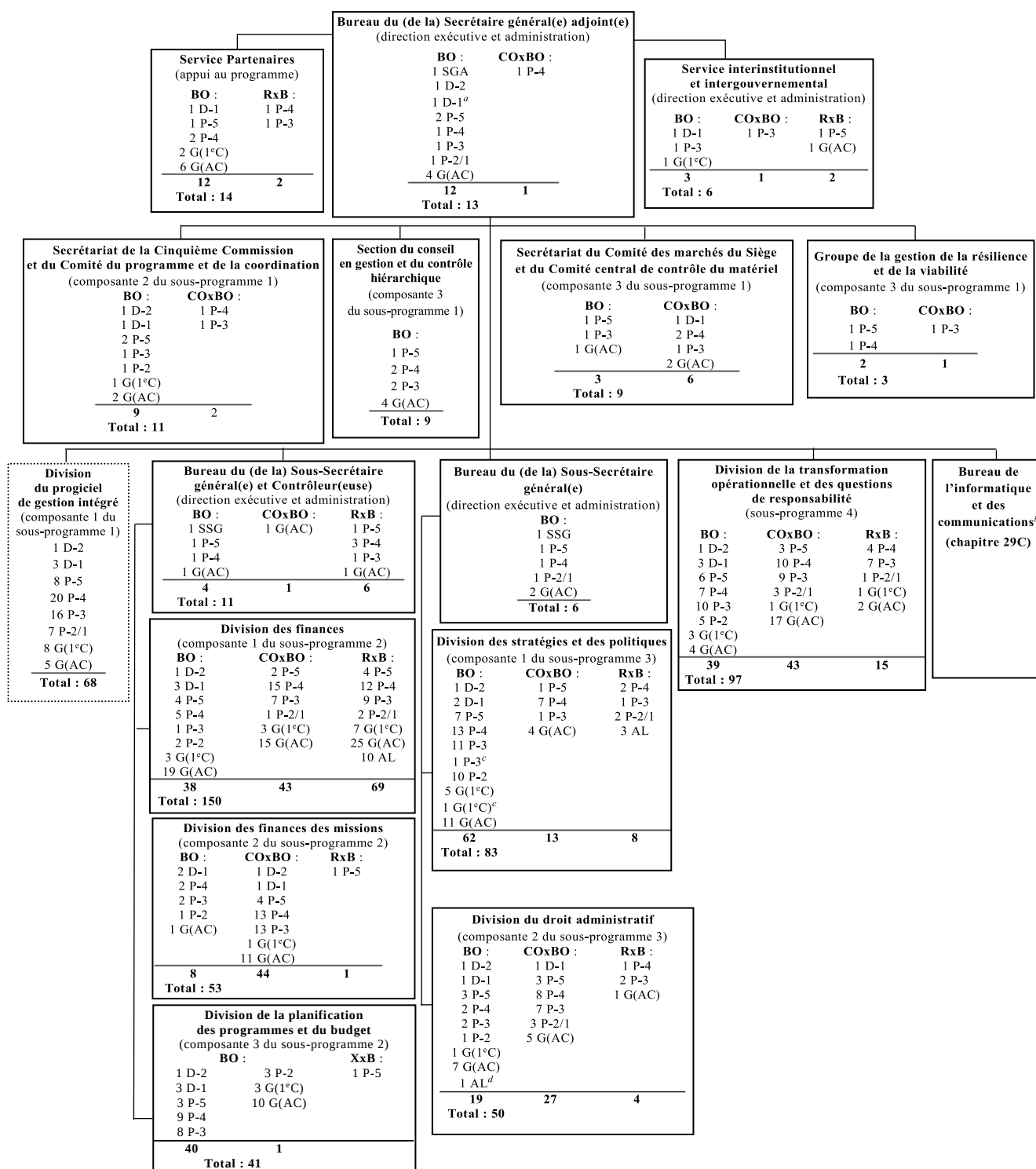
- 29A.185 Le montant des quotes-parts hors budget ordinaire devrait s'élever à 143 800 dollars. Des informations complémentaires figurent dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2023 au 30 juin 2024 ([A/77/771](#)).

**Ressources extrabudgétaires**

- 29A.186 Le montant des ressources extrabudgétaires pour l'appui au programme devrait s'élever à 501 300 dollars. Ces ressources serviront à apporter un appui administratif aux ressources du Département financées au titre des dépenses d'appui au programme. Le montant des ressources extrabudgétaires devrait rester inchangé par rapport aux estimations qui avaient été faites pour 2023.

## Annexe I

## Organigramme et répartition des postes pour 2024



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = postes financés au moyen de quotes-parts hors budget ordinaire ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; RxB = ressources extrabudgétaires ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

<sup>a</sup> Transformation d'un poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires.

<sup>b</sup> Relève à la fois du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et du Département de l'appui opérationnel.

<sup>c</sup> Réaffectation.

<sup>d</sup> Transfert.

## Annexe II

### État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes consultatifs et les organes de contrôle

---

*Résumé de la recommandation*

*Suite donnée à la recommandation*

---

#### Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

[A/77/7](#)

Le Comité consultatif est d'avis que les informations communiquées au sujet des ressources extrabudgétaires ne sont pas assez détaillées et recommande que l'Assemblée générale demande au Secrétaire général d'inclure systématiquement dans les futurs projets de budget une ventilation plus détaillée des ressources extrabudgétaires et des données claires sur les contributions volontaires, les dépenses d'appui aux programmes, le recouvrement des coûts, le partage des coûts, les fonds centralisés de maintien de la paix et les autres fonds, en précisant les services fournis aux différentes entités ainsi que les montants respectifs recouvrés (par. VIII.26).

---

Les informations relatives aux ressources extrabudgétaires seront fournies dans le cadre de l'établissement du rapport sur l'exécution du budget-programme de 2022.

## Annexe III

## Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

| <i>Composante/<br/>sous-programme</i>                       | <i>Postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i>                                                                                                                                                                                                                                          | <i>Justification</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|-------------------------------------------------------------|---------------|---------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Direction exécutive et administration                       | 1             | D-1           | <b>Transformation</b> d'un poste d'administrateur(trice) général(e) chargé(e) de la gestion des programmes (D-1) financé au moyen de ressources extrabudgétaires                                                                                            | La transformation proposée du poste financé au moyen de ressources extrabudgétaires en poste financé au moyen du budget ordinaire vise à garantir la continuité des fonctions à un niveau suffisamment élevé, au sein de l'équipe des collaboratrices et collaborateurs directs du (de la) Secrétaire général(e) adjoint(e), dans les domaines suivants : a) suivi de la coordination et de la mise en œuvre des activités du Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité en matière de réforme et d'établissement de rapports, notamment en ce qui concerne l'application des enseignements tirés de l'évaluation de l'efficacité menée par le Comité des clients des services de gestion ; b) direction des travaux du Groupe du contrôle hiérarchique, qui est chargé, entre autres, de traiter des demandes de contrôle hiérarchique de plus en plus complexes ; c) appui fonctionnel fourni au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) dans l'examen de dossiers très sensibles concernant des membres du personnel ; d) appui fourni, sur les plans stratégique, fonctionnel et de la gestion de projet, pour diverses initiatives concernant la réforme de la gestion ; e) apport de conseils en matière de gestion stratégique dans le cadre de programmes et d'activités nécessitant une coordination interfonctionnelle et interservices ; f) apport de conseils de gestion dans le cadre des pouvoirs délégués au (à la) Secrétaire général(e) adjoint(e) pour les stratégies et politiques de gestion et la conformité en ce qui concerne la mise en œuvre des mesures temporaires relatives à la protection contre les représailles. |
| Composante 1 du sous-programme 3 (Stratégies et politiques) | 1             | P-3<br>G(1°C) | <b>Réaffectation</b> d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques, qui deviendrait un poste d'analyste de données, et d'un poste d'assistant(e) principal(e) (systèmes d'information), qui deviendrait un poste d'assistant(e) (analyse de données) | Le Bureau des ressources humaines met en œuvre une approche globale de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel dans toute l'Organisation, qui permettra de bâtir les effectifs futurs de l'Organisation grâce à des informations et à des outils fondés sur des données. Dans les années à venir, il sera de plus en plus crucial d'améliorer continuellement le processus de gestion des aptitudes et de le rendre plus efficace, dans le cadre de la supervision de la planification à long terme des ressources humaines et de l'anticipation des besoins futurs en fonction des impératifs stratégiques et des résultats escomptés. Il est nécessaire de pouvoir exploiter des sources diverses de données sur les ressources humaines et utiliser ces informations de manière innovante et efficace au moyen d'un système intégré de gestion des postes et des personnes.<br><br>Actuellement, le Bureau ne dispose pas d'une expertise technique suffisante pour extraire facilement des informations relatives aux ressources humaines et obtenir une représentation conforme des données correspondantes en vue de les analyser. Les fonctions actuelles ne répondent pas aux besoins car elles portent principalement sur la gestion des programmes, alors que la composante nécessite qu'elles soient axées sur les données.                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Composante 2 du sous-programme 3 (Droit administratif)      | (1)           | G(AC)<br>1 AL | <b>Transfert</b> d'un poste d'assistant(e) administratif(ive) de New York à Nairobi                                                                                                                                                                         | Le transfert proposé vise à fournir un appui administratif en temps réel aux juristes du bureau de la composante situé à Nairobi, afin qu'ils puissent s'acquitter de leurs fonctions. Plus précisément, l'objectif est de donner à la Section des appels les moyens de continuer de fournir en temps utile ses services juridiques et consultatifs sur les questions de droit administratif. Alors que les                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |

## Titre VIII Services communs d'appui

| <i>Composante/<br/>sous-programme</i> | <i>Postes</i> | <i>Classe</i> | <i>Description</i> | <i>Justification</i>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------|---------------|---------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                       |               |               |                    | efforts se poursuivent pour accroître le nombre de juristes qui traitent les dossiers de recours, le bureau de Nairobi a besoin d'un appui administratif pour faire face à l'intensification des activités administratives relatives à la défense utile du Secrétaire général devant le Tribunal du contentieux administratif des Nations Unies. |

*Abréviations* : AL = agent(e) local(e) ; G(1<sup>re</sup>C) = agent(e) des services généraux (1<sup>re</sup> classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).